

S. HVBERT ARDVENÆ PATRON' I. LEOD EP'⁹  
 Orbi uniuerso quotidianis miraculis cōspicuus.



# Brabançon

Septembre 1978

N° 219

Archives

Périodique Trimestriel

Le  
Folklore  
Brabançon

---

Couverture :

*Gravure dédiée à Nicolas de Fauson, abbé de Saint-Hubert (1611-1652), réformateur de la discipline monastique dans son abbaye. On y voit les moines pratiquer un exorcisme (à gauche) et l'opération de la taille (à droite). A l'avant-plan, enchaîné, un malade enragé ou épileptique attend d'être soigné à son tour. (Gravure de Jean II Valdor, graveur liégeois de la 1ère moitié du XVIIe s.).*

Septembre 1978

N° 219

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant

Rue du Marché-aux-Herbes, 61 - Tél. 513.07.50  
1000 BRUXELLES

## Sommaire

---

1. *Saint Hubert, prince carolingien et guérisseur de la rage*  
par P.P. DUPONT . . . . . 191
2. *Watermael entre Boitsfort et Auderghem,*  
par G. VANDE PUITTE . . . . . 207
3. *Contribution à l'histoire de Watermael-Boitsfort.  
Michel de Calmeyer et sa «Maison Haute»,*  
par J. LORTHIOIS . . . . . 239
4. *Heurs et malheurs de la politique de Joseph II  
à Watermael,*  
par A. VANDERBORGHT . . . . . 285

Septembre 1978

N° 219

Prix : 35 F.

Le numéro 219 de la revue  
« DE BRABANTSE FOLKLORE »  
contient l'article suivant :

*BRUSSELSE FAIENCE*

*OF*

*BRUSSELS BLAUW*

*door*

LUC VAN EECKHOUDT

édité par le centre culturel

ANDREAS MASIUS

à l'occasion de l'exposition

BRUSSELS BLAUW LIT PRIVE - BEZIT

dans le Château - Musée de Gacsbeek  
qui s'est tenue du 5-8-78 au 17-9-78

## Notre passé enfoui

### LES DIVINITÉS CELTIQUES ET GALLO-BELGES.

Dans la bibliographie récente qui termine l'article paru dans le n° 217 (mars 1978) du Folklore Brabançon, figure l'ouvrage de M. P. de Saint-Hilaire, paru aux Editions Rossel (1976) sous le titre « L'Ardenne Mystérieuse ».

De même que j'ai recommandé dans cet article la lecture de l'ouvrage de M. Edmond Coarer-Kalondan sur « le druidisme », je tiens à souligner ici l'apport de M. de Saint-Hilaire à l'histoire de notre Ardenne, particulièrement en ses chapitres I & III traitant respectivement des « Pierres dormantes » et des « Héros et dieux » de l'Ardenne.

L'originale méthode de travail de l'auteur, consistant à répertorier les « pierres aux quatre dieux » et à en analyser les divinités sculptées sur les quatre faces, m'a incité à l'appliquer dans le sous-chapitre « les pierres aux 3 ou 4 dieux » de mon article. Ma conclusion confirme celle de M. de Saint-Hilaire : HERCULE, alias OGMIOS, a été le dieu le plus vénéré sur les autels des Tréviro-Romains, aux deuxième et troisième siècles de notre ère.

Quant aux colonnes votives au dieu-cavalier terrassant un ou des géants anguipèdes, M. de Saint-Hilaire y voit un empereur déifié, Constance-Chlore, écrasant sous son cheval Erehtée, fils de Vulcain, symbolisant les « superstitions » des peuplades vaincues. Mon opinion d'y voir au sommet Tarans, alias Jupiter, rejoint celle des historiens et archéologues patentés.

Rendons encore à César ce qui lui revient : les photos de la pierre Haina (Wéris) et de la pierre aux quatre dieux de Kehlen (Grand-Duché) sont extraites de « L'Ardenne Mystérieuse » de M. P. de Saint-Hilaire, dont je recommande chaudement la lecture, ainsi que celle de ses autres ouvrages sur la Belgique et la Flandre mystérieuse.

W. Ch. BROU.

# Saint Hubert,

**Prince Carolingien**

**et**

**Guérisseur de la rage.**

Le culte de saint Hubert a été et est encore parmi les plus populaires de Belgique. La vie du patron de l'Ardenne et des chasseurs reste cependant mal connue tant la légende qui l'entoure voile la réalité historique. Il faut donc tenter de départager l'une et l'autre.

## *L'HISTOIRE*

En 705, saint Lambert, évêque de Tongres, vient d'être assassiné à Liège. Hubert prend sa succession, probablement la même année.

A partir de ce moment, ses faits et gestes sont relativement bien connus, notamment grâce à un biographe qui le suivit dans tous ses déplacements pendant les quinze derniers mois de sa vie. Beaucoup plus obscure, en revanche, est la période qui précède cet événement.

Des hypothèses intéressantes ont été formulées quant aux origines de saint Hubert et aux raisons qui l'ont amené à l'épiscopat (1). En ce début du VIII<sup>e</sup> siècle, les Carolingiens (Pépin II, dit de Herstal) ont considérablement accru leur

puissance au détriment des derniers Mérovingiens faibles et déshérités. Leur pays, c'est l'Austrasie, la partie orientale du royaume des Francs, qui comprenait la Belgique et la Hollande actuelles, s'étendait au-delà du Rhin et englobait aussi la Champagne et les Vosges. Ils mènent dans ce vaste territoire — et pour mieux le contrôler — une politique systématique d'attribution des charges publiques et ecclésiastiques aux seuls membres de l'aristocratie austrasienne.



*La messe de Saint-Hubert à Terturen. Toile de H. Boulenger (1871)  
(Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique).*

Pouvoir religieux et pouvoir politique allaient de pair. l'un était le soutien de l'autre. Il paraît donc fort probable que Pépin II soit directement intervenu dans la nomination du nouvel évêque de Tongres. A l'époque carolingienne, c'était une

règle qui ne souffrit que de rares exceptions que de choisir les évêques parmi les membres des grandes familles, à l'exclusion d'autres. Plusieurs indices laissent croire que Hubert appartenait à l'entourage direct des Carolingiens et on l'a même identifié au frère de Plectrude, épouse de Pépin II. Ces liens de parenté étroits expliqueraient la nomination épiscopale mais aussi l'intérêt constant manifesté par les successeurs de Pépin II aux reliques de saint Hubert. En effet, en 743, Carloman, maire du palais, assiste en personne à l'élévation des restes de saint Hubert, dans l'église Saint-Pierre à Liège. Cette cérémonie équivalait alors à la canonisation. Plus tard, Louis le Pieux, fils de Charlemagne, favorise la translation des reliques au monastère ardennais d'Andage (825). Celui-ci allait désormais porter le nom de Saint-Hubert en Ardenne. A l'occasion de cette cérémonie, les moines accroissent leur patrimoine grâce à d'importantes donations de la part du souverain carolingien.

On quitte le domaine des hypothèses à partir du moment où Hubert devient évêque. Son règne est capital pour l'histoire liégeoise. On peut en effet le considérer comme le fondateur de la ville de Liège où il fit transporter les reliques de saint Lambert qui avait été inhumé à Maastricht, sa résidence favorite. Ce transfert marque le début d'un pèlerinage et d'un culte qui furent certainement des facteurs prépondérants dans le développement de Liège qui, jusqu'alors, n'était qu'un simple village. En outre, en établissant sa résidence épiscopale à Liège, de préférence à Maastricht ou à Tongres, il contribuait à faire de cette localité la future capitale de l'évêché et, plus tard, de la principauté.

Un autre aspect important de la carrière épiscopale d'Hubert est celui de l'évêque missionnaire. " Le saint homme parcourait villes et châteaux en prêchant " affirme son biographe. C'est cet aspect que l'histoire populaire a retenu; on y voit saint Hubert baptisant et prêchant dans les vastes régions de son diocèse : Ardenne, Campine et Brabant. Le biographe, compagnon des derniers mois de sa vie, le décrit en ces termes :

“ Il arrachait nombre d'hommes aux erreurs du paganisme; de loin on venait le trouver pour le baptême... et il ramena à une vie meilleure un nombre incalculable de pécheurs. En Ardenne, il détruisit par le feu beaucoup d'idoles et images sculptées qu'on y vénérât encore, et il imposait une pénitence de trois ans aux fanatiques qui continuaient à rendre un culte sacrilège aux cendres de ces statues. De même en Taxandrie (Campine) et en Brabant, il détruisit beaucoup d'idoles...; il y éleva en différents endroits, non sans peine, des sanctuaires en l'honneur des saints martyrs, et, brillant comme un rayon de soleil, il illumina de son éclatante lumière le royaume des Francs ” (2).

Ce texte intéressant nous montre à quel point, en ce début du VIII<sup>e</sup> siècle, d'importantes régions échappaient encore à la chrétienté et restaient attachées à des croyances profondément enracinées. On reviendra plus loin sur ce point.

En 727, ses pérégrinations apostoliques amènent saint Hubert en Brabant. Venu dans cette région pour y consacrer une nouvelle église (identifiée à l'église Saint-Lambert à Heverlee, près de Louvain), il y contracta une maladie qui, après cinq jours de délire et de fièvre, lui coûta la vie. D'Heverlee, il s'était rendu à Tervuren où il possédait une villa ou résidence et c'est là qu'il mourut le vendredi 30 mai 727. Son corps fut transporté à Liège et inhumé dans l'église du monastère de Saint-Pierre qu'il avait lui-même fondé, en 714. On a vu comment il y fut canonisé et comment ses reliques furent finalement transférées chez les moines de Saint-Hubert en Ardenne.

Tels sont, brièvement esquissés, les grands traits de la vie du saint évêque.



*L'église Saint-Lambert à Heverlee. Ruines de l'ancienne église paroissiale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.). La restauration a été effectuée en 1965. C'est à cet endroit, vraisemblablement, que saint Hubert aurait consacré une église, peu avant de mourir, en 727.*

## LES RECITS LEGENDAIRES

La légende attribue à saint Hubert des origines princières. Elle le présente comme le fils d'un prince d'Aquitaine venu à la cour de Pépin de Herstal. Il y épousa une princesse qui lui donna un fils prénommé Floribert. Celui-ci lui succéda au trône épiscopal de Liège.

Misc à part cette origine aquitaine, rien jusqu'ici d'incompatible avec les hypothèses présentées plus haut.

On connaît bien l'épisode de la conversion légendaire au cours d'une chasse dans la forêt d'Ardenne, après l'apparition d'un cerf portant la croix du Christ entre ses bois. Voici une version ancienne (1ère moitié du XVe siècle) de cet événement :

“ On rapporte que le comte du palais du roi Thierry, nommé Hubert, étant encore en Aquitaine, c'est-à-dire avant son arrivée en Austrasie, se rendit à la chasse un jour de fête solennelle, soit de fête chômée, à l'heure où les autres chrétiens ses voisins allaient à l'église; car lui-même était mondain. Et voici que lui apparut un cerf qui portait au-dessus de ses cornes le signe de la sainte croix. Il entendit aussi une voix lui disant : si tu ne te convertis au Seigneur en te décidant à mener une vie vertueuse, tu iras plus rapidement en enfer. A ces paroles, Hubert descendit de cheval adorant le Seigneur qui lui était apparu et se déclarant prêt à faire ce qui lui était recommandé ” (3).

Après cette vision, Hubert quitte la cour et se rend auprès de saint Lambert. Il passe ensuite un temps de prière au monastère de Stavelot. Cette retraite terminée, il part en pèlerinage à Rome où il reçoit la nouvelle de la mort de saint Lambert. Le pape Serge Ier, averti lui aussi, convoque Hubert et lui confie la succession de l'évêque défunt. Pendant la consécration épiscopale, deux prodiges surviennent : un ange descendu du ciel présente à Hubert une étole tandis que saint Pierre en personne lui remet une clé. Ces deux objets dont les



*La conversion de saint Hubert. Détail sculpté de la chaire de vérité de l'église Saint-Jean à Teruren (1736).*

*(Photo Heemkundig Museum, Teruren).*



propriétés sont miraculeuses, sont les symboles du pouvoir qui lui est donné de guérir les enragés et les déments. Ce sont eux qui vont nourrir la légende du saint guérisseur.

Dans l'historiographie de saint Hubert, la légende du cerf crucifère et de la conversion n'apparaît dans les manuscrits qu'au cours de la première moitié du XVe siècle. Bien tardivement par conséquent. Son attribution à saint Hubert est le résultat d'une confusion opérée avec un autre saint chasseur, saint Eustache, à qui était attachée la même légende. La fête de saint Eustache était, comme celle de saint Hubert, célébrée le 5 novembre.

Plus ancienne est l'adoption de saint Hubert comme patron des chasseurs. Dès qu'un culte lui fut rendu — très tôt par conséquent — les chasseurs avaient pris l'habitude de porter chaque année à son tombeau les prémices de la chasse et la dîme du gibier. Par ces offrandes, ils espéraient obtenir le succès pour leurs battues ainsi que la protection contre la rage, pour eux, pour leurs meutes et leurs chevaux. L'ancienneté de ces pratiques est attestée par l'auteur du célèbre *Cantatorium*, chronique rédigée à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, à l'abbaye de Saint-Hubert :

" Nous avons vu arriver au monastère Frédéric, duc de Basse-Lotharingie, suivi de ses veneurs portant un sanglier, et lui-même chargé sur ses épaules de la hure de l'animal qu'il déposa dévotement devant l'autel de saint Pierre. Le duc Godefroid le Barbu, allant aussi un jour à la chasse pour accomplir cette pieuse coutume en l'honneur de saint Hubert, prit cinq cerfs et un loup; nous l'avons vu offrir à l'église les cinq cerfs avec leur peau et le loup encore vivant " (4).

Selon certains auteurs, à l'époque de l'évangélisation de l'Ardenne, les évêques francs remplacèrent le culte de Diane que les colons romains avaient introduit, par celui de saints chasseurs comme saint Eustache et saint Hubert (5). Le culte



Reliquaire de saint Hubert en bois doré (fin XVIIIe - début XIXe s.).  
Conservé à l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort.  
(Copyright A.C.L., Bruxelles).

de l'antique déesse chasserresse a été effectivement pratiqué en Ardenne. Des découvertes d'autels et de statuettes dédiés à Diane, notamment à Amberloup et à Villers-sur-Semois, en font foi.

### LE CULTE DE SAINT HUBERT ET SON EXPANSION EN BRABANT

Déjà vénéré, comme on l'a vu, à l'église Saint-Pierre de Liège où il avait été inhumé, saint Hubert le fut davantage lorsque son corps fut transféré dans le monastère ardennais. Grâce à ces précieuses reliques, ce dernier devint très vite un centre de pèlerinage de renom international.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit les chroniques rédigées à l'abbaye, les moines de Saint-Hubert accueillaient pèlerins et malades et pratiquaient l'opération de la taille sur les enragés et, probablement, sur les épileptiques. On conserve, aujourd'hui encore, dans l'église abbatiale, l'étole miraculeuse qui, selon le récit légendaire, aurait été offerte à saint Hubert au moment de son sacre épiscopal. C'est elle qui servait à la pratique de la taille.

On en prélevait un tout petit fragment que l'on insérait dans une légère incision de la peau du front du malade. Celui-ci devait alors faire une neuvaine et se conformer strictement à certaines prescriptions de jeûne et de prières.

La taille a été pratiquée à Saint-Hubert jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, même après la découverte du vaccin antirabique par Pasteur (1822-1895). Les dernières tailles datent du 21 janvier 1919 (6). Un aumônier de Saint-Hubert affirme qu'entre le 2 juin 1867 et le 8 septembre 1868, 250 personnes furent traitées de cette manière (7). Dans la sacristie de la basilique de Saint-Hubert, on peut voir, parmi d'autres reliques et objets de culte, les instruments qui servaient à cette opération.



Gravure dédiée à Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert (1611-1632), réformateur de la discipline monastique dans son abbaye. On y voit les moines pratiquer un exorcisme (à gauche) et l'opération de la taille (à droite). A l'avant-plan, enchaîné, un malade enragé ou épileptique attend d'être soigné à son tour. (Gravure de Jean II Valdor, graveur liégeois de la 1<sup>ère</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> s.).

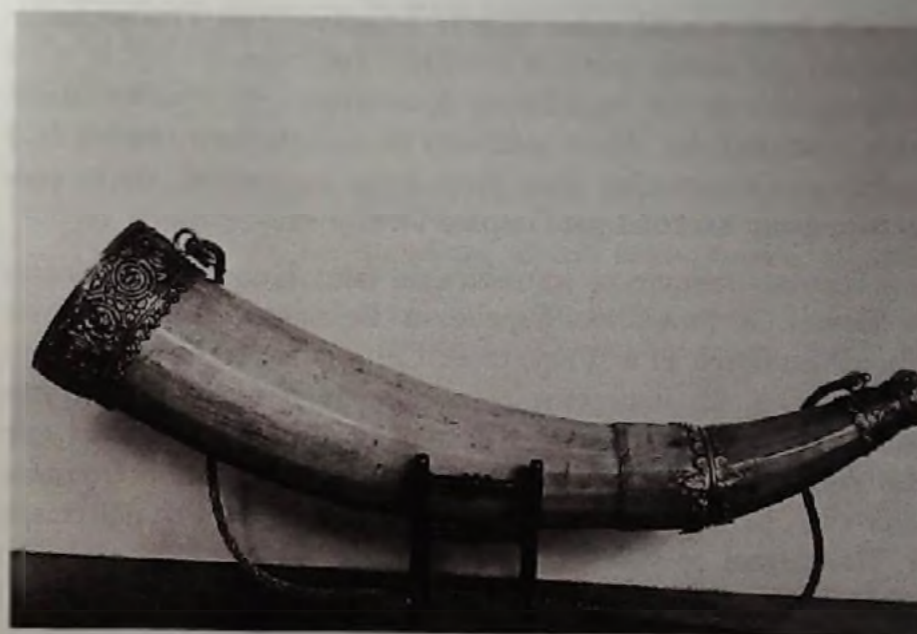
Malgré les nombreux prélèvements effectués au cours des siècles, l'étole gardait encore au début du siècle, des dimensions appréciables :

".. C'est un galon de soie blanche mais un peu ternie. Le dessin du tissu est riche et varié. De distance en distance, il s'y mêle un fil d'or qui orne le tissu dans toute sa largeur. Les extrémités sont garnies d'une riche dentelle terminée en franges formant six globules de soie dorée; une des extrémités a perdu ses ornements. On aperçoit facilement les endroits d'où l'on a tiré les parcelles nécessaires à la taille... D'après la tradition, quoique on en détache depuis plus de neuf siècles une infinité de parcelles tous les ans, l'étole n'a presque pas diminué. Sa longueur est encore de 1,16 mètre; sa largeur de 45 millimètres " (8).

Si l'on veut comprendre le sens de la pratique de la taille, il importe de rappeler que l'étole était l'ornement sacerdotal employé pour les exorcismes. On l'imposait aux possédés pour les délivrer des démons. La rage était considérée comme une des variétés de la folie et celle-ci, à son tour, comme une forme de possession démoniaque. Insérer les fils de l'étole dans le front des patients correspondait sans doute à la volonté de soigner cette partie du corps, siège de la raison. Des folkloristes ont rapproché la taille de pratiques utilisées dans certaines peuplades africaines où on incise profondément la peau du front des enfants pour les protéger des maux de tête et des maladies mentales (9).

Au cours des siècles, la pratique de la taille a donné lieu à de chaudes polémiques entre médecins et théologiens. Beaucoup n'y voyaient que superstition; ainsi, Jean Gerson, le célèbre théologien de l'université de Paris au XVe siècle et, plus tard, au XVIIe, les médecins de la Sorbonne.

Si la taille a progressivement été abandonnée, le culte du saint guérisseur de la rage n'a pas disparu pour autant. Il s'est maintenu bien vivace, à Saint-Hubert et ailleurs. En plusieurs endroits de Belgique, on célèbre avec beaucoup de solennité la



*Le cor de saint Hubert de l'église Saint-Jean à Tervuren. Les anneaux d'argent qui le ceignent datent de 1869. Ils ont remplacé les anneaux primitifs qui portaient les armoiries de Marguerite de Croy ( ± 1600). (Photo Heemkundig Museum, Tervuren).*

fête du patron des chasseurs. On y distribue encore les pains de saint Hubert et on y bénit les chiens et les chevaux. En Brabant particulièrement, les lieux de culte dédiés au saint sont nombreux; en certains endroits, les manifestations en son honneur se déroulent encore avec éclat. A Tervuren tout d'abord où la messe de Saint-Hubert, célébrée sur les lieux mêmes où il mourut, attire tous les ans de nombreux fidèles. L'apôtre de l'Ardenne y est spécialement invoqué comme protecteur de la forêt de Soignes. Selon Emile Van Heurck, " d'après la tradition, le cor de chasse du grand chasseur..., suspendu à un arbre, retentissait de lui-même chaque fois que des malfaiteurs essayaient quelque attentat dans la forêt de Soignes. Le saint alors apparaissait et mettait en fuite les malandrins " (10). Le cor qui est aujourd'hui en la possession de l'église de Tervuren, et qui est porté solennellement chaque année à travers les rues de la localité, était encore au XVIe siècle considéré comme celui que la tradition attribuait à saint Hubert lui-même (11).

On honore aussi saint Hubert à Leefdaal, en l'église Saint-Lambert qui aurait, selon la tradition, été consacrée par le saint évêque, lors de ses expéditions apostoliques en Brabant. Jadis on y conduisait les chiens méchants ou enragés pour obtenir leur guérison. On conserve dans cette église un tableau de la conversion peint en 1662 par Gaspard De Crayer.

D'autres reliques et souvenirs de saint Hubert sont vénérés à Elewijt, à Sint-Ulriks-Kapelle, à Buizingen, à Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek et à Wakkerzeel. Cette dernière localité a connu autrefois un important pèlerinage né autour de guérisons miraculeuses de la rage. Des documents de 1348 signalent que des personnes mordues par des animaux enragés, sont rentrées chez elles, parfaitement guéries, après s'être rendues en pèlerinage à Wakkerzeel.

Pierre-Paul DUPONT

- (1) F. ROUSSEAU, *Les Carolingiens et l'Ardenne*, dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5ème série, XLVIII, 1962, p. 207-214.
- (2) Texte cité par J. COENEN, *Saint-Hubert. Le fondateur de Liège*, Liège, 1927, p. 66.
- (3) Texte cité par J. ROLAND, *Saint Hubert d'Ardenne. La légende du carf crucifère, inspiratrice d'art populaire*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts au professeur Jacques Lavalleye*, Louvain, 1970, p. 239.
- (4) *Ibidem*, p. 241.
- (5) A. KOEINIG, cité par J. ROLAND, *op. cit.*, p. 242.
- (6) L. HUYGHEBAERT, *Saint Hubert patron des chasseurs*, s.l., 1927, p. 148.
- (7) Rapporté par M. DESSOY, *Saint Hubert. Le patron de l'Ardenne. L'abbaye. La basilique*, Saint-Hubert, s.d., p. 19.

- (8) Description donnée par E. VAN HEURCK, *Saint Hubert et son culte en Belgique*, Verviers, 1925, p. 255.
- (9) *Ibidem*, p. 260.
- (10) *Ibidem*, p. 281.
- (11) C'est également parce que saint Hubert y était vénéré comme patron des chasseurs qu'au moyen âge fut érigée à Boitsfort, toujours à l'orée de la forêt, une chapelle qui lui était dédiée. Lorsque, au XIIIe siècle, Boitsfort devint le siège d'une des principales chasses des ducs de Brabant, au point que ceux-ci y établirent leur chenil, ils érigèrent le sanctuaire en chapelle castrale. Au XVIIIe siècle encore, le culte du saint y était particulièrement en honneur. En témoigne, par exemple, la fondation en 1716 d'une Confrérie de saint Hubert (Archives générales du Royaume, *Archives ecclésiastiques du Brabant*, n° 6764). Un inventaire des objets sacrés conservés dans l'édifice à la même époque recensait, outre un reliquaire, la crosse et la mitre du saint (Archives générales du Royaume, *Conseil des Finances*, n° 2156).

#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Outre les articles et ouvrages cités en note, on a consulté les travaux suivants :

- F. BAIX, *Saint Hubert, sa mort, sa canonisation, ses reliques*, dans *Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 71-80.  
*Catalogue de l'exposition Terre et Abbaye de Saint-Hubert*, Saint-Hubert, 1973.
- A. DESPY-MEYER et P.-P. DUPONT, *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon belge*, tome V, Province de Luxembourg, Liège, 1975.
- E. FETIS, *Légende de saint Hubert*, Bruxelles, 1846.
- H. GAIDOZ, *La rage et saint Hubert*, Paris, 1887.
- F.-L. GANSHOF, *La Belgique carolingienne*, Collection Notre Passé, Bruxelles, 1958.
- F. HALLET, *La rage conjurée par l'œuvre de saint Hubert. Manuel du pèlerin de Saint-Hubert en Ardenne*, Paris-Bruxelles, 1880.
- G. KURTH, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, Bruxelles, 1898.
- L. VAN DER ESSEN, *Etude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens*, Louvain-Paris, 1907.

# WATERMAEL

entre

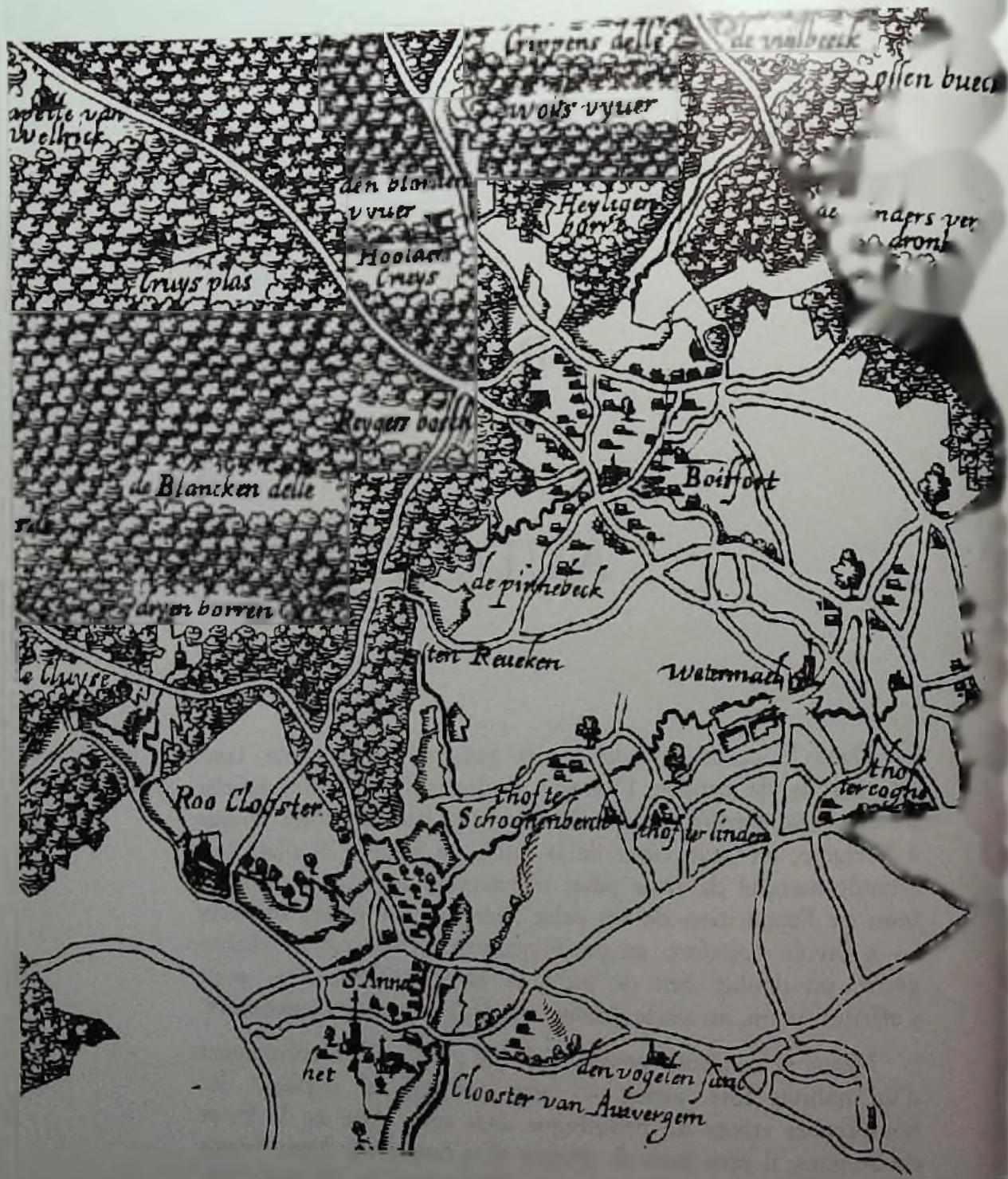
## BOITSFORT

et

## AUDERGHEM

Dans le cadre restreint de la présente étude, nous nous efforcerons de brosser l'histoire territoriale et institutionnelle du *domaine carolingien de Watermael*. Centre agricole unique à l'origine, en plein cœur de la Forêt de Soignes, il allait être bientôt marqué de trois pôles d'attraction spécifiques, compte tenu de l'apparition de ses deux hameaux à vocation distincte — à savoir *Boitsfort*, au passé cynégétique brillant, et *Audergem*, un double lieu de piété et de recueillement — pour s'effriter, enfin, au siècle dernier, en deux communes autonomes.

Même si l'endroit semble avoir été propice à l'établissement d'un habitat fort ancien — pour preuve, par exemple, les nombreuses traces du néolithique dans cette zone de la Forêt de Soignes, il sera hors de propos d'en traiter ici. Nous ferons donc plutôt débiter l'histoire de Watermael le 30 mai 914, date de sa première apparition dans les documents écrits, et



Watermael, Boisfort et Audergem en 1659 sur la Carte  
de la Forêt de Sorghes de J. van Werden. Extrait de A. SANDERUS.  
Chorographia sacra Brabantiae..., Bruxelles, 1659.

nous suivrons l'évolution "civile" de cette partie de territoire sonien tout au long d'un millénaire d'histoire riche en péripéties diverses d'essartements, démembrements et remembrements successifs.

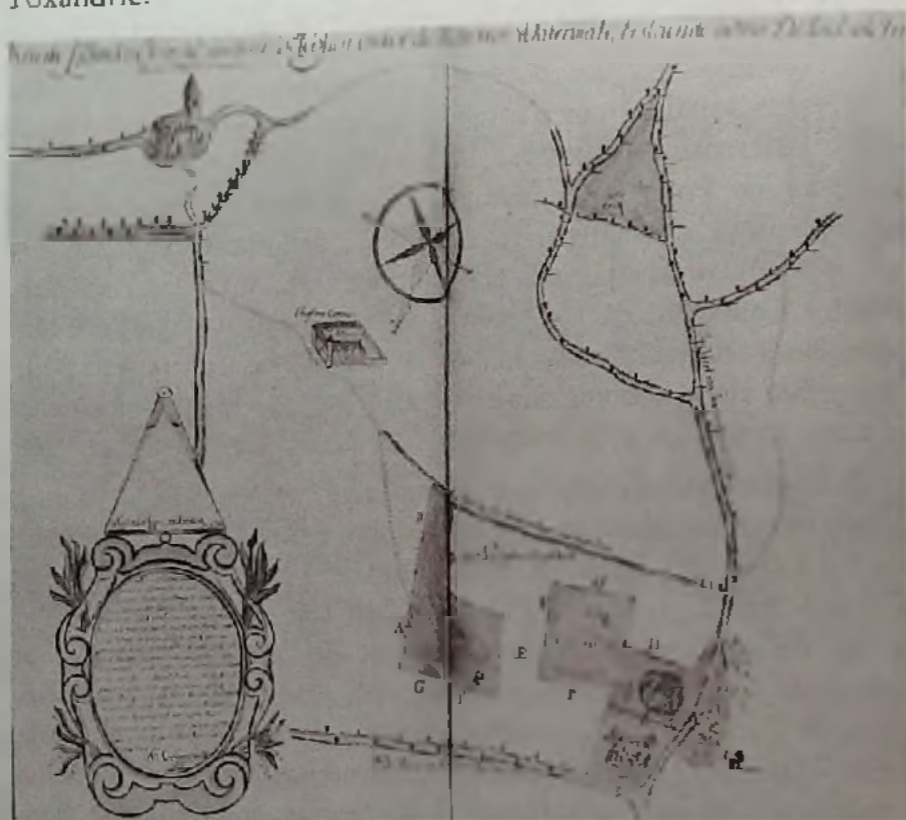
#### LE DOMAINE CAROLINGIEN DE WATERMAEL

C'est en cette dix-septième année du règne de Charles le Simple, roi de France, que Guntbert et son épouse Bertilde cédèrent à l'abbaye Saint-Martin de Tours, leurs domaines de Poix, en Hainaut, de Watermael, en Brabant, et de Willemeau en Tournaisis. L'abbaye leur rétrocédait aussitôt ces trois domaines auxquels elle ajoutait celui qu'elle-même possédait à Lourches, en Ostrevant, et ce en usufruit viager pour eux-mêmes et leurs enfants, et à charge de lui payer pour l'ensemble de ces domaines dont elle gardait la nue-propriété, un cens annuel dont le montant, fort élevé, était de cent sous.

Le professeur Despy, qui a analysé l'acte de 914, y voit à la fois une illustration et une conséquence du fait que, au début du Xe siècle, les horizons politiques de l'aristocratie lotharingienne s'étaient fixés vers l'Ouest. C'est que, en novembre 911, le roi de France lui-même, profitant de la mort du roi de Germanie Louis l'Enfant, avait occupé, grâce à l'appui précisément de l'aristocratie lotharingienne — dont faisait sans doute partie le grand propriétaire foncier Guntbert — l'ancien "regnum Lotharii" sur lequel il allait exercer la royauté pendant une dizaine d'années.

Cette charte serait donc la première en date à mentionner le domaine de Watermael ("in pago Brabantisse in villa Guatremal") et son intérêt majeur est de nous donner une description des possessions de Guntbert à Watermael en 914. Elles étaient constituées d'une part d'un manse (environ 15 ha) de réserve seigneuriale, comportant l'église domaniale construite en l'honneur de Notre-Dame, les terres cultivées et les friches, les bois, les prés, les eaux et les cours d'eau, le moulin, les pâturages et, d'autre part, de manses serviles, auxquels étaient attachés les nommés *Franchin*, *Magenfrid*, *Leutgard*, *Ragencin*,

*Radechin, Gilega, Otrard et Edran*. Bref, en 914 est clairement en place à Watermael, la structure interne du domaine bipartite carolingien, un type d'exploitation agricole classique non seulement entre la Seine et la Loire, mais aussi en Flandre et en Toxandrie.



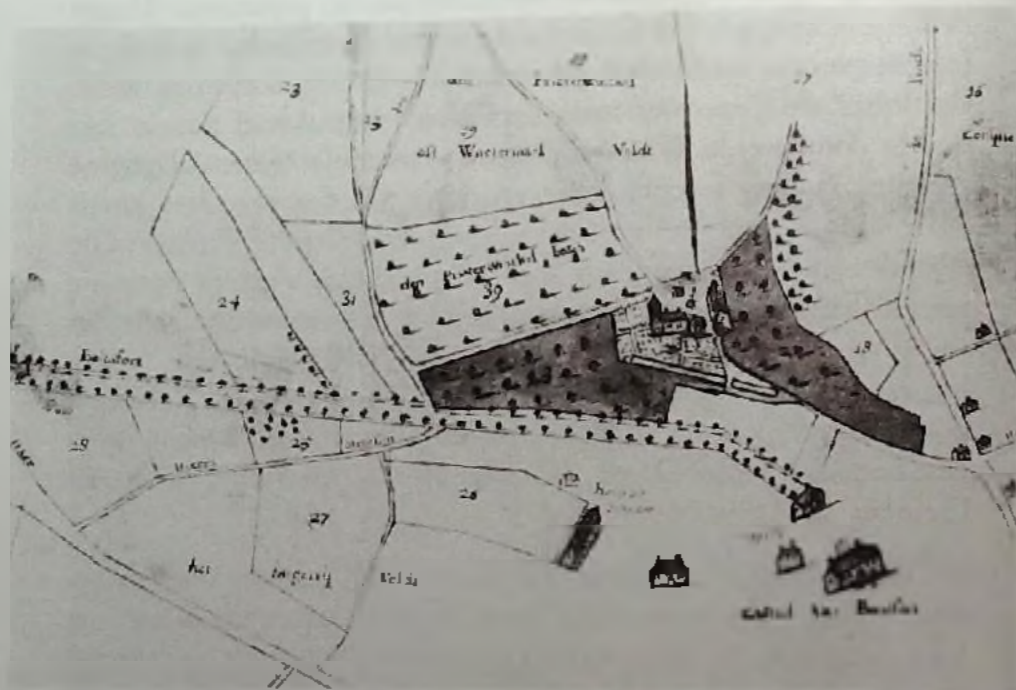
Carte figurative des biens de l'abbaye de La Cambre sous Watermael en 1716. Extrait de l'Atlas terrier de La Cambre, par Couvreur (Bruxelles, Bibliothèque Royale, Manuscrits 13538).

Site d'habitat fort ancien, nous l'avons dit, Watermael offrait, du point de vue géographique, une double caractéristique : c'était à la fois le type du domaine de clairière presque en lisière de la Forêt de Soignes et celui du domaine de fonds de vallée, en l'occurrence celle de la Woluwe. Le nom même de *Watermael* est d'ailleurs significatif à cet égard, le toponyme s'expliquant aisément par l'ancien germanique " *watar* " (eau) et " *mahlo* " (dépression de terrain).

Quant à la superficie de ce domaine, le professeur Despy l'estime à quelque 50 à 60 ha de terres de culture, ce qui est fort minuscule comparé à l'étendue des grands domaines ecclésiastiques de l'époque, mais explicable sans doute par le fait que le domaine de Watermael était vraisemblablement d'origine récente. Il devait représenter en outre un des premiers essais de colonisation de la Forêt de Soignes. La géographie paroissiale ancienne montre cependant sans conteste que c'est ce domaine primitif de Watermael qui est à l'origine des communes actuelles de Watermael-Boitsfort et Auderghem, car c'était une " *cura integra* " dont dépendait la chapelle d'Auderghem, Boitsfort, pour sa part, n'étant qu'un hameau relevant directement de la paroisse de Notre-Dame de Watermael, consacrée à Saint-Clément par la suite.

Ce domaine tricéphale de Watermael connut une extension rapide : du centre rural primitif bien structuré, attesté en 914, sont nés, par essartements successifs de la forêt, le hameau d'Auderghem d'abord — dont la fondation doit remonter au début du XI<sup>e</sup> siècle au plus tard — ensuite le hameau de Boitsfort, dont la naissance est vraisemblablement plus tardive et doit se situer au XIII<sup>e</sup> siècle. Et si l'existence d'une église à Watermael (1) est également attestée par la charte de 914, nous savons par ailleurs que la construction de la chapelle Sainte-Anne remonte à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. La superficie du domaine en terres cultivées a donc pu tripler en deux ou trois siècles pour atteindre quelque 200 ha à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'ensemble de ces chiffres peut paraître valable si l'on se souvient de ce que, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sur une superficie totale de 2200 ha, forêt comprise, Watermael, Auderghem et Boitsfort ne comptaient qu'environ 700 à 725 ha de terres cultivées.

Quoiqu'il en soit, il semble que l'étymologie du toponyme *Auderghem* tendrait à prouver pour cette localité une origine bien plus ancienne encore que l'époque de la construction de sa chapelle, car son nom même pourrait la faire remonter à la colonisation franque dans nos régions, c'est-à-dire au



Le centre de Boitsfort en 1717. Extrait de la Carte des biens du comte de Duras à Boitsfort, par G. Beckers. On remarquera surtout le Château Royal (plus communément appelé la Maison royale), la chapelle castrale, la Maison Haute et la drève du Duc. (Bruxelles, Bibliothèque Royale, Manuscrits II 2144).

Ve-VIe siècle. En effet, "Oldrengem" (attesté vers 1160) signifie en ancien germanique "Aldabaringa haim", ou habitation (cfr. l'anglais "home" et l'allemand "Heim") — et par extension, exploitation agricole — des gens de Aldahari, probablement un vieux (Alda) chef d'armée (harja) des temps des invasions germaniques. A moins qu'il ait appartenu tout simplement à la même "tribu" que les gens de Watermael cités dans la charte de 914 et portant un patronyme à consonnance toute aussi germanique ?

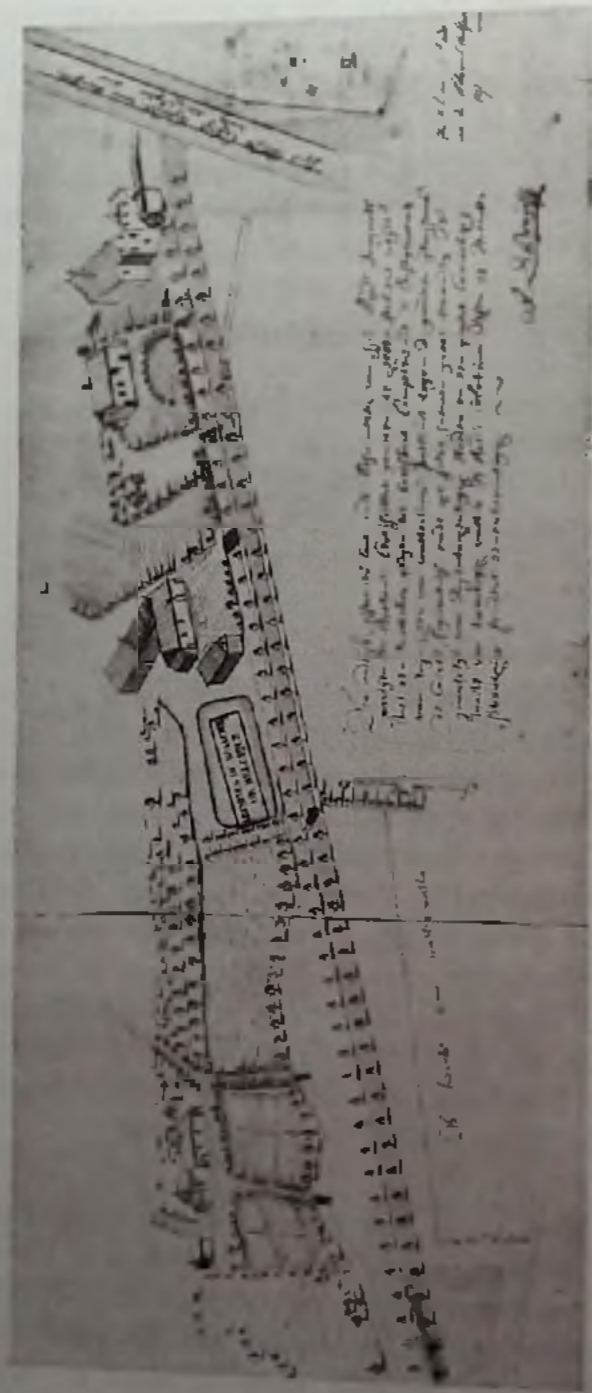
## LE DOMAINE DUCAL DE WATERMAEL

Lorsque le domaine de Watermael réapparaît dans les textes, au XIIIe siècle, il fait figure de domaine ducal, les ducs de Brabant y exerçant la *seigneurie haut-justicière* (2) et y possédant de nombreux biens fonciers. Il y a raison de supposer que l'abbaye de Tours ait perdu assez tôt un domaine aussi excentrique et placé de surcroît hors des frontières de la Francie Occidentale, dès que l'ancien royaume de Lotharingie fut définitivement annexé, en 925, par le royaume de Germanie. D'où l'importance du "comes" qui administrait le comté dont Watermael faisait partie, à savoir **LE COMTE D'UCCLE**, qui allait devenir **LE COMTE DE BRUXELLES** à la fin du Xe siècle et être uni à celui de **LOUVAIN** au début du XIe siècle, pour former par la suite le **DUCHE DE BRABANT**.

Signe des temps également, la possession de l'église de Watermael fut confirmée au chapitre de Notre-Dame à Cambrai par un bref du pape Célestin III, en 1193 (3). Plus tard, en 1271, les chanoines cédèrent au couvent de Val-Duchesse, à Auderghem, le *personat* (4) de ce temple, avec toutes ses dépendances. Le village de Boitsfort, quant à lui, semble né d'une division administrative créée par les ducs de Brabant au milieu du XIIIe siècle, l'endroit ayant été choisi comme siège d'une des plus importantes chasses ducales. Dans ce contexte, on se souviendra également que c'est la famille ducale de Brabant qui fonda ou dota dans le domaine de Watermael, mais à son autre extrémité, les prieurés de Val-Duchesse au XIIIe siècle et de Rouge-Cloître au siècle suivant.

Boitsfort fut ainsi en un premier temps une agglomération d'habitations de veneurs autour de la *Maison des Veneurs*, local de réunion du personnel de la chasse; elles s'établirent principalement sur la colline avoisinante du Krekelenberg, à l'est du grand étang qui occupait alors la place L. Wiener d'aujourd'hui. Puis, par suite de l'augmentation du nombre des





Extrait d'une carte figurative de la route de Boitsfort, depuis l'étaieg  
 du château jusqu'au moulin à eau, six piés de la chaussée de  
 Bruxelles à La Hulpe. Il s'agit d'une partie de l'ancienne rue Middelbourg  
 en 1721. Carte dressée par A.-D. Bruyn. (A.G.R. - C.P.I., n° 141).

chasseurs et des valets, ainsi que de l'accroissement des biens des grands chiens, la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation de ceux-ci vint s'y installer. Finalement, au milieu du XIIIe siècle, le "hameau" de Watermael paraît avoir été englobé dans l'ensemble des habitations désigné sous le nom de Boitsfort. Si cette dernière localité acquit donc ultérieurement une importance supérieure à Watermael, la cause principale en est assurément le séjour des seigneurs et de leurs nombreux fonctionnaires à cet endroit précis de la Forêt de Soignes.

Quant à la signification du nom de la localité, diverses étymologies en ont été proposées, mais disons d'emblée qu'il serait erroné d'interpréter *Boitsfort/Bosvoorde* en tant que "Gué ("voorde" en néerlandais) - au - Bois" ("hos"). Les graphies les plus anciennes — uniques références linguistiques indispensables — étant "*Bouchesfort*" (1220) (5) et "*Bostfort*" (1225), le toponyme s'expliquerait de fait par l'ancien germanique "*jurda*" (gué, cfr. *Oxford* et *Frankfurt*), alors qu'il faudrait plutôt voir dans la première partie du mot composé la forme "*Baldas*" (c'est-à-dire, fils de "*Baldo*", un prénom signifiant "téméraire"). A partir de cette explication étymologique on serait en droit de se demander quel était ce valeureux chef franc qui est venu s'établir au bord de ce gué (sur la Woluwe ?) en pleine Carbonaria.

Il est vrai qu'à suivre la thèse de V. Tourneur, le nom semblerait plutôt d'importation, et plus particulièrement... louvaniste. Selon cet auteur en effet, la localité de *Boitsfort-lez-Watermael* aurait été fondée au milieu du XIIIe siècle, suite aux séjours de plus en plus fréquents que firent les ducs à Bruxelles à partir de ce moment-là et suite au transfert de la vénerie ducale de Louvain dans la Forêt de Soignes. La Vénerie aurait conservé son nom louvaniste de *Boitsfort*, d'après le nom de la famille patricienne à laquelle étaient confiés les chiens de chasse du duc, au pied de son palais du Mont-César. Le patronyme proviendrait, à son tour, d'un endroit appelé "*Boutsvoord*", que la famille tenait en fief.



Le Krekelenberg en 1782. Extrait de la carte figurative de la paroisse de Watermael, dressée par C.J. Everaert (A.G.R. - C.P.I. n° 2401). D'après un dessin de l'auteur paru dans J. LORTHIOIS, Contribution à l'histoire de Watermael-Boitsfort. Chronique de Jolymont, dans *Intermédiaire des Généalogistes* XXX (1975), n° 177, p. 145-232.

#### Légende.

- 1 Chaussée de La Hulpe.
- 2 Limites de la forêt de Sorghes, sous l'Ancien régime.
- 3 Savelstraete — rue des Sables — aujourd'hui, rue du Bois.
- 4 Partie supérieure de la Koeistraete — rue de la Vache — supprimée et incorporée à Jolymont, en 1840.
- 5 Partie inférieure de la Koeistraete, aujourd'hui rue du Grand Veneur.
- 6 Chemin disparu. Sa partie supérieure correspond au début de la drève de Bonne-Odeur.
- 7 Brasserie, aujourd'hui Auberge de la Bécasse blanche.
- 8 Actuellement, rue de la Vénérie.
- 9 Etang du Château ou de la Vénérie, aujourd'hui disparu.
- 10 Digue construite en 1772, aujourd'hui rue du Concours.
- 11 Etang triangulaire de la Vénérie, créé en 1722, aujourd'hui disparu.
- 12 Emplacement de l'actuelle rue de la Cigale.
- 13 Maison avec porte du XVII<sup>e</sup> siècle toujours existante.
- 14 Ancienne brasserie De Wolf, autrefois ferme Middelbourg.
- 15 Campagne appelée plus tard Jolymont. L'étang, devant la maison, existait encore vers 1840.
- 16 Moulin ducal de Boitsfort ou de la Vénérie. Démoli au XIX<sup>e</sup> siècle.
- 17 Etang domanial dit Damtyver, aujourd'hui disparu.
- 18 Auberge construite en 1741. Démolie en 1967.
- 19 Cimetière actuel, partie ancienne.
- 20 Station néolithique. On y découvrit des silex, en 1899.
- 21 Partie culminante du Krekelenberg, altitude 94 m.
- 22 Drève, actuelle rue Middelbourg.

Malheureusement, tous les documents qui consacrèrent la création de la Vénérie par les ducs de Brabant sont perdus, de sorte que nous ne pouvons nous livrer qu'à des hypothèses quant aux origines de l'installation du chenil ducal à Boitsfort, ainsi qu'à celles du nom même de la localité. C'est ainsi qu'on suppose également que ce chenil fut installé près d'une chapelle existante, dans la vieille paroisse de Watermael, et dédiée à saint Hubert, patron des chasseurs. Cette chapelle, qui devint castrale, fut desservie par les chanoines de l'abbaye de Coudenberg, à Bruxelles, voisine du palais ducal. Vendue comme bien national sous la domination française, elle fut démolie en 1840 pour faire place, non loin de là, à l'église Sainte-Philomène qui, démolie à son tour, fut remplacée par l'actuelle église Saint-Hubert, en 1924 (6).

C'est sur les hauteurs du *Jagersveld*, un terrain qui porte donc bien son nom, qu'aurait été construit le chenil ducal. Le ruisseau qui dévalait autrefois l'actuelle drève du Duc fournissait l'eau pure nécessaire pour abreuver les chiens, et l'étang (à l'emplacement de la place L. Wiener), la protection indispensable à la maison des veneurs. Cette demeure, nous dit V. Tourneur, sorte de château-fort en miniature — le "Borch" — fut construite dans l'étang, au bord nord-ouest de ce dernier, non loin de la chapelle Saint-Hubert. Elle fut démolie en 1776 et lors de travaux entrepris il y a une vingtaine d'années, on en a retrouvé les fondations en face de la maison communale actuelle, sous les rails du tram, à l'endroit où celui-ci tourne vers la place Bisschoffsheim.



Sceau des échevins de Watermael du type saint Clément, immuable depuis le XV<sup>e</sup> s.

Ainsi s'expliquerait donc l'origine et le nom des trois localités qui composent la paroisse et le domaine de Watermael, lui-même ressortissant, du point de vue de la basse-justice, à la MAIRIE DE RHODES (Rhode-Saint-Genèse), tout en étant subdivisé en diverses juridictions, à savoir l'échevinage ducal de Watermael, la cour censale de Schoonenberg, la cour censale des abbesses de l'orest à Watermael, la cour censale de la ferme de Wesembeek et la cour censale des Grands Chiens de Brabant à Boitsfort (7). Ajoutons encore, pour être complet, que, au point de vue foncier, certaines parties du territoire de Watermael et de Boitsfort relevaient également de la VICOMTE DE BRUXELLES en sa cour d'Ixelles (*Elsen borggraef*). C'est de la fusion de ces diverses juridictions que devait sortir l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE WATERMAEL-BOITSFORT d'une part, d'AUDERGHEM de l'autre.

#### UN EXEMPLE-TYPE DE JURIDICTIONS

##### D'ANCIEN REGIME : LE PUZZLE DE WATERMAEL

Si la SEIGNEURIE DE WATERMAEL (-AUDERGHEM-BOITSFORT) appartenait toujours au début des temps modernes au duc de Brabant, au XVII<sup>e</sup> siècle les revenus produits par l'aliénation des domaines étaient devenus insuffisants. L'argent des villes, quant à lui, avait été dépensé à l'entretien des armées et des fortifications. Il fallait par conséquent à tout prix trouver de nouvelles ressources. C'est ainsi qu'en 1648 le droit de haute, moyenne et basse justice, appartenant toujours au duc de Brabant (donc au roi d'Espagne) dans la seigneurie de Watermael, fut cédé à Ernest de Rivière, baron de Houffalize et seigneur de Schoonenberg. Pour la première fois dans l'histoire du domaine — et il est intéressant de le souligner — le hameau de Boitsfort ne suivait plus les destinées de Watermael-Auderghem, son caractère de domaine de chasse royale lui valant de rester sous la juridiction ducal qui s'en réservait les revenus (8).



Le château de Watermael ou maison de campagne construite par  
 Corneille de Man, seigneur du lieu, dans la 2e moitié du XVIIe s.  
 Extrait de J. LE ROY, *Castella et Praetoria nobilium Brabantiae  
 coenobiaque celebriora...*, Leyde, 1699.

La nouvelle SEIGNEURIE DE WATERMAEL (-AUDER-  
 GHEM) passa successivement entre les mains des familles  
 de Man et de Kessel, qui furent également seigneurs de  
 SCHOONENBERG (9). Les droits respectifs sur les deux  
 seigneuries, et donc les revenus de la justice de Watermael,  
 restèrent au pouvoir de la famille de Kessel jusqu'à la fin de  
 l'Ancien Régime. Le bien de Schoonenberg, dont la ferme fut  
 démolie au début du XIXe siècle, et les bâtiments restants à  
 la fin du siècle dernier pour permettre l'urbanisation du quartier  
 (entre l'avenue G. Demey, la Place L. Pinoy et le Lammeren-  
 dries), comprenait au XVIIe siècle 12 bonniers de terres.

Différentes communautés religieuses, entre autres les abbayes  
 de La Cambre et de Forest, et le couvent de Jéricho, à Bruxelles,  
 possédaient, elles aussi, des biens dans le village de Watermael.  
 Voilà la raison pour laquelle, dès le XIVe siècle, une COUR  
 CENSALE distincte s'occupait de la gestion des biens dont  
 Ghisla, femme de Walter d'Aa, avait fait don aux religieuses  
 de l'ABBAYE DE FOREST. C'était un alleu situé dans la

paroisse de Watermael et composé notamment de biens répartis  
 sur des terrains aux environs des Trois Tilleuls.

Quant à l'ALLEU DE WESEMBEEK (10), il était  
 également situé dans la paroisse de Watermael et s'étendait  
 sur une partie du territoire de Boitsfort. Comprenant, entre  
 autres, une ferme entourée de vergers et de biens situés à côté  
 de l'église Saint-Clément (la rue du Loutrier actuelle), il appar-  
 tenait, en 1339, à un certain *Gisbert de Wesembek* (d'où le  
 nom du bien), lequel s'était enrichi d'une partie des terres possé-  
 dées à Watermael par l'abbaye de Forest. A la ferme de Wesem-  
 bek était également annexée une cour censale. Après être  
 passées en diverses mains, l'une et l'autre appartenaient, au  
 XVIIIe siècle, à la famille de Villers.

Une autre vénérable ferme sur le territoire de Watermael  
 était celle dite "Hof Terlinden", nichée au creux de la vallée  
 du *Watermaelbeek* (la rue des Pêcheries actuelle), censitaire de  
 la Vénérie de Boitsfort. Parmi ses détenteurs citons, au XVe  
 siècle, les *Daneels dit de Watermael*, également propriétaires de  
 Tercoigne, les *van der Noot* au XVIe et les *Verhaegen* au XVIIe  
 siècle. C'est de cette dernière lignée que descendra le premier  
 bourgmestre belge de Boitsfort et fondateur de l'Université  
 Libre de Bruxelles, Théodore Verhaegen (11).

La ferme de "Tercoigne", quant à elle, est la seule qui  
 subsiste encore de nos jours (avenue Charles Michiels). Elle a  
 notamment appartenu, au XVe siècle, à l'illustre famille d'éche-  
 vins bruxellois des *Pipenpoy*. En 1793, le manoir, la ferme  
 et le reste des terres furent vendus aux *Van Haelen*, grands  
 propriétaires fonciers locaux. Le cimetière d'Ixelles et l'ancienne  
 Plaine des Manœuvres, où se dresse actuellement le nouveau  
 campus de l'U.L.B., étaient également englobés dans ce do-  
 maine. En 1906, la commune d'Ixelles acquit une partie de ces  
 biens qui furent rachetés, en 1966, par la commune de  
 Watermael-Boitsfort, afin d'y aménager un parc public. Dans  
 les deux bâtiments encore existants l'administration communale a  
 l'intention d'installer un centre culturel.



Auto-collant édité par la Société d'histoire et de Folklore de Watermael-Boitsfort, dans le cadre de sa campagne de sauvegarde de l'Hof Ter Coigne.

On a vu qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les ducs de Brabant avaient bâti à Boitsfort une maison de chasse où étaient établis leurs chenils. Un certain nombre de leurs biens avaient été affectés à l'entretien des meutes. Afin d'en assurer la gestion et la transmission, les ducs avaient créé une **COUR CENSALE DES GRANDS CHIENS DE BRABANT**, divisée primitivement en deux bancs : celui de Boitsfort et de Watermael, d'une part, celui d'Uccle, de Linkebeek et de Verrewinkel de l'autre. Les "tenanciers jurés des grands chiens de Boitsfort", au nombre de quatre, avaient à leur tête un maieur et tous étaient investis

de leurs fonctions par le grand veneur de Brabant. Le maieur était invariablement le "rentmeester" ou receveur des grands chiens, c'est-à-dire l'administration des biens qui assuraient la subsistance de ceux-ci. C'est cette cour censale des grands chiens de Brabant qui est devenue l'échevinage de Boitsfort.

Ce "Banc des Grands Chiens" assurait la moyenne et la basse juridiction dans les localités forestières et percevait les droits sur tous les biens dont le Vénérie tirait des cens. Mais, comme on peut se l'imaginer aisément, il y eut souvent des contestations entre les échevins de Watermael et le banc de Boitsfort. Sous prétexte que Boitsfort était un hameau de Watermael, les échevins prétendaient percevoir les impôts frappant non seulement les cultivateurs, mais aussi les chasseurs de la Vénérie pourtant exemptés de toutes contributions à charge villageoise pour leurs demeures et leurs terres quand l'ensemble ne dépassait pas un bonnier. De là de nombreux procès devant le Conseil de Brabant, Boitsfort ayant toujours été séparé de Watermael en matière forestière.



Château de Trois-Fontaines à Anderghem. Extrait de A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae...* Bruxelles, 1659.

Il est temps de préciser d'ailleurs que la *FORET DE SOIGNES* formait un territoire particulier, dont le morcellement et la réunion aux communes adjacentes n'eurent lieu que sous la domination française (12). Sous l'Ancien Régime, les ducs de Brabant confiaient la surveillance de leur forêt domaniale au *Grand Forestier* et au conseil que l'on nommait le *TRIBUNAL DE LA FORESTERIE (WOUTRECHT)*, composé à l'origine de douze " *marchands jurés* " (" *gesworen coomanen* "). Lorsqu'on rédigea, en 1371, le premier code forestier, appelé en flamand " *Cuerboeck van Sonien* ", ceux-ci siégeaient à Woluwé. Par la suite ils tinrent leurs séances à Bruxelles, à la Maison du Roi, où fut également transféré le *Tribunal de la Chasse*, appelé *CONSISTOIRE DE LA TROMPE*, et qui siégeait à l'origine à Boitsfort, à la *Maison des Chasseurs (Jaegershuys)*.



Escalier monumental à emblèmes cynégétiques dans l'ancien hôtel (rue des Ursulines, à Bruxelles) de Maximilien-Emmanuel de Hornes, prince d'Isque (Overijse), grand veneur en 1744. Œuvre d'E. Darté (XVIII<sup>e</sup> s.). (Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire - Copyright A.C.L.).

Deux officiers principaux étaient chargés, en Brabant, de la police des chasses, à savoir le *Grand Veneur* et le *Wavantmeester* ou *maître des garennes*, que l'on appelait aussi le *Gruyer*. Le *Grand Veneur* comptait parmi les plus hauts dignitaires du Brabant, et les plus célèbres des titulaires de cette fonction appartenaient à la famille de *Rubempré*. Ce fonctionnaire ducal avait dans ses attributions l'organisation des parties de chasse, la protection du gibier et l'entretien des chevaux et des mentes. Il avait sous ses ordres un *lieutenant*, un *greffier*, un *loutrier*, un *fauconnier*, un *piqueur*, des *valets* etc., tous noms que l'on retrouve dans l'actuelle toponymie de Watermael-Boitsfort. La meute, quant à elle, se composait de plus de cent chiens de grande taille. On chassait principalement le loup, le renard, le sanglier, le cerf et le chevreuil.

Nombreuses furent également les contestations surgies entre les membres du Tribunal forestier et les seigneurs des villages voisins. Ainsi le conseiller des finances *Corneille de Man*, seigneur de Watermael(-Auderghem), dont il a déjà été question précédemment, empiéta souvent sur les prérogatives royales, d'où les protestations fréquentes du *Grand Veneur*, le prince de *Rubempré*. Aussi, pour mettre fin à cette situation de conflit, le conseiller fiscal proposa-t-il la révision des limites de Boitsfort qui n'avaient jamais été fixées.

Il est intéressant, en outre, de noter que sur le territoire actuel de la commune d'Auderghem, dans le vallon du *Blankedelle*, se dresse encore toujours, non loin des étangs du *Rouge-Cloître*, en bordure de l'autoroute de Namur, l'ancien *château de Dryenborre* ou *Trois-Fontaines*, aujourd'hui magnifiquement restauré. Bâti avant 1329, il fut tour à tour maison de plaisance ducal et château des *gruyers* de Brabant, mais surtout prison des délinquants forestiers — braconniers et autres individus justiciables du Tribunal de la Foresterie ou du Consistoire de la Trompe — avant de devenir une modeste habitation de garde.

## WATERMAEL-BOITSFORT OU WATERMAEL-AUDERGHEM :

### LES CHEMINS DIFFICILES DE L'AUTONOMIE

Avec la chute de l'Ancien Régime, nos régions connaissent une première occupation française (1792), qui ne modifia toutefois en rien la structure administrative antérieure. Ce n'est que lors de la deuxième invasion française, et en vertu de la Constitution de l'An III (31.8.1795) qui groupa par cantons les petites communes de moins de 5000 habitants (mesure d'un modernisme étonnant !), que WATERMAEL et BOITSFORT constituèrent deux communes distinctes, annexées au CANTON D'UCCLE. Autre conséquence de l'occupation française et des lois contre le culte, ainsi que des besoins d'une trésorerie extrêmement obérée, la Révolution aliénait tous les biens religieux et, parmi les biens du domaine, l'enclos du château de Boitsfort, la chapelle attenante, les bâtiments servant à la vénerie (13), comme le *Chenil* et la *Grange aux Toiles* (14), le *Moulin*, la *Héronnière* (15), la maison du chapelain, les terres de la *Jagerije*, les étangs (du *Moulin*, du *Château*, de la *Cure*, *Damvijver* et *Hoekvijver*), et la drève du Duc. Quand le Consulat rétablit l'ordre et rendit la liberté au culte, Boitsfort fut érigé en paroisse et l'indépendance concédée au point de vue spirituel devait demeurer acquise.

A peu près à la même époque, la Constitution de l'An VIII (1800), remplaçait le régime cantonal par celui des *Municipalités*. A la tête de celles-ci se trouvait un *maire*, assisté d'au moins un *adjoint*. Cette organisation a persisté jusqu'à nos jours : les maires sont devenus des *bourgmestres* et les adjoints des *échevins*. Les municipalités succédèrent à d'anciennes paroisses, à d'anciennes cours censales de tenanciers, ou d'anciennes cours féodales. Boitsfort recouvra donc son indépendance, mais celle-ci ne fut cependant pas de longue durée.

En l'An IX de la République déjà, un projet de réunion des communes du *DEPARTEMENT DE LA DYLE* avait été déposé et la réunion de Watermael (1420 habitants) et Boitsfort



L'ancien site du Boitsfort royal vers 1900 : les places L. Wiener et J. Bischoffsheim à l'emplacement notamment de la Maison royale, de la chapelle castrale et de l'étang du château. On y érigea la Villa (le Hardy de Beaulieu) devenue la Maison Communale en 1868.

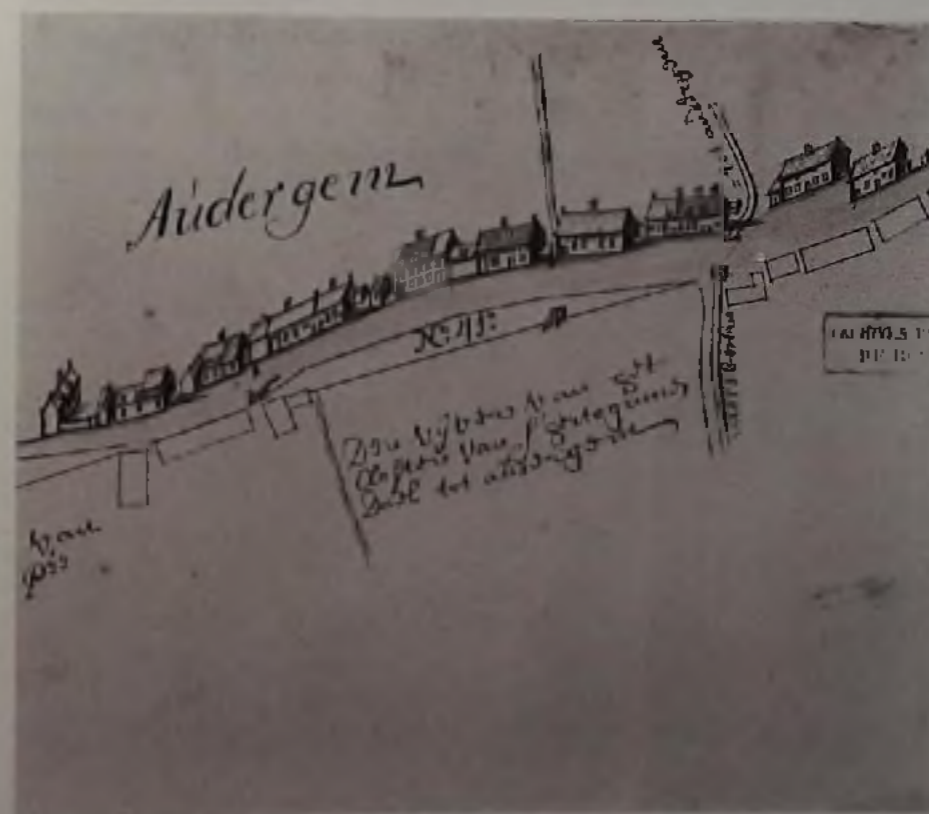


(830 habitants), qui n'étaient séparés que d'un quart de lieue, s'imposait, avec Watermael comme siège de mairie. En 1809, le conseil municipal de Watermael manifesta cependant son mécontentement devant la perspective d'une réunion à Boitsfort, la fusion des deux territoires ne s'imposant pas, selon lui, "vu qu'elle n'avait jamais eu lieu antérieurement" (sic!). Le seul lien ayant existé entre les deux villages, prétendait-on, était d'ordre spirituel, puisque Boitsfort ressortissait sous l'Ancien Régime à la paroisse de Watermael. De son côté, Boitsfort ne manifesta pas plus d'enthousiasme... ne désirant nullement coopérer au paiement des dettes de Watermael, sous prétexte que Boitsfort n'avait pas contribué à les contracter.

Dans un rapport du 29 septembre 1810, le préfet de la Dyle devait cependant conclure que Boitsfort (avec une étendue de 215 ha et un revenu de 97 fr pour 1243 habitants) possédait un territoire trop peu étendu pour une population aussi dense, alors que Watermael, au contraire (comportant 876 ha avec un revenu de 452 fr et 1311 habitants), disposait de trop grands espaces pour un aussi petit nombre d'habitants. Autre argument avancé : Boitsfort étant uni à Watermael au spirituel, rien ne s'opposait à leur réunion temporelle. D'ailleurs l'aboutissement de ce projet devait simplifier les rapports administratifs tout en diminuant les frais d'administration, un seul maire étant suffisant pour administrer 2554 individus répartis sur un territoire de 1091 ha. C'est ainsi qu'un décret impérial, daté du 22 janvier 1811, consacra définitivement la réunion des communes de WATERMAEL-BOITSFORT, née de la fusion de l'échevinage de Watermael et de la cour censale des grands chiens de Boitsfort.

Entre-temps, la bourgade d'Auderghem qui durant des siècles avait vécu dans le même cadre administratif, civil et paroissial que Watermael(-Boitsfort), s'était développée lentement dans une clairière ouverte progressivement entre la *Forêt de Soignes*, le bois de *Melsdael* et le *Solbosch*, aujourd'hui disparus. Elle s'était pourtant distinguée de ses voisins jusqu'à la

fin de l'Ancien Régime par un plus grand isolement et une plus grande dispersion de son habitat. C'est précisément cet isolement qui lui valut aussi d'être choisi comme retraite par le plus ancien couvent de dominicaines du pays, celui de Val-Duchesse, et par un des plus célèbres prieurés de chanoines réguliers de Saint-Augustin, celui de Rouge-Cloître (16). L'existence de ces couvents, nous dit Mlle A. Maes, historienne de Rouge-Cloître, "donna vie et couleur à l'endroit, transforma terrains déboisés ou vierges en cultures et pâtures, améliora le rapport entre l'économie forestière et l'économie rurale".



Extrait d'une carte figurative de la chaussée d'Etterbeek à Auderghem, Ternuren et N.-D.-an-Bois, dressée par A.-D. Bruyn en 1730. Il s'agit de l'actuelle chaussée de Waare, à l'endroit où celle-ci croise l'actuel boulevard du Souverain. (A.G.R. - C.Pl.ms., n° 182).



Mais il fallut attendre longtemps encore avant que ce bourg ne fût relié autrement au monde extérieur que par des chemins ravinés de terre ou de boue, selon les saisons. La route de Wavre ne fut pavée qu'à partir de 1726, et encore sur une faible distance (jusqu'à Notre-Dame-au-Bois seulement), de même que son embranchement vers Tervuren, partant de la petite chapelle du Savelken (N.-D.-au-Sablon). En bordure de la première de ces artères s'édifièrent — en même temps qu'apparaissaient les auberges et les cabarets toujours plus nombreux — plusieurs fours à chaux, tandis qu'un moulin, établi sur la Woluwe, entre Boitsfort et Auderghem, à proximité de l'étang



Moulin à papier sur la Woluwe entre Boitsfort et Auderghem, dit Nedermolen. Dessin exécuté en 1802 par P. Vitzthumb. (Bruxelles, Bibliothèque Royale, Cabinet des Estampes).

de Ten-Reuken, servait à la fabrication du papier (17). Ce furent là à peu près les uniques activités industrielles de la paroisse de Watermael sous l'Ancien Régime.

A vrai dire, ce n'est qu'à la suppression des couvents des ordres contemplatifs par Joseph II, en 1783-1784, et avec le régime français, que sera réellement modifiée — et laïcisée — la vie d'Auderghem. Les vastes bâtiments conventuels, mis à la disposition de petites industries, feront entrer la localité de plain-pied dans la vie économique moderne et lui donneront une expansion telle, que la population, atteignant 500 âmes environ au moment de la révolution française et prenant conscience de son unité, exigera des pouvoirs publics, mais pendant longtemps en vain, la reconnaissance de son autonomie. Le fameux décret impérial du 21 janvier 1811 ne fit donc que confirmer un état de choses séculaires en réunissant Auderghem à Watermael-Boitsfort. Les échevins d'Auderghem continuaient néanmoins à être considérés comme des parents pauvres dont les revendications les plus justifiées étaient rarement satisfaites.

Tout cela n'empêcha pas que les bois et les étangs d'Auderghem et son éloignement de la ville (!) en firent un endroit résidentiel qui, comme Watermael-Boitsfort d'ailleurs, attira plusieurs grandes familles de Bruxelles. De-ci de-là s'élevèrent donc de vastes maisons de campagne. Henri de Brouckère et P. Van Humbeeck, qui avaient tous deux leur seconde résidence dans la localité, purent ainsi appuyer le député A. Vandepereboom, ancien ministre de l'Intérieur, lorsque celui-ci fit triompher au Parlement le projet de loi relatif à l'autonomie d'AUDERGHEM. Cette loi fut signée par Léopold Ier, le 8 août 1862, et par arrêté royal du 7 janvier 1863 il fut ainsi mis fin à l'union millénaire avec Watermael. Henri de Brouckère fut nommé premier bourgmestre de la nouvelle commune de 900 ha et de 1640 habitants. Parmi ceux-ci on relevait 52 électeurs communaux seulement, ce qui prouve combien la plupart des citoyens d'Auderghem, à l'époque du suffrage censitaire, étaient encore de condition modeste.



*Deux aspect du Watermael rural au début du siècle : l'église St-Clément encore entourée de champs et, aux environs des Pêcheries royales, ce qui subsistait du Hof Terlinden, selon les uns, du château de Watermael, selon les autres.*



## WATERMAEL-BOITSFORT ET AUDERGHEM A LA CROISEE DES CHEMINS DE L'AUTONOMIE PASSEE ET PRESENTE AUX FUSIONS FUTURES

Mil-huit-cent-soixante-deux ne marque cependant pas le dernier soubresaut d'autonomie "communale" sur le territoire de l'ancien domaine de Watermael-Boitsfort. Bientôt, en effet, il fut question de séparer... Watermael de Boitsfort. En fait, il s'agissait là d'un vieux rêve, puisque dès le lendemain de notre indépendance (le 26.1.1831), des habitants de Watermael avaient déjà adressé une supplique en ce sens au Gouvernement Provisoire. A cette époque, il étaient apparemment poussés par la jalousie de voir Boitsfort profiter des ressources de Watermael et Auderghem (18). C'est le bourgmestre Théodore Verhaegen en personne qui devait s'opposer à la séparation, et lorsqu'en 1849 les habitants de Watermael revinrent une deuxième fois à la charge, leur tentative échoua à nouveau. La seule modification qui intervint à cette date fut de rattacher Watermael-Boitsfort qui, depuis 1794, faisait partie du CANTON d'Uccle, à celui D'IXELLES.

Mais la ténacité des habitants de Watermael ne s'arrêta pas là. Stimulés au contraire par l'exemple d'Auderghem, ils tentèrent encore après 1862, et cette fois en faisant appel au Gouvernement provincial, d'obtenir satisfaction. Ainsi, en 1878, les vit-on — ou du moins vit-on onze d'entre eux qui se disaient porte-parole d'une centaine de pétitionnaires — adresser une lettre ouverte aux conseillers provinciaux du Brabant (19). Dans ce document étonnant, les signataires regrettaient tout à la fois de ne pouvoir disposer "d'appuis aussi puissants" que ceux dont avaient bénéficié les habitants d'Auderghem en 1861 (20), et d'être en définitive "laissés de côté et abandonnés" par "l'administration communale de Boitsfort" (sic!). Ils accusaient celle-ci de favoriser par tous les moyens, et notamment par l'établissement d'une route pavée d'Auderghem à Boendael, "la nouvelle commune qu'elle avait

fait éclore ». Pour leur part, ajoutaient-ils, ils n'étaient qu'« accablés d'impôts et de dettes, sans même obtenir le nécessaire en fait d'écoles, de police, de voirie ». Ainsi se justifiait, à leurs yeux, l'envoi qu'ils avaient fait le 29 décembre 1877 d'une supplique au Roi, « tendante à recouvrer enfin eux aussi l'administration de leurs propres intérêts ».

Cette requête ayant été rejetée à la séance du Conseil provincial du 9 juillet 1878, il semblerait qu'elle ait mis fin à toute velléité autonomiste ultérieure. Ainsi, à l'aube des grands travaux d'urbanisation qui modifièrent considérablement le site des deux communes du bord de Soignes, par la création notamment du boulevard du Souverain (21), il ne sera plus question de sécession, mais bien plutôt de cession. En effet, en 1907, la commune de Watermael-Boitsfort dut céder la partie d'Ixelles comprise entre le Spuel (Watermael) et la chaussée de la Hulpe (Boitsfort), c'est-à-dire les environs de l'actuelle avenue de l'Uruguay. Avec comme conséquence que Watermael-Boitsfort, touchant désormais directement au territoire de Bruxelles, devint faubourg de la capitale. C'est en cette qualité d'ailleurs que la commune a été englobée, et ce depuis 1971, dans l'AGGLOMERATION DE BRUXELLES, tout comme Auderghem sa voisine, en attendant — autre signe des temps ! — d'être remembrée dans les fusions futures du Grand Bruxelles de l'avenir. Avec ou sans Auderghem cette fois, qui le dira ?

Guy VANDE PUTTE.

(1) Au vu notamment du changement de dénomination, il doit s'agir ici d'un oratoire (probablement une construction en bois) antérieur à celui dont la période de construction remonterait, selon les archéologues, entre 950 et 1000, et dont seule a subsisté aujourd'hui la tour romane, une des plus anciennes du pays.

- (2) C'est-à-dire qu'ils exerçaient le droit de juger les « causes majeures », principalement criminelles; le seigneur bas-justicier ne pouvait juger lui-même les criminels, mais devait les livrer au comte, dont les échevins étaient seuls compétents en cette matière. Voir à ce propos R. BYL, *Les juridictions seigneuriales dans le duché de Brabant (des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Travaux de la faculté de Philosophie et Lettres de l'U.L.B., tome XVII, Bruxelles-Paris, 1965.
- (3) Le territoire de Watermael, ainsi qu'une grande partie du Brabant, faisait partie de l'EVÊCHE DE CAMBRAI, et ce jusqu'à la restructuration de l'administration religieuse aux Pays-Bas, sous Philippe II, en 1559. A cette date, le cardinal Granvelle devint le premier archevêque de Malines.
- (4) C'est-à-dire le droit qu'avaient les *décimateurs* (ou bénéficiaires de la dîme ecclésiastique) de nommer le curé de la paroisse de Watermael.
- (5) Forme correspondant d'ailleurs toujours à la prononciation « dialectale » actuelle du nom de la localité.
- (6) La thèse selon laquelle *Boitsfort-lez-Bruxelles* doit son nom au *Boitsfort-lez-Louvain*, et plus particulièrement à la famille louvaniste de *Boitsfort*, gardienne des chiens de chasse du duc à proximité de leur forteresse du Mont-César, semble corroborée par une lettre, datée du 18 novembre 1859, envoyée par le curé Ph. Lambrechts de Watermael au doyen d'Uccle, et conservée aux Archives de l'Archevêché de Malines. On y lit que « la paroisse (de Boitsfort), créée en 1803, dut attendre jusqu'en 1833 d'avoir une église. Antérieurement, la paroisse louait la chapelle de Mont-César (*Sacellum Castri Caesaris*) pour 100 florins l'an de Guillaume Segers, son curé ». Il semblerait donc qu'il fut un temps où, assez curieusement, la chapelle castrale de Boitsfort fut également appelée la chapelle du Mont-César, autre toponyme d'importation louvaniste à Boitsfort ! Nous devons ces renseignements précieux, et bien d'autres encore, à l'amabilité et à la compétence de M. Jacques LORTHIOIS; qu'il en soit vivement remercié ici.
- (7) En dehors de quelques matières soustraites à leur juridiction, la compétence des tribunaux échevinaux était générale en matière pénale et civile, ainsi qu'en matière de juridiction gracieuse. D'autre part, les cours d'échevins n'exerçaient aucune juridiction en matière féodovassalique, du ressort de la cour ducale et des cours féodales. Signalons de plus, qu'un certain nombre de causes étaient également réservées aux tribunaux ecclésiastiques. Voir R. BYL, *op. cit.*
- (8) Il est à remarquer cependant que la seigneurie de Watermael (y compris Auderghem et Boitsfort) avait été engagée une première fois, mais très temporairement au XVI<sup>e</sup> siècle, à la famille *van der Noot*.
- (9) Et ce, depuis que, en 1675, *Corneille de Man*, conseiller de Brabant, acquit le droit de nommer le maître, le tenancier de la cour censale, le greffier et les autres officiers de cette COUR CENSALE DE

**SCHOONENBERG.** Originellement elle avait appartenu à une branche de la famille bruxelloise des *Clainck*, avant d'appartenir, vers 1334, aux chevaliers *van den Bisschopdomme*, branche bâtarde issue des puissants beirs d'Yssche ou Overijse.

- (10) Vu sa situation topographique particulière, l'*allen de W'esembeek* doit être le « Hof » primitif du domaine de 914, accolé à l'église, la « Eigenkerche » de seigneur *Guntbert*.
- (11) On a souvent confondu le *Hof Terlinden* et le *Château de Watermael*, une luxueuse habitation entourée de parcs magnifiques que s'était fait construire le chevalier de Man en 1674. Ce sont probablement des dépendances de cette belle gentilhommière qui furent démolis en 1936 (en bordure de la rue des Pêcheries actuelle) et non le Hof Terlinden qui, tout comme Schoonenberg, n'était qu'une construction en torchis, mais avec un colombier ou un ancien donjon. (Communication de Monsieur J. Lorthiois).
- (12) C'est la « Société Générale pour favoriser l'industrie nationale » constituée avec l'appui du roi Guillaume Ier, qui se chargea de la mise en vente et du défrichement de plus de la moitié de la forêt. Celle-ci ne retourna à l'État qu'en 1846. Précisons toutefois que sous le régime hollandais, les aliénations portèrent sur des bois périphériques, ex-monastiques pour la plupart, et ce n'est qu'après 1830 que le véritable dépeçage commença. Pendant la seule période de 1827 à 1836, les aliénations portèrent sur plus de 7021 ha et rapportèrent la somme de 16 millions de francs.
- (13) A l'exception de la Maison Haute, qui était une propriété privée depuis son origine.
- (14) Il semblerait que ce soit Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas et sœur de Charles-Quint, qui ait instauré un nouveau mode de chasse en employant de grandes toiles vers lesquelles on rabattait le gibier que l'on n'avait plus, dès lors, qu'à tuer. Cette coutume existait encore sous Charles de Lorraine. C'est lui qui fit remiser les toiles dans l'entrepôt aux accessoires de chasse qui prit, dès ce moment, le nom de *Lakenshuur* ou *Grange aux Toiles*. Cette partie du bâtiment, sise au *Hondenbergh* — autre vieux toponyme flamand combien plus révélateur quant à l'histoire locale que cette anthologie faussement prétentieuse de botanique et d'ornithologie qui tapisse les plaques des noms de rue à Watermael-Boitsfort ! — fut détruite en 1953.
- (15) La *Héronnière* fut aménagée au XVIIe siècle à peu près sur l'emplacement de l'actuel Château Charles-Albert et de l'ancien Collège Saint-Hubert, situé sur le *Reygersberg*, un ancien toponyme tout aussi explicite, et que rappelait le nom de la villa qui abrita le Collège.
- (16) Le prieuré de *Val-Duchesse* fut consacré à la Sainte-Trinité en 1262, tandis que celui de *Rouge-Cloître* fut consacré à Saint-Paul en 1368. La fondation de ce dernier est à peu près contemporaine de celle du non moins célèbre monastère de *Groenendaal* (sous Hocilaart), alors

qu'à Ixelles, l'abbaye de *La Cambre* est la plus ancienne dans la série des quatre couvents soniens, sa fondation remontant aux environs de 1200.

- (17) Ce moulin, qui fut à l'origine un *Weetmolen* ou moulin à guède (où était fabriqué un pastel dont se servaient les teinturiers) est déjà mentionné en 1292. En 1352, on l'appelait le moulin de *Ten-Ruedeken*, ce qui signifie « clairière » en moyen-néerlandais. L'actuelle rue du Moulin à Papier rappelle son existence à cet endroit. On l'appelait aussi *Nedermolen* (ou moulin en aval) par opposition au moulin banal de Boitsfort, situé en amont. Il y avait encore deux autres moulins en aval, à savoir dans l'enclos et hors de l'enclos de Val-Duchesse, sur la Woluwe.
- (18) Ressources sans lesquelles Boitsfort n'aurait pu suffire, ajoutait le texte de la supplique, « aux exigences du luxe qu'elle se donnait », en invitant notamment les habitants, parmi les plus fortunés de la capitale, à venir y construire de splendides résidences « de plaisance », comme on disait alors !
- (19) Dans ce document, il est intéressant de noter que les protestataires se qualifient eux-mêmes d'« habitants de l'ancienne commune de Watermael, berceau des communes et des hameaux d'alentour, devenu un hameau de Boitsfort » ! (Archives de la Cure de Watermael, *Fond C : Affaires civiles*).
- (20) A savoir l'appui de « leur » propre ex-bourgmestre (boitsfortois) *Verhaegen*, qui fut, en son temps, un grand défenseur de l'autonomie d'Anderghem.
- (21) Commencée, en 1901, sous l'impulsion de Léopold II, la construction du boulevard du Souverain fut achevée en 1910. Il devait relier le Solbosch, via l'avenue Delleur, à l'avenue de Tervueren. Signalons également que c'est l'époque où, peu à peu, les transports s'organisent, facilitant l'intégration des faubourgs à la capitale : en 1889 est inauguré le tramway à vapeur « Ixelles (Porte de Namur) - Hippodrome de Boitsfort » ; le tram de l'avenue de Tervueren date de 1897 ; celui de la chaussée de Wavre de 1902. La jonction est faite par le tramway du boulevard du Souverain en 1910, qui est également l'année de l'Exposition internationale (au Solbosch) et de l'inauguration de la ligne Watermael-Ixelles (Porte de Namur).

#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :

Pour l'élaboration de la présente étude, nous avons largement puisé aux informations et textes, principalement des publications suivantes :

- J. DELMOITIE, L. VAN DAMME, J. VAN DEN BRANDE, G. WOUTERS, *Eglise Saint-Clément à Watermael. Notice historique et descriptive*, s.l., 1967.

- G. DESPY, *Le domaine de Watermael au début du Xe siècle*, dans *Cahiers bruxellois*, t. IV, fasc. I et II (1959), p. 1-8.
- O. DRESSE, *Watermael-Boitsfort. Esquisse historique*, dans *Le Folklore Brabançon*, n° 143 (sept. 1959), p. 359-398.
- M. GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek voor België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, 2 vol, s.l., 1960.
- J. LORTHIOIS, « Hof ter Coigne » à Watermael, dans *Brabant*, 1970, n° 5, p. 36-42.
- J. LORTHIOIS, *Un dénombrement paroissial à Watermael en 1732*, dans *Intermédiaire des Généalogistes*, XXVIII (1973), n° 166, p. 217-241.
- J. LORTHIOIS, *Contribution à l'histoire de Watermael-Boitsfort. Chronique de Jolymont*, dans *Intermédiaire des Généalogistes*, XXX (1975), n° 177, p. 145-232.
- A. MAES, *Auderghem - Oudergem*. Plaquette éditée par la Commune d'Auderghem à l'occasion du centenaire de son autonomie, Bruxelles, 1963.
- A. MAES, *Trois-Fontaines, une Maison de Chasse ducale en forêt de Soignes*, Bruxelles, 1976.
- S. PIERRON, *Histoire illustrée de la Forêt de Soignes* (Repr. anast. Edit. Culture et Civilisation), 3 vol., Bruxelles, 1973.
- V. TAHON, *Le Village d'Auderghem*, dans *Bulletin du Touring Club de Belgique* (1/5/1924).
- M.-V. TOURNEUR, *Le sceau de Watermael-Boitsfort*, dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. LXXIX (1927), p. 99-122.
- V. TOURNIER, *Les origines de Boitsfort et la Maison des Veneurs. XIIIe siècle*, dans *Bulletin de l'Acad. Royale de Belgique (Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques)*, 5e série, t. XLVIII, Bruxelles, 1962, p. 348-363.
- P. VERHAEGEN, *Le vieux Boitsfort*, dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXXIII (1927), p. 15-47.
- A. WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles* (Repr. anast. ill. Edit. Culture et Civilisation), livre 9e A, Bruxelles, 1973.

## Contribution à l'Histoire de WATERMAEL-BOITSFORT

*Michel de Cafmeyer  
et sa "Maison Haute"*

Classée comme monument le 6 novembre 1961, la Maison Haute est la plus célèbre et la plus remarquable des constructions civiles de Boitsfort. Élégante et sobre demeure à un étage, parfaitement symétrique, elle fut érigée par le seul veneur dont l'histoire locale garde pieusement le souvenir : Michel de Cafmeyer.

Quiconque a écrit sur Boitsfort lui a consacré un paragraphe. C'est dire si sa bibliographie est abondante. On y relève les noms de Wauters, Verhaegen, et Sander Pierron (1) et ensuite ceux d'une multitude de chroniqueurs qui ont démarqué avec plus d'imagination que d'esprit critique l'œuvre de ces trois pionniers. Aussi, avant d'esquisser une nouvelle fois la biographie de Michel de Cafmeyer, convient-il d'abord de purger celle-ci de quelques poncifs qui sont autant d'erreurs. Ils consistent notamment à l'appeler Dominique-Michel, à l'élever au rang de grand veneur et à le faire mourir en 1715, alors qu'il se nommait Michel, qu'il fut simplement piqueur ou veneur à cheval et qu'il trépassa en 1713.

Quant à présenter Boffrand comme l'architecte de la Maison Haute, c'est là un bel exemple de mutation d'une hypothèse en certitude sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.



*La Maison Haute avant l'agrandissement de la Maison Communale et la construction de la nouvelle annexe. Entre la Maison Haute et l'ancienne résidence de Mlle Smets, on aperçoit le clocher de l'église Sainte-Philomène. Vue prise avant 1900. (Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoitié).*



*Les anciennes écuries de la Maison Haute; état actuel. (Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoitié).*

Dans tous les actes, Cafmeyer est appelé Michel et c'est d'ailleurs ainsi qu'il signait. Les prénoms doubles — à l'exception de Jean-Baptiste — étaient rares à l'époque sauf dans l'aristocratie et celui de Dominique, peu répandu chez nous. C'est le baron Verhaegen (2) qui l'a baptisé Dominique-Michel, induit en erreur par son épitaphe qui est ainsi libellée "Hier leyt begraven... Dom Michel de Cafmeyer...". Avec raison, le baron Verhaegen refusait de considérer ce "Dom" comme l'abréviation de Dominus; à la fois parce que la formule consacrée était Dñus, qu'il manquait le titulus, que le contexte était flamand et que Cafmeyer, n'étant ni gentilhomme ni anobli, n'avait aucun droit à ce qualificatif. Nous pensons plutôt que ce "Dom" est la forme mal orthographiée de "Don", titre honorifique décerné en Espagne aux gens de qualité et importé aux Pays-Bas. Cafmeyer s'était rendu plusieurs fois à la cour d'Espagne et pouvait en avoir adopté certains usages. A Boitsfort, où il passait pour l'ami du roi Charles II, ne l'avait-on pas surnommé "de spaensche Cafmeyer" ? Avec respect ou ironie selon le tempérament de chacun.

La charge de grand veneur (3), que nos contemporains et même l'édilité boitsfortoise lui confèrent généreusement, était une des plus prisées du duché de Brabant. Elle était attribuée uniquement à des gentilshommes de haut parage. Marie de Hongrie, le sœur de Charles-Quint, n'en avait-elle pas assumé l'intérim de 1544 à 1556 ? Au temps de Michel de Cafmeyer, elle était virtuellement héréditaire chez les Rubempré depuis 1581 (4). Assimiler un veneur à cheval à un grand veneur équivaut donc, mutatis mutandis, à faire d'un premier-chef l'égal d'un lieutenant-général.

Que Michel de Cafmeyer soit mort en 1713, et non en 1715, est attesté par son épitaphe et démontré par sa succession qui fut ouverte le 19 mai 1714.

Michel de Cafmeyer, dont le père se nommait Albert et la mère Anna Brems, naquit vraisemblablement à Boitsfort, entre 1648 et 1657. Veuve en secondes noces d'Antoine Cordemans, Anna Brems vivait encore en 1701.

Albert de Kafmeyer, maintes fois cité comme tenancier-juré de Boitsfort, entre 1647 et 1659, mourut avant décembre 1664. D'un mariage antérieur avec Adriana Busschot (ou Bisschot), il avait eu, au moins, trois enfants : François, Gaspar et Marie (5). Du second lit naquirent Pétronille, Adrien et Michel. Albert de Kafmeyer fut inhumé avec sa première épouse à Watermael, où leur dalle tumulaire, fort mutilée, existe toujours (6). A en juger par les attributs qui la décorent, il aurait été veneur et brasseur, vraisemblablement à l'enseigne du Cerf ("den Hert") (7).

Le plus ancien registre de baptêmes de Watermael ne remontant qu'à 1657, il est fort improbable que la date de naissance de Michel de Cafmeyer soit jamais connue, d'autant plus qu'aucun acte le concernant ne fait mention de son âge. Les Cafmeyer n'étaient probablement pas originaires de cette paroisse où ne sont recensés que deux ménages de ce nom : ceux d'Albert et de Michel. Avec le décès de sa fille, Elisabeth, en 1753, leur patronyme disparaît des registres paroissiaux. Comme les Cafmeyer n'étaient guère mieux représentés à Bruxelles, Ixelles, Uccle, Etterbeek et Boendael, mais que, par contre, ils abondaient à Overijse et surtout à Hoeilaart, il semble que ce soit de ce côté que le berceau de la famille devrait être cherché. Jusqu'à présent, des investigations dans ces deux communes n'ont produit aucun résultat positif.

Avant 1678, on ne trouve d'ailleurs aucune mention de Michel de Cafmeyer à Watermael-Boitsfort. Cette année-là, avec trois autres veneurs, il délivre une attestation au comte de Wacquen (8), beau-frère du grand veneur, qui était venu à Boitsfort "se faire traiter, penser et autrement se soulager de ses incommodités et infirmités". Parmi les signataires de ce document, qui tient à la fois du sauf-conduit et du certificat

médical, figure Charles Rowies qui, neuf mois plus tard, sera son beau-frère. Le 21 novembre 1678, on célébra à Watermael le mariage de Michel de Cafmeyer et de Cécile Rowies, fille de François et de Marguerite Cannacrts (ou Hannaerts). Il naîtra neuf enfants de leur union, de 1679 à 1696.

C'est au moment où Cécile Rowies accoucha de Catherine-Françoise (9) que son mari aurait accompli son premier voyage en Espagne. Chargé avec d'autres veneurs de convoier une meute destinée à son souverain, il aurait ainsi eu l'occasion de rencontrer le roi Charles II, alors âgé de 18 ans, dans des circonstances qui ont été souvent évoquées (10). Las d'attendre une audience sans cesse différée, Cafmeyer aurait sonné de la trompe dans la cour du palais, éveillant de la sorte l'attention du monarque qui l'aurait reçu séance tenante. Si non e vero...

En fait, nous n'avons trouvé aucune trace de ce voyage de 1679 dans les archives et nous le rapportons donc sous toutes réserves. Que ce soit alors ou plus tard, il est évident que Cafmeyer a su capter les bonnes grâces du roi ce qui l'aurait peut-être mené fort loin s'il était resté en Espagne. Auprès d'un nemrod couronné comme l'était Charles II, un veneur adroit pouvait faire fortune. Le fondateur de la maison de Luynes et le premier duc de Saint-Simon en sont de bons exemples (11). Comparée à ces ascensions, celle de Cafmeyer, pour surprenante qu'elle soit, demeure modeste.

Rentré au pays en décembre 1679, selon la tradition, Cafmeyer se mit à harceler la Chambre des Comptes pour obtenir un terrain sur lequel il voulait bâtir une maison "pour sa mère, sa femme et enfant qui s'en trouvaient dépourvus à cause des dernières guerres". Sur la parcelle convoitée se dressait une grange de la Vénérie. Pour fléchir ceux qui avaient à statuer sur sa demande — par ordre du roi, du 10 décembre 1679 — Cafmeyer avait avancé d'autres arguments qu'il croyait plus convaincants : l'avantage pour la Vénérie d'avoir ainsi un veneur établi à demeure près des chenils. Malgré l'appui du receveur de la Vénérie, la Chambre des Comptes émit un avis

La Maison Haute et ses abords, vers 1856 (extrait du plan Popp — Boisfort section E — échelle 1/1250).

- 1 Propriété dite « Maison Haute », appartenant à Thomas de Page et J.B. Smets, son gendre. Superficie : 52 a 60 ca (472 à 478);
  - A) Maison Haute
  - B) Annexe
  - C) Ecuries
  - D) Dépendances actuellement disparues
  - E) Ancienne demeure de Mlle Smets (474)
  - F) Jardin (473 et 476)
  - G) Terrain marécageux (477).
- 2 Emplacement du château de la Vénérie.
- 3 Ancien grand étang de la Vénérie, appartenant à P.T. Verbaegen — superficie : 1 ha 10 a 80 ca (486).
- 4 Ancien petit étang de la Vénérie, créé en 1720-21 et appartenant à Thomas de Page — superficie : 12 a 45 ca (488).
- 5 La « Villa », actuellement la Maison Communale, après agrandissement au début de ce siècle (480 b).
- 6 Le presbytère en 1835. Actuellement le Commissariat de police (467).
- 7 Eglise Sainte-Philomène, démolie en 1925.
- 8 Emplacement de la chapelle Saint-Hubert, démolie en 1840.
- 9 Ancienne grange au toiles (Labenschuer), démolie en 1953 (456).
- 10 Ancien champ de la Vénérie loué à Michel de Cafmeyer (440).





Trois mois plus tard, l'artillerie française bombardait Bruxelles (du 13 au 15 août 1695). Cafmeyer, rentrant d'Espagne, put mesurer l'ampleur des dégâts et constater ceux commis à Boitsfort par les Anglais accourus pour débloquent la capitale du Brabant. Il s'en tira à bon compte, n'ayant eu qu'un champ d'avoine fouragé (28). Avec le mayeur, Maximilien de Page, chargé d'évaluer les pertes, il se rendit le 8 octobre à Bruxelles afin d'obtenir des remises d'impôts (29). Aussi peut-on imaginer l'effet produit sur cette population fruste par le baptême du filleul du roi. Pour accueillir Bergeyck, le parrain par procuration de Charles de Cafmeyer, on avait bien fait les choses. Ceux qui furent de la fête, surtout, n'oublièrent pas de s'inscrire la date du 21 janvier 1696. Les gens de la Chambre des Comptes non plus, qui remboursèrent à l'heureux père, en vertu d'un ordre du 31 décembre 1695, les 776 livres et 15 sols qu'elle avait coûté plus les 663 livres et un sol pour prix d'une chaîne avec un médaillon en or à l'effigie du monarque offerte par ce dernier à son filleul (30). Que représentaient ces sommes ? A l'époque, un surintendant des ouvrages de la Cour gagnait 600 livres par an; un gruyer et lieutenant de la Venerie 526 livres; un contador des gens de guerre 470 livres et un chevaucheur ordinaire de l'écurie de S.M. — un certain Corneille Caffmeyer — 73 livres... (31).

Charles II avait fait mieux encore; il avait aussi songé à l'avenir de son filleul. Ayant pris la relève de son frère né en 1689 et décédé peu après, Charles de Cafmeyer avait hérité sa charge de greffier de la Foresterie qui lui fut confirmée en 1698 (32).

Le 19 mai 1696, Cafmeyer, qui préférait investir en terres qu'en rentes, achetait un demi-bonnier de prairie pour 360 florins (33). En 1680, il avait déjà acquis 3 journaux "op't Lindevelt" (34) et en 1687, 2 bonniers 17 verges au "Sespoelen" (35). L'ère des voyages étant révolue, Cafmeyer assistait le mois suivant au baptême de sa fille, Marie-Philippine, célébré le 3 juin 1696 dans la chapelle de Boitsfort "sine

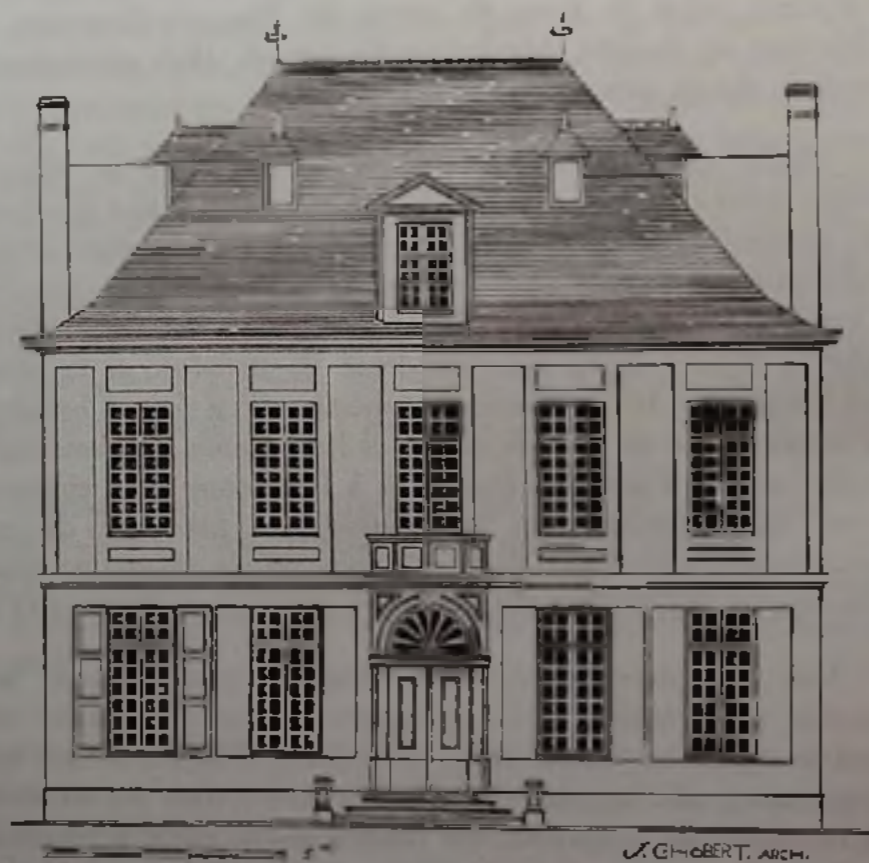
ceremonia". cette fois, au grand dépit des nostalgiques qui rêvaient d'un nouveau 21 janvier (36).

La guerre avait sévi aux Pays-Bas de 1689 à 1697; aussi le Traité de Ryswick, signé le 30 octobre 1697, fut-il accueilli avec soulagement. Aussitôt on se mit à réparer les dégâts multiples causés par les soudards. Pendant quatre ans, le centre de Boitsfort ne fut plus qu'un chantier. Tout en restaurant la Maison Royale (ou château de la Venerie) on entreprit de la relier à la chaussée de La Hulpe qui avait été pavée depuis la chaussée wallonne jusqu'à Boitsfort, entre 1673 et 1681 (37). Cette voie nouvelle tracée au cordeau, la première du genre à Boitsfort, reçut le nom de drève du Duc en hommage à l'Electeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, alors gouverneur-général, qui en avait ordonné l'exécution.

Michel de Cafmeyer et d'autres propriétaires de charroi furent tenus d'assurer le transport des matériaux. Dans le relevé des prestations de 1698 et 1699, on trouve aussi mention d'une indemnité de 465 livres artois versée à Cafmeyer et consorts "pour le désintéressement des dommages qu'ils ont souffert pour le planter de la nouvelle drève de Boitsfort et la cuite des briques" (38). L'existence éphémère d'un four à briques, la concentration de gens de métier et l'abondance des matériaux étaient autant d'éléments favorables à l'ouverture d'un chantier privé. Aussi pensons-nous que Cafmeyer a tiré parti de ces circonstances pour bâtir alors la maison de ses rêves que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Maison Haute (39).

Une entreprise de ce genre dépassait manifestement les moyens d'un veneur fut-il également forestier. Cafmeyer ne semble cependant jamais avoir été à court d'argent ce qui est surprenant pour l'époque. De 1680 à 1703, dans les archives de Boitsfort, de Watermael, de Schoonenberg et de la vicomté de Bruxelles, il figure quinze fois comme acheteur et jamais comme emprunteur (40). Or, sa femme et lui n'avaient hérité chacun de leurs parents qu'un bien modeste situé l'un à Watermael, l'autre sous la juridiction de Schoonenberg (41).

A moins de s'être livré à l'un ou l'autre trafic, il est difficile de croire que Cafmeyer ait pu faire des économies durant cette période troublée. Il est évidemment possible et même probable qu'il ait bénéficié des largesses royales mais ce ne sont là que des conjectures. En 1698, Cafmeyer ne pouvait prévoir que la source qui l'abreuvait si généreusement serait bientôt tarie. Charles II s'éteignit à Madrid le 1er novembre 1700. Cafmeyer maintint le rythme de ses acquisitions jusqu'en 1703, puis n'en effectua plus qu'une seule, des plus modestes, en 1709, mais à la fin d'un hiver mémorable (42).



*La Maison Haute, façade principale. Relevé de l'architecte J. Gbobert (extrait de T. CLEMENT, J. GHOBERT et C. HU'ART, Les anciennes constructions rurales en Belgique, t. III, p. 69).*

Au dernier Habsbourg d'Espagne devait succéder le duc d'Anjou (Philippe V), petit-fils de Louis XIV. Cette dévolution, décidée par le défunt roi mais contestée par les autres puissances, engendra la guerre de la Succession d'Espagne dont l'épilogue fut le transfert des Pays-Bas à la maison d'Autriche. Entre-temps, ce conflit permit à l'Electeur de Bavière (43) de gouverner ces mêmes Pays-Bas nanti de pouvoirs quasi régaliens. C'est alors que dut germer dans l'esprit de ce prince bâtisseur le projet d'édifier, à Boitsfort, un grand pavillon de chasse dont Germain Boffrand (44) dressa les plans. Si le pavillon de "Bouchefort" ne fut jamais réalisé, de nombreux auteurs, depuis 1917 (45), n'ont cessé d'attribuer à l'architecte nantais la paternité de la Maison Haute.

En 1701, Cafmeyer, son frère Adrien et sa mère, alors veuve pour la seconde fois, se débarrassèrent pour 500 florins d'une partie de la propriété dite "de Swaene" qui appartenait aux Cafmeyer "soo verre als de memorie van menschen sich gedraecht". Les Cafmeyer n'en possédaient plus aucun titre; leurs papiers, affirmèrent-ils, ayant brûlé au cours du bombardement de 1695 (46).

C'est vraisemblablement en 1701 que mourut Charles de Cafmeyer qui avait été baptisé en grande pompe en 1696. Charles II ne portait guère chance à ses filleuls. Leur père obtint que la charge de greffier de la Foresterie, attribuée au défunt, fut transmise à Gaspar, son unique fils survivant. Cécile Rowies, après avoir donné neuf enfants à son mari, mourut à son tour, le 26 août 1703, et fut inhumée à Watermael (47). Le 7 août 1706, Cafmeyer maria sa fille Elisabeth à François Fourneville qui siégeait avec lui comme tenancier-juré au Banc de la Vénérie (ou Tribunal des Grands Chiens) qui était la cour censale de Boitsfort. Les Fourneville-Cafmeyer auront au moins huit enfants (48). Les Smets, ultimes propriétaires de la Maison Haute, étaient leurs lointains descendants.

Les hostilités avaient repris aux Pays-Bas. Durant l'été de 1705, Boitsfort, toujours dans la zone contrôlée par l'armée des Deux Couronnes (franco-espagnole) servit quelques jours de

défense avancée de Bruxelles. Les troupes alliées (anglo-hollando-impériales), en mouvement entre Gembloux et Genappe, s'étaient livrées à des incursions en direction de Groenendaal. On dépêcha aussitôt un contingent franco-espagnol au Vivier d'Oye où le général Verboom avait établi une redoute pour surveiller la chaussée wallonne (49). Une fois de plus, les propriétaires de charroi furent réquisitionnés. Sur un ordre de Verboom, daté du 19 décembre précédent, Cafmeyer passa ainsi, le 21 août 1705, une demi-journée à transporter des matériaux divers à l'endroit connu depuis sous le nom de Fort-Jaco (50).

Tandis qu'on s'activait de la sorte, parvint la nouvelle d'une concentration alliée à Groenendaal. L'émotion fut vive à Boitsfort où l'on craignait de voir l'ennemi déboucher du chemin de La Hulpe. Le général Grimaldi (51), posté au Vivier d'Oye, fut rappelé à Boitsfort avec deux brigades d'infanterie et douze escadrons de dragons. Dans le village, de mémoire d'homme on n'avait connu pareille effervescence. Il y eut un choc entre avant-gardes près du prieuré. L'engagement fut bref et permit à Grimaldi de ramener prisonniers le général Salisch (52) et des chasseurs de Churchill (53) qui menaient des mentes de Marlborough. On s'empessa d'envoyer cette prise inattendue à l'Électeur de Bavière. La chronique ne rapporte pas à qui incomba cette mission que Cafmeyer était plus que quiconque apte à remplir.

La grande offensive tant redoutée n'eut pas lieu. Boitsfort se vida de ses troupes et chacun se remit, comme d'habitude, à évaluer les dégâts. Pour Cafmeyer, ils atteignaient 233 florins; pour d'autres, 400 voire même 1541 florins... (54). La forêt n'avait pas été épargnée. Durant l'automne de 1706, quarante ouvriers dirigés par Cafmeyer et un collègue travaillaient à réparer les dommages causés par les gens de guerre (55).

Le personnel de la Venerie se composait alors de six piqueurs et de dix-huit gardes (56). Gaspar, seul fils survivant de Michel de Cafmeyer, n'avait plus sa place dans cette phalange. Avant d'avoir vingt ans, il était déjà, en titre du moins, greffier

de la Foresterie de Brabant (57). Comme il ne devait atteindre sa majorité qu'en 1710, il est improbable qu'avant cette date il ait eu la capacité nécessaire pour avancer à son père 2.600 florins destinés à achever sa maison.

L'année 1713 allait être marquée par trois événements. Le premier, de portée internationale, fut la signature du Traité d'Utrecht, le 11 avril, qui adjugea les Pays-Bas à l'Empereur et mit un terme à la guerre. Les deux suivants n'eurent qu'un caractère local. Le 5 juin, le prélat de Coudenberg, dont les moines desservaient depuis toujours la chapelle de la Venerie, vint à Val-Duchesse célébrer une grand-messe à l'occasion de la canonisation de Paul V (58). Bon chrétien, Michel de Cafmeyer était membre d'une confrérie patronnée par les récollets de Boetendael que les Boitsfortois connaissaient bien. Cafmeyer se rendit-il chez les Dominicaines pour assister à cette cérémonie? On peut en douter. Son état de santé ou son âge (que nous ignorons) ne l'autorisait peut-être plus à parcourir le méchant chemin reliant Boitsfort à Auderghem.

Le 9 août 1713, on apprit à Boitsfort la mort de Michel de Cafmeyer. Comme sa femme, comme tant de ses parents et d'autres veneurs, il fut enterré à Watermael sous une lourde dalle décorée d'emblèmes cynégétiques groupés dans un écusson cerné de rinceaux et de coquilles (59). Son épitaphe, toujours lisible, a largement contribué à le faire entrer dans la légende (60).

..

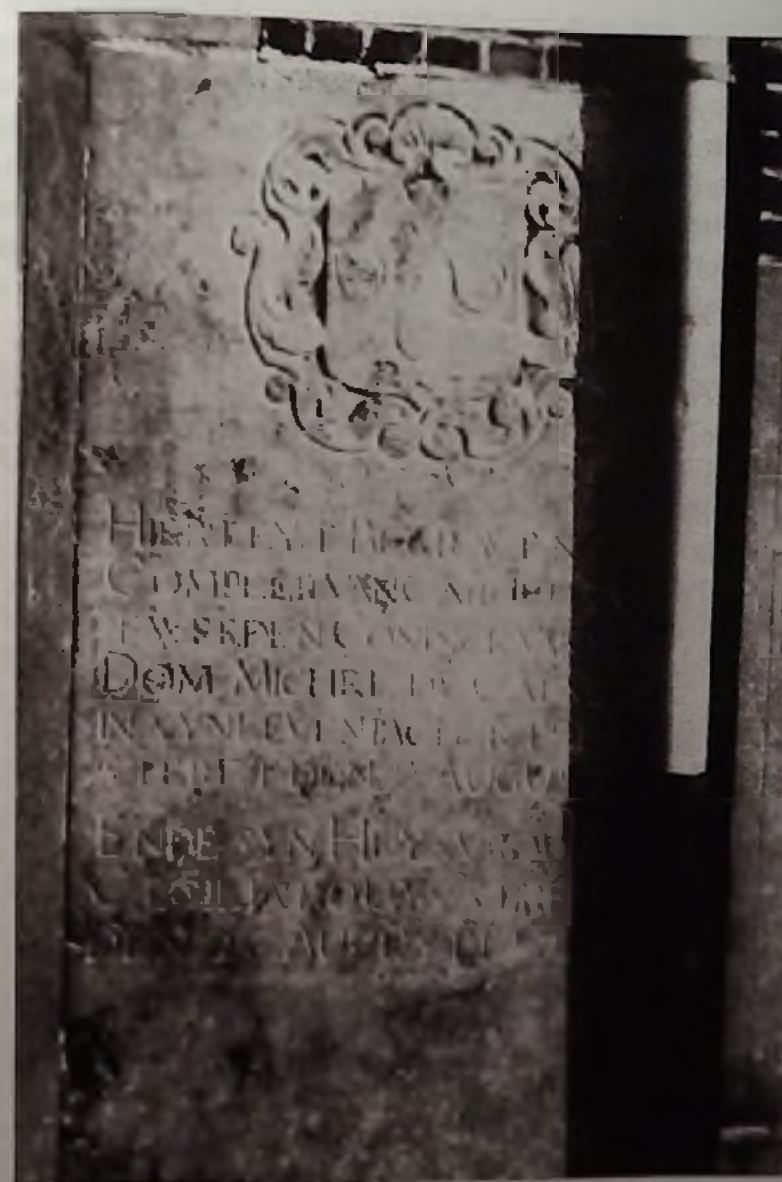
Sander Pierron, qui est l'auteur le plus souvent cité par les historiens de Boitsfort, a donné de la dévolution de la Maison Haute une version qui, après de patientes recherches, s'est révélée inexacte (61).

La succession de Michel de Cafmeyer, qui était mort intestat, fut partagée, le 19 mai 1714, en présence du notaire Noë-Joseph de Rosée (62), entre ses trois héritiers naturels: Elisabeth,

Pétronille et Gaspar de Cafmeyer, ses enfants. Michel de Cafmeyer leur laissait quatre maisons avec dix-huit bonniers de terres ( $\pm$  14 hectares) répartis en 16 parcelles, plus quatre rentes constituées rapportant annuellement 64 florins (pour un capital de 1.024 à 1.600 florins, selon le taux d'intérêt). La " Grande Maison " " cortelincx nieuwt opgehauwt ", une pâture et un pré voisins du chenil, restés en indivision, étaient estimés 4.500 florins. Après avoir défalqué les prélegats dont avaient bénéficié ses sœurs et les 2.680 florins avancés à son père, Gaspar de Cafmeyer fut mis en possession de ces biens après avoir versé 200 florins à chacune de ses sœurs.

Tenu par ses fonctions de résider à Bruxelles, Gaspar de Cafmeyer conserva la Grande Maison mais ne l'occupa jamais. Sa sœur Elisabeth et son mari y vécurent jusqu'au moment où ils s'établirent, au lieu-dit " den Calcken ", dans une habitation nouvelle héritée des parents Fourneville, le 2 août 1721 (63). La Grande Maison fut ensuite louée à Francis de Page l'Ancien, puis à sa veuve jusqu'en 1766.

Francis de Page (1680-1750) appartenait à une antique lignée de vateurs. Son père, Maximilien de Page, avait été longtemps mayeur de Boitsfort. Son frère Jacques, ancêtre des barons de Page (64) et du docteur Antoine Depage (65), avait épousé Agnès Rowies, nièce par alliance de Michel de Cafmeyer. Imbu de son grade de commandant-piqueur, aussi ambitieux qu'âpre au gain, Francis de Page s'empessa de convertir la Grande Maison en cabaret avec le concours de son épouse, aussi active que mal-embouchée. Sander Pierron a souligné le plaisant contraste entre les origines aristocratiques, qu'il prêtait assez naïvement à Catherine Fourneville (66), et son comportement de mégère. Le commandant-piqueur n'avait pas meilleur caractère et de menus larcins conjugués avec des abus de pouvoir lui étaient familiers. Aussi la vie ne devait-elle pas être souvent rose pour ses huit sujets — quatre servantes et quatre valets — qui durent, plus souvent qu'à leur tour, servir de souffre-douleur à ce couple brutal et affairiste (67). A défaut de fonder une lignée, le commandant-piqueur fit



*Pierre tombale de Michel de Cafmeyer et de Cécile Rouys, son épouse, constructeurs de la Maison Haute. Eglise Saint Clément à Watermael. (Photo J. Delmoitié).*

fortune et, fort de l'appui de son propriétaire, fut admis parmi les marchands-jurés de la Foresterie. Il devint propriétaire de la ferme de Middelbourg revendue par ses héritiers, en 1769, pour 3.915 florins.

Pendant des années, Francis de Page fut en conflit avec son plus proche voisin, Jacques Denis, le vieux concierge de la Maison Royale (68). Ce "cabaretier", comme l'écrivait Denis au receveur des Domaines, ne prétendait-il pas pouvoir traverser jour et nuit l'enclos de la Maison Royale, emprunter la drève et entreposer son charbon et son bois dans les dépendances ? Avec le mayeur et l'officier de Boitsfort les rapports n'étaient pas meilleurs.

Des gentilhommes en promenade, des fonctionnaires en mission n'étaient pas les seuls à fréquenter la Grande Maison. D'ordinaire, clients et tenanciers étaient au diapason. Dans la pratique quotidienne on dénombrait plus d'un énergumène; tel ce Philippe van Pee qui se vantait, le 24 juin 1725, en présence de nombreux consommateurs, de la bastonnade administrée à l'officier de Boitsfort rencontré sur le chemin de Boetendael (69).

\*\*

La paix revenue, les travaux entrepris sous l'Electeur de Bavière furent achevés par une administration immuable. La drève du Duc mettait la Maison Royale en communication avec la chaussée de La Hulpe. Il restait à la relier au moulin ducal et accessoirement, bien que tel ne fut pas le but, à joindre Boitsfort-Haut à Boitsfort-Bas. Cette entreprise exigeait la rectification du cours de la Woluwe, le drainage de terrains marécageux, la création d'un étang complémentaire à celui de la Vénérie, dont le contour fut modifié, et enfin l'établissement sur remblai de la voie nouvelle qui sera notre rue Middelbourg. Tout fut accompli endéans les années 1720 et 1721 et le paysage s'en trouva singulièrement modifié (70).

Si la Maison Royale était alors en bon état, par contre la chapelle était si branlante qu'on préféra l'abattre et la reconstruire sur les plans de Tobias de Saegher. C'est ce sanctuaire nouveau, dont le pignon faisait face à la Grande Maison, que l'évêque de Gand, Philippe-Erard van der Noot, vint consacrer le 31 mai 1723 (71).

Les étangs, dont l'aspect était devenu géométrique, servaient toujours de viviers. En 1745, celui situé près de sa demeure était affermé pour 8 florins l'an à Francis de Page. Toutefois, n'ayant plus été curés depuis un demi-siècle, ils étaient devenus à ce point vaseux que pour les exploiter il fallait maintenir les eaux à un niveau exagérément élevé (72). On noyait ainsi les fondations et les caves de la Maison Royale dont le jardin devenait spongieux. Cette situation dura vingt ans. Lorsqu'en 1765, on y porta remède en draguant les étangs, la Maison Royale était à ce point rongée par l'humidité que le concierge refusait de l'occuper. Après neuf ans de réflexion, on prit le parti de la démolir, ne laissant subsister que la chapelle et ses annexes (73).

Comme les précédentes, la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748) amena les belligérants à se rencontrer sur le sol des Pays-Bas. La vie paisible des villageois en fut à nouveau perturbée. Francis de Page et Jacques Denis, sur le point de prendre ses invalides, faillirent en venir aux mains à propos d'une compagnie franche de 200 hommes que le premier prétendait installer à la Maison Royale, sans doute pour éviter d'avoir à les héberger lui-même (74). Aux Anglo-Bataves succédèrent des pionniers. Ensuite divers contingents français occupèrent les lieux durant le siège de Bruxelles (7 au 20 février 1746), transformant la Maison Royale en cloaque et causant deux débuts d'incendie. Clients assidus de Francis de Page, ils lui laissèrent une ardoise de 100 florins et emmenèrent une de ses vaches dont la perte fut évaluée à 60 florins. On peut croire que les deux-cent quarante Croates qui prirent la relève des dragons, en octobre 1747, et les pandours de la reine de Hongrie, auxquels les Boitsfortois eurent droit pour finir, ne furent pas des hôtes moins encombrants (75).

La paroisse était débarrassée depuis deux ans de ces cohortes bigarrées lorsque le commandant-piqueur rendit sa belle âme à Dieu, le 23 octobre 1750. Il fut aussi enterré dans l'église de Watermael où est conservée sa pierre tombale élégamment décorée de rocailles et d'emblèmes cynégétiques. Trois ans plus tard, le 23 mai 1753, c'était pour Elisabeth de Cafmeyer qu'on sonnait le glas (76).

Le 17 janvier 1758, Gaspar de Calmeyer, sentant sa fin prochaine, dictait un testament dont la minutie surprend chez un greffier aussi négligent (77). Pour ses funérailles il réclamait une grand-messe en musique, la présence de quelques grands chanoines de la collégiale (78), la combustion de 60 livres de cierges, une distribution de pains de 3 sols aux orphelins de Sainte-Gudule et la célébration ultérieure de cent-cinquante messes chez les Dominicains, les Augustins et les Petits-Carmes. Il léguait 21 florins au Père Pius, son confesseur; 42 florins et le manteau beige qu'il endossait pour se rendre à la campagne, à son valet, Jean-François Petré; sa canne en junc à pommeau d'or, au docteur van Bellinghen qui était peut-être son parent, et une cafetière en argent à la femme de son propriétaire. Son neveu, Gaspar de Villers (79), recevait sa garde-robe et les enfants de sa sœur Pétronille, l'argent liquide et les meubles. Quant à ses biens immobiliers et à ceux qu'il avait hérités de son oncle Adrien (80), les descendants de ses sœurs Pétronille et Elisabeth avaient à se les partager équitablement. Gaspar de Calmeyer mourut le 5 février 1758 et fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame du Finistère, sa paroisse (81).

Le 19 décembre 1759, la Grande Maison, exposée en vente publique, fut adjugée pour 5.000 florins à un marchand bruxellois nommé Pierre Servais (82); la veuve de Francis de Page restant locataire. Quoiqu'âgée maintenant de quatre-vingts ans, Catherine Fourneville poursuivait ses activités commerciales avec l'aide de trois servantes et de deux valets. Sous son toit vivaient aussi son frère, François Fourneville, et son neveu Barthélemy de Page (83), un veneur de vingt-sept ans qui gagnait 118 florins l'an. Si le gîte et le couvert ainsi assurés constituaient pour lui une aubaine, sa présence suffisait à tranquilliser l'octogenaire et à bannir de la Grande Maison les ivrognes par trop querelleurs. Dans ces auberges, dont Madou a si magistralement évoqué l'ambiance, se côtoyaient toutes les classes sociales et il ne fallait pas que les excès des uns chassent les autres.

Dans le courant de l'année 1759 arriva à Boitsfort un élégant cavalier, âgé de 25 à 30 ans, dont les cheveux bruns encadraient le visage grêlé (84). Venant de Louvain avec la diligence d'Aix-la-Chapelle, il avait débarqué quelques jours plus tôt à Bruxelles où il avait logé à l'auberge de l'Impératrice. Le chevalier Charles Stuart, ainsi disait-il se nommer, avait quitté l'Angleterre en raison de l'hostilité qu'on lui témoignait pour son appartenance à la foi catholique. Cette fable, récitée avec conviction, lui tenait lieu de lettre d'introduction dans les abbayes et les couvents. Il la débita au chapelain Wouters sans omettre de manifester "l'extérieur d'une grande dévotion". Le chapelain et sa servante, excellents auditeurs, lui réservèrent le meilleur accueil et lui ouvrirent leur bourse. Sur leur recommandation il prit ses quartiers à la Grande Maison où sa montre à répétition et sa chevalière aux armes des Stuarts qui valait 600 florins le firent traiter d'emblée en hôte de marque.

Catherine Fourneville l'hébergea ainsi jusqu'en octobre 1761, bien qu'il ait été obligé d'abandonner sa précieuse bague à un créancier bruxellois moins naïf que d'autres. La perte de ce joyau, seul gage de sa solvabilité, l'aurait plongé dans l'embarras s'il n'avait pu la dégager promptement avec les économies d'un villageois (85) dont il avait promis de faire son régisseur en Angleterre. Ebloui par cette perspective, ce brave homme invita le chevalier Stuart à prendre son beau-fils à son service. Michel van Binst, alors âgé de 16 ans, fut aussitôt subjugué par ce maître qui venait de capter les bonnes grâces du chanoine van den Driessche dont il fut bientôt le commensal et le débiteur assidu.

Invité dans la loge des van den Driessche, à la Monnaie, le chevalier Stuart assistait au spectacle lorsqu'un quidam, poussant la porte par erreur, reconnut dans le gentilhomme britannique un aventurier qui avait commis maintes escroqueries à Bruges. Avant que l'incident s'ébruite, le chevalier Stuart regagna Boitsfort où il annonça qu'une affaire d'honneur le contraignait à s'absenter quelques jours. Après avoir emprunté 61 couronnes à Pierre van Kerm (86), son blanchisseur, le

chevalier s'éclipsa avec Michel van Binst, laissant à son hôtesse une théière en porcelaine... et une ardoise de 187 florins.

Brûlé en Hollande, en Flandre, à Liège et maintenant à Bruxelles, l'aventurier prit la direction du sud, s'arrêtant à Aulne et à Thuin où il fut rejoint par son aspirant-régisseur dont la confiance était sérieusement ébranlée. Berné une fois encore, ce dernier alla conter ses déboires au bailli de Thuin qui avait invité Stuart à souper. Au cours du repas, l'amphytrion laissa entendre qu'il connaissait l'identité de van Binst que Stuart faisait passer pour son frère. Sentant l'étau se refermer, le chevalier demanda à pouvoir s'absenter quelques instants. Il ne lui en fallut pas davantage pour escalader un mur et disparaître, abandonnant son épée, son habit et van Binst aux mains du bailli (87).

Un an plus tard, les gazettes annoncèrent qu'un certain Stuart avait été empalé à Constantinople après qu'on eut reçu de Rome des informations le concernant. S'agissait-il de l'aventurier qui avait défrayé la chronique de Boitsfort ? Chacun en était persuadé mais la réouverture de son dossier, ordonnée en 1778 par la Secrétairerie d'Etat, ferait plutôt croire le contraire.



Pour meubler ses loisirs, Catherine Fourneville dictait testaments et codicilles comme d'autres rédigent leurs mémoires, avec la collaboration alternative du curé van Ghindertaelen et du notaire Nuewens (88). Le troisième, daté du 17 décembre 1765, devait être le bon. A vrai dire, il était temps qu'elle s'arrête car elle venait seulement de réaliser que son frère, François Fourneville, qu'elle n'avait cessé de considérer comme défunt, vivait toujours à ses côtés (89).

Après avoir ainsi ressuscité son frère, Catherine Fourneville passa de vie à trépas le 31 janvier 1766. Elle fut enterrée à Watermael comme son mari. Sa succession fut partagée entre les de Page et les Fourneville. Au chapelain de Boitsfort il incombait de célébrer annuellement douze messes pour le repos de son âme, sans omettre ni Miserere ni De Profundis.

De son vivant, son frère, François Fourneville, et sa fille, Elisabeth, vivaient déjà sous son toit. Après son décès, la Grande Maison compta des hôtes supplémentaires : Charles Wauters et son épouse, Pétronille Fourneville, qui avaient repris le commerce de la défunte (90).

En 1776, la démolition de la Maison Royale contraignit la cour censale, qu'elle abritait depuis des siècles, à chercher un autre local. Le choix tomba sur la Grande Maison où désormais elle tint ses assises jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Deux ans plus tard, après le décès de Pierre Servais, la Grande Maison repassa en Chambre d'Uccle où Charles Wauters l'acheta pour 4.796 florins (91). Ne disposant pas de ces capitaux, Charles Wauters hypothéqua sa nouvelle acquisition à concurrence de 4.000 florins au profit de l'avocat Borremans (7 octobre 1778) et emprunta de même 1.000 florins à un certain Doré sur une terre sise à Watermael, près du Groenenwegh (92).

Si la cour censale attirait du monde chez Charles Wauters (93), les ventes publiques ne contribuaient pas moins à sa prospérité. Celles des 18 et 21 août 1794 furent annoncées par voie d'affiches sur lesquelles apparut pour la première fois l'appellation de " Hoogh Huys " (Maison Haute) (94). On devait disperser les vingt-cinq parcelles des van der Noot de Duras (95) pour acquitter leur quote-part dans la contribution de 2.500.000 livres levée par les agents de la République sur le clergé et les notables de Bruxelles. Ces biens furent, pour la plupart, achetés par des hommes de paille et rétrocédés ensuite à leurs propriétaires à leur retour d'emigration.



L'annexion des Pays-Bas autrichiens à la France, en 1795, causa dans la paroisse de Watermael plus de bouleversements qu'ailleurs. A Auderghem, Val-Duchesse et Rouge-Cloître étaient mis en vente comme biens nationaux. A Boitsfort, les terres de la Vénérie (96) subirent le même sort ainsi que celles des abbayes de la Cambre, de Coudenberg et de Forest situées à

Watermael. C'est peu dire que le marché immobilier fut encombré. La Grange aux Toiles, voisine de la Grande Maison, fut convertie en dépôt municipal (97) et la chapelle Saint-Hubert, vendue à Nicolas-Jean Rouppe, le 23 vendémiaire An VIII (15.X.1799) pour 120.000 francs. La clause stipulant que l'oratoire devait être démoli endéans les six semaines ne fut pas respectée (98).

Le 27 août 1807, après le décès des époux Wauters-Fourneville, la Grande Maison fut vendue par leurs descendants à Michel de Wolfs pour 3.020 francs (99); l'acquéreur prenait à sa charge la rente constituée en 1778 dont le capital avait été ramené à 6.349 francs. En 1759, alors exempté d'hypothèque, la propriété avait été adjugée à 5.000 florins soit l'équivalent de 10.575 francs en monnaie de 1807.

Michel de Wolfs (1773-1835), fils de Jean-Baptiste et de Suzanne Denies, était à la fois fermier, brasseur et maire de Boitsfort (100). Epoux d'Anne-Thérèse van Cutsem qui lui donna dix enfants, il avait hérité de ses parents la ferme de Middelbourg acquise en 1769. En 1819, il devint aussi propriétaire de l'auberge "den Moriaen", à l'angle de la chaussée de La Hulpe et de la rue du Buis, exploitée plus tard par son fils Jean-Baptiste (101). En 1826, il abandonna à son gendre la gestion de la Grande Maison pour un terme de quatorze ans et un loyer de 205 florins 70 cents (102).

Avec Thomas de Page (1791 † 1870), époux de Suzanne-Jeanne de Wolfs (1792-1831) (103), la descendance de Michel de Calmeyer reprenait pied dans la Grande Maison que l'on commençait d'appeler de plus en plus souvent "la Maison Haute". Son père, Michel de Page avait été veneur, comme il se doit, tandis que sa mère, Suzanne Wauters, était issue de ce ménage Wauters-Fourneville qui avait précédé les de Wolfs en ces lieux. Avec leur concurrent, Rowies, les nouveaux tenants devaient être les principaux bénéficiaires de l'engouement de la bourgeoisie bruxelloise pour les randonnées dominicales

dont la vogue ne cessa de s'étendre durant tout le XIXème siècle. En sélectionnant sa clientèle, il assura à la Maison Haute cette renommée qu'elle conserva pendant plus d'un siècle. En 1828, elle ne comptait encore que cinq chambres; dix ans plus tard fut bâtie la "grande salle" dont l'étage servait d'hôtel (104).

Le développement d'une industrie hôtelière à Boitsfort, donna naissance à une classe dirigeante composée en partie d'anciennes familles de veneurs. Outre ces conséquences économiques et sociales, cette transformation du village forestier en centre de villégiature allait très tôt infléchir vers la gauche la politique communale (105). L'absence de châtelains (106) et l'hostilité qui régnait traditionnellement entre cabaretiers et clergé, représenté alors à Boitsfort par un ecclésiastique au comportement peu édifiant, contribuèrent à bleuir prématurément l'édilité locale.

Si l'animosité vouée par ses ouailles à leur pasteur peut paraître suspecte rapportée par un voyageur hollandais (107), peut-être anticlérical lui-même, on ne peut en dire autant des rapports adressés à ses supérieurs par le doyen rural (108). L'abbé Segers, ancien chanoine régulier de Coudenberg, sécularisé par la suppression de son abbaye, était à la fois curé et propriétaire de l'église et du presbytère ce qui le rendait virtuellement inamovible. L'archevêque de Malines était pleinement conscient de l'effet désastreux produit par cet homme d'Eglise qui n'hésitait pas à se colleter publiquement avec ses paroissiens mais il n'osait l'éloigner par crainte de les priver en même temps de leur oratoire. Invité à libérer l'église par voie d'expropriation, le baron Goubau, ministre des Cultes, refusa, trop heureux d'embarasser le cardinal de Méan qu'il surnommait, en privé, "le consciencieux aux chaussettes pourpres" (109).

La situation ainsi créée eut pour résultat d'accélérer la construction d'une église nouvelle, qu'en sacrifice à la mode on dédia à sainte Philomène. Cette sorte de halle blafarde, flanquée d'un clocher disgracieux, achevée en 1833, fut érigée à l'extrémité du Jagersveld, derrière la Maison Haute qu'elle dominait,



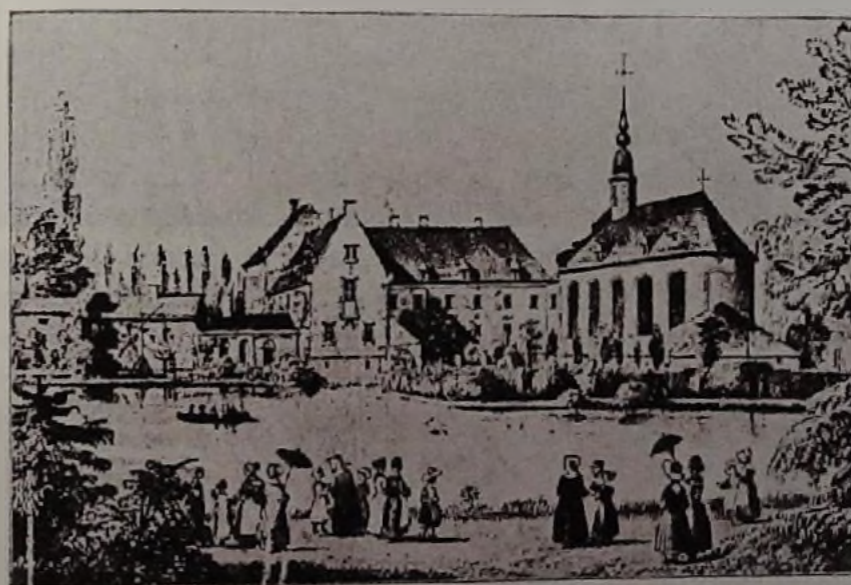


*L'église Sainte-Philomène et la Maison Haute, avant la création de l'avenue Delleur. Vue prise avant la construction de l'annexe, en 1900.  
(Coll. Melle Smets; photo J. Delmoitié).*



*La cour de la Maison Haute; à l'arrière-plan, l'église Sainte-Philomène.  
(Coll. Melle Smets; photo J. Delmoitié).*

entre le Hondenberg et notre avenue Delleur. En même temps fut bâti un presbytère dans l'axe du boulevard du Souverain, à hauteur de la rue du Grand Veneur. Avec la démolition de l'ancienne chapelle de la Vénérie, en 1840, disparurent les derniers vestiges de la Maison Royale de Boitsfort (110). L'horizon de la Maison Haute ainsi dégagé ne le resta pas longtemps. Une villa carrée, bien de son temps, fut plantée devant l'étang. Après avoir servi de résidence aux Le Hardy de Beaulieu et ensuite de restaurant, elle fut acquise en 1866 pour 75.000 francs et transformée en Maison Communale (111).



*Le grand étang de la Vénérie, l'ancienne chapelle Saint-Hubert démolie en 1840 et la Maison Haute dont la représentation est peu fidèle  
(Gravure de P. Lauters, 1806-1875).*

La première vue de la Maison Haute, d'après un dessin de Paul Lauters (112) exécuté avant 1840, date de cette époque. Au bord de l'étang, livré au canotage, se dresse encore la chapelle Saint-Hubert dont le pignon fait face à la Maison Haute. Les proportions de cette dernière sont malheureusement peu respectées.

Le bail de Thomas de Page expirait en 1840. Il n'eut pas à le renouveler, son beau-père étant décédé en 1835. Ses dix

enfants, pour sortir d'indivision, vendirent à la fois la ferme de Middelbourg, l'auberge "den Moriaen" et la Maison Haute (113). Les deux premières furent achetées par les fils de Wolfs qui les exploitaient (114). Pour Thomas de Page, c'était l'occasion de devenir maître chez lui. La vente fut conclue le 15 juin 1840 pour 18.461 francs, hypothèques comprises (115).

Thomas de Page mourut en 1870, après trente-huit ans de veuvage. De son vivant, son fils Jean-Baptiste, dit Frédéric, s'était installé dans l'ancienne ferme de Duras (116). C'est là que naquit, en 1862, son fils qui sera le docteur Antoine Depage. Au décès de Thomas de Page, la Maison Haute passa donc à sa fille, Anne, (1821-1899), épouse de Jean-Baptiste Smets (1815-1877) (117). Tandis qu'elle s'occupait de l'exploitation de l'hôtel-restaurant, son mari prenait une part active à la vie politique. Engelbert Frémineur, son oncle par alliance, et Frédéric de Page, son beau-frère, avaient occupé le siège mayoral de 1848 à 1868. Il se devait de les imiter mais ne s'y maintint que deux ans. Après sa mort, survenue le 26 octobre 1877, sa veuve continua de gérer la Maison Haute en attendant de passer le flambeau à un de ses quatre enfants.

..

Le 21 août 1883, vers sept heures et demie, grand émoi à Boitsfort : le feu s'était déclaré à la Maison Haute (118). Devant l'importance du sinistre, Léopold Wiener demanda par téléphone du renfort à Bruxelles et c'est ainsi que les habitants de l'avenue Louise eurent la surprise de voir passer au grand trot une pompe à vapeur suivie d'un fourgon transportant des pompiers. Mais ce qui étonna sans doute le plus les spectateurs et ensuite les Boitsfortois, ce fut de reconnaître, juché sur le siège avant du premier véhicule, le bourgmestre de Bruxelles, Charles Buls en personne ! En attendant leur venue, le commissaire Vervoort avait pris la direction des opérations avec les sapeurs de Boitsfort. L'incendie ravageait les combles et menaçait le reste du bâtiment. Une diversion fut créée par



*La Maison Haute après l'incendie du 21 août 1883.  
(Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoitié).*



*La salle de restaurant de la Maison Haute, à la « Belle époque ».  
(Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoitié).*

l'apparition du commandant Stevens, du 1er Guide, avec les hommes de son escadron " qui opérait une reconnaissance militaire aux environs de la commune ". L'auteur de la relation n'indique pas si ces militaires contribuèrent à autre chose qu'à augmenter le tohu-bohu général. Enfin, Léopold Wiener put accueillir son collègue de Bruxelles et ses soldats du feu. Après trois quarts d'heure de vaine agitation autour de la pompe à vapeur qui s'était enfoncée dans le sol bourbeux, celle-ci entra enfin en action. La Maison Haute avait heureusement la robustesse des constructions du Grand Siècle. A onze heures, l'incendie était maîtrisé. Des combles il ne restait que quelques chevrons calcinés mais la bâtisse était intacte.

Évaluées à 20.000 francs, les pertes étaient couvertes par la Compagnie des Assurances Générales. Avant d'évacuer les lieux, groupés autour de la pompe à bras, sapeurs et curieux posèrent pour le photographe.

Anne de Page mourut en 1899, à la veille des transformations qui allaient donner à Boitsfort son visage actuel. Le boulevard du Souverain était déjà en chantier; l'avenue Delleur le sera bientôt. Henri Smets (1854-1932), qui avait épousé, en 1881, Marie de Ravenne (1855-1931), avait pris la relève de sa mère. En 1901, l'ancienne annexe (" la grande salle " ), construite une soixantaine d'années plus tôt, fit place à celle que nous connaissons aujourd'hui. Pour commémorer cet événement, une plaque aux noms des époux Smets-de Ravenne fut scellée à droite de l'entrée. Au lieu de treize chambres, la Maison Haute en comptait maintenant soixante (119). En 1904, fut tracée l'avenue Delleur; en 1905, la Maison Communale rénovée était inaugurée et cinq ans plus tard le tram roulait sur le boulevard du Souverain.

Lorsqu'éclata la guerre qui devait clore la " Belle Epoque ", l'ambulance de campagne n° 31 fut installée dans la salle restaurant. Son premier blessé fut un cultivateur qui s'était entaillé le pied avec une faucille... (120).

La paix revenue, la Maison Haute connut encore de beaux jours. Sans doute hébergeait-on de moins en moins de jeunes



*La Maison Haute, façade postérieure. L'ancienne annexe est en démolition.  
Vue prise en 1900.  
(Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoulié).*



*L'ancienne annexe de la Maison Haute en démolition. Vue prise en 1900.  
(Coll. Mlle Smets; photo J. Delmoulié).*

mariés mais les touristes restaient nombreux. En 1935, le prix de la pension complète oscillait entre 60 et 70 francs par personne. Pour une chambre à un lit, on payait 25, 30 ou 40 francs; pour deux personnes, 50 ou 60 francs. Exigeait-on aussi une salle de bain? Cela coûtait 80 ou 70 francs selon l'étage. Dans la notice publiée cette année-là, on lit, avec étonnement, que la Maison Haute a été construite par Boffrand pour l'Electeur de Bavière et qu'elle a appartenu au domaine jusqu'à la Révolution française (121)!

La seconde guerre mondiale et la prolifération actuelle des moyens de transport individuels sonnèrent le glas de Boitsfort-Centre touristique (122). Les guinguettes et les laiteries d'antan disparurent les unes après les autres et la Maison Haute, aussi, ferma définitivement ses portes.

La Maison Haute appartenait alors à Mademoiselle Lia Smets (1891-1977), fille cadette des époux Smets-de Ravenne (123). Comme ses prédécesseurs, Mademoiselle Smets était pleinement consciente de la valeur historique de ce bien auquel elle était profondément attachée. Sacrifiant son intérêt à celui de la communauté, elle céda la propriété à l'Administration communale de Watermael-Boitsfort, le 29 octobre 1959 pour 5.341.000 francs (124). Nul doute, en effet, qu'elle aurait pu obtenir davantage des promoteurs immobiliers pour ces 39 ares et 84 centiares "de terrain"... (125).

Mademoiselle Smets s'était réservée en viager la charmante maison sise à l'angle du Hondenberg, dans le prolongement des écuries. C'est là que nous avons eu le plaisir de la rencontrer, en 1969, en compagnie de M. Jacques Delmoitié. Ensemble nous avons aussi pu prendre connaissance de divers documents et photographier, entre autres, les cinq écussons fixés autrefois aux croisces supérieures de la Maison Haute.

Mademoiselle Smets, âgée de quatre-vingt-six ans, s'éteignit le 4 janvier 1977 après avoir eu la satisfaction de voir rénover sa chère Maison Haute. L'annexe contient maintenant une salle

polyvalente, et des bureaux aux étages, tandis que la partie ancienne conserve sa disposition intérieure. Accueillant un visiteur dans son cabinet, l'échevin qui dirigea ces travaux ne manquait jamais de leur montrer, sur les vitres, les prénoms entrelacés gravés autrefois par ceux qui avaient passé là leur nuit de noces. Peut-être aurait-on pu lui reprocher de s'être réservé cette pièce riche en souvenirs où son collègue de l'État civil eut été mieux à sa place...

Le coût de ces travaux avait été évalué à 5.650.000 francs (126). Sans doute ce montant fut-il dépassé mais personne ne songerait à s'en plaindre en considération de leur excellent résultat.

Alors que tant d'immeubles de valeur ont été sacrifiés par esprit de lucre durant cette funeste décennie, grâce à Mademoiselle Smets, la Grande Maison de Michel de Cafmeyer fut non seulement sauvée mais aussi intégrée à la vie contemporaine de la commune. Et ce serait une injustice, croyons-nous, de ne pas associer à son nom ceux de deux mandataires publics qui ont beaucoup contribué à la réussite de cette entreprise: Messieurs Jacques Wiener et Raoul Wiard, alors bourgmestre et échevin des Travaux publics de Watermael-Boitsfort.

Jacques LORTHIOIS.

Abréviations :

A.G.R. Archives Générales du Royaume.

G.S.B. Greffe scabinal de Boitsfort.

G.S.W. Greffe scabinal de Watermael.

Cb. Cbles Chambre des Comptes de Brabant.

B.R. Mss Bibliothèque Royale - Cabinet des Manuscrits.

S.P. S. PIERRON, *Histoire illustrée de la Forêt de Sniguel*, Bruxelles, 1936 (3 vol.).

(1) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, 1885, t. III, p. 570.  
P. VERHAEGEN, *Le Vieux Boitsfort*, dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXXIII (1927), p. 55.  
S.P., t. II, p. 310 et sv.

- (2) P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 28-29.
- (3) Sur les grands veneurs, cfr. SP., t. II, p. 259-287.
- (4) La charge de grand veneur fut exercée de 1645 à 1707 par Philippe-Antoine, premier prince de Rubempré. Il eut pour successeur son gendre, Philippe-François de Merode, deuxième prince de Rubempré († 1742).
- (5) A.G.R. - G.S.B. 927, actes des 30.10.1664 & 4.5.1665; 928, actes des 2.12.1664, 6.5.1670, 1.6.1671 & 18.3.1679. — G.S.B. 9848, acte du 23.5.1651.  
A.G.R. - Not. G. Delvaile 1615/2 (19.12.1693); 1616/1 (9.6.1694 & 19.5.1695); 1619/1 (12.11.1701).  
A.G.R. - Not. R. Van der Borcht 4482 (12.3.1699) (aimablement communiqué par M. Pierre de Tienne).  
BR. *Mir Houwaert*, II 6520, f° 177-188. Gaspar et Adrien de Cafmeyer s'établirent à Bruxelles et furent membres de la corporation des boulangers; le second († 1732) en fut même le doyen. Gaspar de Cafmeyer, époux d'Adriana Lambrechts, eut dix enfants (baptisés à N.D.-de-la-Chapelle, entre 1673 et 1689). L'un d'eux, Pierre de Cafmeyer, chanoine de Sainte-Gudule, fut l'auteur d'une histoire du Saint-Sacrement de Miracle, publiée en 1720. Voir Annexe V.
- (6) On y déchiffre avec peine: en..... Ad/iana Bischof die sterf/den 6 Junius 1648/ en Albert Dekafmeyer/ die sterfde den 6 ianuaris/ bidt voor de zielen. (Relevé aimablement communiqué par M. Jacques Delmoitié).
- (7) Cette auberge-brasserie était située « recht over den Groten vyver ». Elle devait appartenir à Adriana Bisschot et non à son mari qui n'en avait que l'usufruit. Après le décès d'Albert de Kafmeyer (1664), elle passa aux enfants van Binst et Cafmeyer issus des deux unions d'Adriana Bisschot.
- (8) Guillaume-Charles-François de Bourgogne, comte de Wacquen (Wacken) († 16.6.1707), fils de Guillaume-Charles († 1667) et de Marie-Anne-Scholastique van den Typel, épouse en secondes noces de Philippe-Antoine, prince de Rubempré († 1707) (cfr note 4). Le comte de Wacquen épousa la sœur de son beau-père, Marie-Jeanne de Rubempré († ante 1685).  
A.G.R. - G.S.B. 928 (16.2.1678). M. BERGE, *Les Bâtards de la Maison de Bourgogne et leur descendance*, dans *Intermédiaire des Généalogistes*, n° 60 (1955), p. 377.
- (9) Baptisée le 28.7.1679; p. François Montagu; m. Catherine Ruers.
- (10) J.H. DELLEUR, *Discours du bourgmestre* (1905), p. 9.  
P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 28 - SP., t. II, p. 310.

- (11) Charles d'Albert (1578-1621). Fauconnier habile, il devint le conseiller favori de Louis XIII qui en fit son premier ministre et le créa duc de Luynes.  
Claude de Rouvroy (1607-1693). Veneur ingénieux, il devint l'ami de Louis XIII qui le nomma duc et pair. Son fils fut le célèbre mémorialiste.
- (12) S.P., t. II, p. 301 — A.G.R. *Cb. Cptes Portef.* 441 (Avis en finances).
- (13) A.G.R. *Cb. Cptes Reg.* 469 f° 44.
- (14) Date figurant sur les avis publicitaires de la Maison Haute (Voir note 121).
- (15) A.G.R. - G.S.B. 994 n° 79. Le prince de Parme fut gouverneur-général de 1680 à 1682. Voir Annexe I.
- (16) A.G.R. *Cb. Cptes Portef.* 456/1 & 578/1 - S.P., t. II, p. 312.
- (17) A.G.R. - G.S.B. 984.
- (18) S.P., t. I, p. 158; t. II, p. 301; t. III, p. 296.
- (19) Le père était en Espagne, mandé par le roi. Note du curé dans le registre des baptêmes.
- (20) S.P., t. II, p. 312.
- (21) « Apud regem Hispanis venatoris amicissimi » Il était aussi en Espagne au baptême de sa nièce, Jeanne Rowies, le 10.7.1689. Dans l'acte de baptême de son petit-fils, Michel Fourneville, le curé qualifie encore Cafmeyer « amicus et venator Regius » (13.5.1707).
- (22) Jacques van der Heyden, fils d'un peintre originaire d'Arnhem, fut inscrit à la gilde Saint-Luc de Bruxelles, en 1678. Il travailla avec d'autres artistes comme peintre de figures (U. THIEME et F. BECKER, *Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler*, t. XVII, p. 21).
- (23) Lucas Achtschellinck (1626-1699) est un paysagiste bruxellois qui a beaucoup travaillé pour les églises et les couvents. Œuvres à Bruxelles, Bruges, Gand, Dresde, Göttingen, Vienne etc. Parmi les œuvres citées par ces auteurs figure le portrait de la famille Cafmeyer (U. THIEME et F. BECKER, *op. cit.*, t. I, p. 47).
- (24) A.G.R. *Cb. Cptes* 1957, f° 369.
- (25) Louis de Vadder, autre paysagiste bruxellois, figure parmi les contribuables de Boitsfort en 1651. A.G.R. - G.S.B. 9848.
- (26) Sur Jacques d'Arthois et sa propriété de Boitsfort, cfr. J. LORTHOIS, *Chronique de Jolymout*, dans *Intermédiaire des Généalogistes*, n° 177 (1975), p. 145-232.
- (27) Jean de Brouhoven, comte de Bergeyck, baron de Leeftaal (1644-1725). Fils de Jean-Baptiste et d'Hélène Pourment, la veuve de Rubens. Conseiller des Finances, il devint trésorier-général en 1688 et préconisa différentes réformes en vue de centraliser l'administration. Surintendant des finances sous le régime angevin (1702-1706), il joua un rôle prépondérant dans le domaine politique et économique (*Biographie Nationale*, t. III, col. 99-102).

- (28) A.G.R. - G.S.B. 929. Attestation du mayeur, Maximilien de Page (2.6.1696) Ce champ, dont Cafmeyer n'était que locataire, appartenait à la Vénérie. (Vraisemblablement n° 440 section E, sur le plan Popp).
- (29) A.G.R. - G.S.B. 961/1 - 960 (9.4.1695). Dès 1695, Cafmeyer était tenancier-juré ou « erflaet » de Boitsfort.
- (30) A.G.R. - Ch. Cptes 1962/b f° 458 v. - 460 v.
- (31) A.G.R. - Ch. Cptes 1962/b f° 383 v. et 397
- (32) A.G.R. - Ch. Cptes Postef. 578/1 (Avis en fin.).
- (33) A.G.R. - G.S.B. 929 et Not. G. Delvaile 1616/2
- (34) A.G.R. - G.S.B. 7529 (24.4.1680).
- (35) Dans la Vicomté de Bruxelles dont relevaient Boendael et une partie de Boitsfort
- (36) Le « sine ceremonia » est une expression du curé Philippus de Stynhyle; m. Dilla Maria Snel.
- (37) S.P., t. II, p. 385. — P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 31. — A.G.R. - Ch. Cptes - Acquits de Lille 5511.
- (38) A.G.R. - Ch. Cptes (1.10.1698 - 15.6.1699).
- (39) Diverses dates ont été avancées : 1683, par les Smets; 1689, par S.P., t. II, p. 310.
- (40) Voir Annexe II.
- (41) Voir note 40.
- (42) Idem.
- (43) Maximilien-Frémannuel, duc électeur de Bavière (1662-1726). Fut gouverneur général des Pays-Bas de 1692 à 1711.
- (44) Voir Annexe III.
- (45) Le 2.4.1917, F. Houtart a fait une communication à propos de l'œuvre de Boffrand, dont le texte n'a pas été publié (P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 33).
- (46) Voisine de l'auberge « De Vlieghuyt », elle se trouvait à Boitsfort-Haut (Overste Boitsfort), dans la Vicomté de Bruxelles. Boitsfort, arrosé par la Woluwe, était géographiquement divisé en Boitsfort-Haut et Boitsfort-Bas, c.à.d. en amont et en aval (aux abords de l'étang du Moulin et aux alentours de l'étang de la Vénérie, près de la Maison Communale actuelle). A.G.R. Ch. des Tontieux Procès 1774 (liasse 559) - Not. G. Delvaile 1619/1 (12.11.1701).
- (47) Voir note 60.
- (48) François Fourneville, fils de Judocus (Josse) et de Catherine Hannaerts, tous deux décedés ante 2.8.1721. A.G.R. - G.S.B. 933 (23.2.1740).
- (49) S.P., t. I, p. 260-262.
- (50) A.G.R. - G.S.B. 929. Sur ces événements, cfr. J.R. CAYRON, *La véritable histoire de Jacques Pastur dit Jaco*, 1953, p. 152-153.
- (51) Antoine Grimaldi, marquis de Ceva.

- (53) Charles Churchill (1655-1715), frère du duc de Marlborough, lieutenant-général; gouverneur de Bruxelles après la prise de cette ville par les Alliés.
- (54) A.G.R. - G.S.B. 929 (16.10.1705 - 26.11.1705).
- (55) S.P., t. II, 24.
- (56) S.P., t. II, 301.
- (57) Cette charge ne doit pas être confondue avec celle de greffier de la Vénérie ou du Tribunal des Grands Chiens de Boitsfort (alias Banc de la Vénérie). Du temps de Gaspar de Cafmeyer, elle fut assumée successivement par : François Desmanne († 1724); Guillaume Reyniens (jusqu'en 1739); Jacques van der Loch (jusqu'en 1752) et Jean Delvaile, ensuite. A.G.R. Not. de Rosée 1603/1 - A.G.R. Merode-W'esterloo La. 1774
- (58) Paul V, pape de 1566 à 1572, était issu de d'Ordre de saint Dominique - B.R. Mrs, II 1720.
- (59) S.P., t. II, p. 572. A la même page on lit 1713 et 1715. P. VERHAEGEN, *op. cit.*, 9.8.1715 !
- (60) Voir Annexe IV.
- (61) S.P., t. II, p. 572-574.
- (62) A.G.R. Not. de Rosée, 1604/2.
- (63) A.G.R. - G.S.B. 930 (31.3.1723).
- (64) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1876, p. 271-273.
- (65) H. DEPAGE, *La vie d'Antoine Depage*, 1956, p. 19-29.
- (66) Née à Boitsfort le 12.11.1679, fille de Jean et d'Anne Walschot. A.G.R. Not. Luppens 1526/2 (29.10.1717).
- (67) J. LORTHIOIS, *Un dénombrement paroissial à Watermael en 1732*, dans *Intermédiaire des Généalogistes*, n° 166 (1973), p. 217-241.
- (68) Jacob s'exprimait en français mais son orthographe était phonétique A.G.R. - G.S.B. 9631 (7.7.1739). - *Ouvrages de la Cour* 239 (-.8.1743).
- (69) Il narrait son exploit en ces termes : « Ick hebbe den deugniet van den officier gchadt ende ick hebbe hem stockslagen gegeven ». A l'époque, on appelait « officier », « preter » ou « sergent », le garde-champêtre. Les récollets de Boetendael (Uccle) avaient de fréquents rapports avec les habitants de Boitsfort. A.G.R. - G.S.B. 984.
- (70) S.P., t. I, p. 146 - P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 32-33. - J. LORTHIOIS, *op. cit.*, p. 154-155.
- (71) L'évêque de Gand, Philippe Erard van der Noot (1639-1730) était l'oncle du Comte de Duras, alors le plus grand propriétaire foncier de Boitsfort.
- (72) A.G.R. *Ouvrages de la Cour* 239 (5.7.1749). - *Conseil des Finances* 2157-2158.

- (73) Annonce de la vente des matériaux du château de Boitsfort, dans la *Gazette des Pays-Bas* (15.8.1776). Renseignement aimablement communiqué par M. Louis Robyns de Schneidauer.
- (74) A.G.R. *Conseil des Finances* 2157.
- (75) S.P., t. I, p. 266-267.
- (76) Son mari, François Fourneville, mourut entre 1732 et 1742. Leur succession, évaluée à 9.841 florins y compris 2766 florins de charges, fut partagée entre leurs six enfants, le 26.3.1757. A.G.R. *Not. N. Walschaert* 5119.
- (77) S.P., t. I, p. 396 (note p. 336). - A.G.R. *Not. De Henck* 6925, acte 8.
- (78) C.à.d. ceux de la première fondation ( $\pm$  1047). Les «petits chanoines» étaient les prébendiers de la seconde fondation (1226) à laquelle avait appartenu le cousin du défunt, Pierre de Cafmeyer (1679-1741) (cfr note 5).
- (79) Fils de Jean-Baptiste et de Pétronille de Cafmeyer.
- (80) Adrien de Cafmeyer ( $\dagger$  1732) avait été doyen de la corporation des boulangers de Bruxelles. A.G.R. *Famille van der Elst* 79.
- (81) C'était aussi celle de Charles de la Vallée, greffier des seigneuries de Watermael et Schoonenberg. B.R. *Mss. Goethals* 1595, f° 6v - II 19510.
- (82) A.G.R. - *G.S.B.* 941.
- (83) A.G.R. - *Ch. Copies - Portef.* 578/2 (28.11.1742). - *Office Fiscal de Brabant* 1386/26 (1754).
- (84) A.G.R. - *Papiers des Officiers Comptables* B40, rubriques 443-450 et 459 (rapports de l'Amman de Bruxelles au Secrétaire d'état Crum-pipen).
- (85) Gilles Neulant. Cette somme provenait de la vente d'un bien.
- (86) Auquel il devait déjà 18 à 20 florins...
- (87) Van Binst parvint aussi à s'échapper et rejoignit son maître aux environs de Paris.
- (88) Le premier datait du 17.12.1755, le deuxième, du 14.2.1759. A.G.R. *Not J.B. Nuewens* 8991/1 acte 51. - Archives de la Cure de Watermael : testaments.
- (89) Dans les précédents, elle désignait son neveu, Josse Fourneville, à la place de son père qu'elle croyait décédé...
- (90) Testament de François Fourneville (14.9.1770). Il mourut le 29.5.1774. Archives de la Cure de Watermael : testaments.
- (91) Le 1.9.1778; adhéritance du 14.10.1778. Le bail de Charles Wauters expirait à la Saint-Bavon 1778.
- (92) En 1773, il possédait 4 bonniers 59 verges à Boitsfort. A.G.R. - *G.S.B.* 941 et 9215 - *G.S.W.* 7536 (29.10.1778).
- (93) A.G.R. - *G.S.B.* 982 (21.9.1779 - 8.11.1781).
- (94) A.G.R. *Famille van der Noot* 347/2.
- (95) Les van der Noot avaient hérité ces biens de la famille d'Oyen-brugge. Leur origine était fort ancienne et mériterait d'être étudiée. Il en existe une carte figurative, autrefois à la B.R., et actuellement aux A.G.R.

- (96) Charles Wauters était locataire d'un bonnier trois journaux pour 129 florins (soit 1419 francs). A.G.R. *Biens nationaux - Affiches* 717/12.
- (97) A.G.R. - *Administration centrale et supérieure de la Belgique* 417 (4 pluviôse An III = 23.1.1795).
- (98) Il était stipulé que le «pavé de Boitsfort», passant sous la porte, devait rester libre. A.G.R. *Biens nationaux. Affiches* 200/35.
- (99) A.G.R. *Not J.B. Vanderlinden* 35624. Description : 1) Principal corps de bâtiment nommé «la Grande Maison», élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et greniers au-dessus, caves sous ledit corps de bâtiment; 2) Petite maison à droite de la première, cour en entrant, élevée d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée; 3) Autre corps de bâtiment servant de remises, écuries, granges, étables, galeries et fournil; 4) Jardin potager et vivier derrière le principal corps de bâtiment. Superficie : 56 a 63 ca ou 2 journaux 48 1/2 verges. La maison avait été adjugée à Suzanne Wauters, veuve de Michel de Page, défailiante, et l'un des vendeurs.
- (100) Sa brasserie était établie dans la ferme de Middelbourg (section E, n° 285 bis). Elle ne disposait que d'une chaudière de la capacité de 14 hectolitres. C'était la plus modeste des quatre brasseries de Boitsfort qui souffraient toutes de la concurrence de celles d'Ixelles et d'Uccle dont la production était nettement supérieure, à la fois en qualité et en quantité. Le père de Michel de Wolfs, décédé le 27.8.1791, était originaire d'Orsmaal. A.G.R. *Cadastre du Brabant* 269 (Classification des propriétés foncières - 12.3.1811).
- (101) Sa façade portait le millésime 1741. Elle fut démolie et remplacée par un immeuble de rapport, en 1966.
- (102) L'immeuble est toujours appelé «het Groot Huys», (section E, n° 475-476). A.G.R. *Not. Annez* 30003, acte 54.
- (103) Mariés le 1.7.1818. Renseignement aimablement communiqué par M. Smeulders.
- (104) La propriété située dans la section E (parcelles n° 472 à 477) avait une superficie de 51 ares 40 centiares. Thomas de Page possédait aussi l'ancien étang triangulaire de la Vénérie (12 ares 45 centiares). L'ensemble de ses biens (15 parcelles) représentait 3 ha 25 a 9 ca. B.R. *Cartes et plans. Plan Popp avec matrice cadastrale* ( $\pm$  1856).
- (105) Pierre-Théodore Verhaegen (1796-1862) dirigea la commune, dont il était le plus grand propriétaire foncier, de 1825 à 1842.
- (106) A Boitsfort, terre du souverain, il n'y avait pas de tradition seigneuriale et pas de châtelains au sens actuel du terme, avant l'acquisition de Jolymont, par la duchesse d'Ursel, en 1785. Encore cette propriété fut-elle considérée longtemps par ses descendants comme une résidence très secondaire. Elle ne perdit ce caractère qu'après le seconde guerre mondiale.

- A Watermael, il y avait depuis longtemps un seigneur mais ce n'est qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que Corneille de Man se décida à y construire une maison de plaisance convertie en métairie après 1816.
- (107) C. VAN DEN VYVER. *Wandelingen in en om Brussel* (1823), ouvrage cité par S.P., t. III, p. 313-314.
- (108) Archives Archevêché de Malines - Dossier Boitsfort.
- (109) C. BRONNE. *L'Amalgame*, 1948, p. 259.
- (110) Archives Archevêché de Malines. - Lettre du curé Philippe Lambrecht au doyen d'Uccle (18.11.1859).
- (111) J.H. DELLEUR, *op. cit.*, p. 16.
- (112) Paul Lauters (1806-1875), paysagiste, lithographe et aquafortiste.
- (113) La Maison Haute (encore appelée « Groot Huys » dans l'acte) avait été évaluée à 18.220 francs (superficie 53 a 67 ca).  
La propriété « genaemd Groot Huys met schueren, stallingen, backhuys, nieuw bouw genaemd zaal, hof, openen plaets, kleyn woning op de rechte hand daernevens ». A.G.R. *Not. Barbantou* 36.823, acte 160.
- (114) Middelbourg, pour 9822 frs; « den Moriaen », pour 7.121 francs.
- (115) Vers 1856, la propriété se composait de 6 parcelles (section E, n° 472 à 477), formant 51 a 40 ca. Une partie de l'actuel parc du Jagtseveld en faisait partie.
- (116) Transformée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle devint le « Castel Fleuri ».
- (117) J.B. Smets était le fils de Guillaume Smets, né à Leefdaal le 24.8.1780 et de Marie van Obbergen, née à Tervuren, le 7.9.1785. Renseignements aimablement communiqués par M. Smeulders.
- (118) Parmi les Boitsfortois qui se distinguèrent par leur dévouement lors de l'incendie, la presse cite les noms de MM. Smeulders, Veranneman et Renard. *L'Etoile belge*, n° 234-235 (22 et 23.8.1883).
- (119-120) Renseignements communiqués par Mlle Smets, en 1969.
- (121) Commune de Watermael-Boitsfort. - Ligue touristique (1935); notice « historique » et avis publicitaire.
- (122) A la fin de la guerre, la Maison Haute devait servir de cadre d'action au Mouvement National Royaliste qui s'y installe dans la nuit du 3 au 4 septembre 1944. Le charroi pris aux Allemands, dont une auto blindée à chenilles, est parqué devant l'entrée; un local sert d'arsenal, tandis que les chambres recueillent des prisonniers évacués par la suite vers l'École Royale Militaire. Cent soixante-sept prisonniers allemands, dont quatre officiers et un civil collaborateur, ont ainsi séjourné entre le 4 et le 6 septembre à la Maison Haute. Renseignements communiqués par M.J. Verdonck.
- (123) Les époux Smets-de Ravenne avaient eu quatre enfants : Clémentine (\* 30.10.1882) qui épousa un membre de la famille de Wolfs; Henri-Aexlis (\* 3.8.1884), Frédéric-Georges (\* 29.10.1885) et Pauline-Lia-Dina (\* 19.12.1891). Renseignements aimablement communiqués par M. Smeulders.

(124) *La Vérité* (juin 1963).

(125) La propriété avait été amputée pour la construction de l'avenue Delleur.

(125) *La Vérité* (janvier 1960).

#### ANNEXE I

Acte de S.E. et du Conseil des Finances par lequel est cédé et accordé à Michel Cafmeyer un demi bonnier de terre au village de Bouchefort parmy l'annuelle reconnaissance d'un chapon (en marge : le droit est remis gratis au compte de l'an 1688 - f° 22 v.).

Sur ce que Michel Cafmeyer at remonstré qu'en l'an 1680, S.M. luy avoit accordé aux environs d'un demy bonnier de terre au village de Bouchefort, lieu de résidence de la Venerie, où il at fait bastir une petite cahutte pour sa demeure, et qu'y ayant employé tout sou vaillant il n'avoit autre chose à laisser à sa famille et ayant ensuite supplié que S.M. voulut luy faire la grâce de céder en propriété ledit demy bonnier et terre absolument et à toujours pour luy et ses héritiers ou ayant cause parmy payant annuellement au receveur de ladite Venerie, présent ou autre à venir, la reconnaissance d'un chapon, S. Ex. inclinant favorablement à la demande du suppliant, luy at pour et au nom de S.M. par advis de ceux du Conseil des Domaines et Finances accordé et cédé comme elle accorde et cède par cestes absolument et à toujours pour luy et ses héritiers ou ayant cause ledit demy bonnier de terre au village de Bouchefort à charge et condition de payer annuellement un chapon au receveur de ladite Venerie présent ou autre à venir. Ordonnant tant auxdits du Conseil des Finances, qu'aux Président et gens de la Chambre des Comptes établie en Brabant et à tous aultre qu'il appartiendrat, d'ainsy le permettre, et de selon ce se régler nonobstant quelconque restrictions ou mandements qu'il y pourroit avoir au contraite dont Sa dite Ex. les at relevé et relève par ceste, fait à Bruxelles le 16 de may 1687, et estoit paraphé D.E.V. et signé el marq. de Castanaga, plus bas, Dennetières, le Cte de St Pierre et Vanderborcht, plus bas estoit Ce jourdhuy 29.1.1688 et ce présent acte esté veu et lu au bureau de la Chambre des Comptes du Roy en Brabant, et illecq selon sa forme et teneur intériné et enregistré au registre des venditions et engagements commencent avec l'année 1678 f° XLIIII estoit paraphé et signé.

Accordé avec l'acte original.

Cession du terrain à Michel de Cafmeyer, le 16.5.1687.

A.G.R. *Chambre des Comptes*, registre 469, f° 44.



## ANNEXE II

## COMPOSITION ET PARTAGE DE LA SUCCESSION DE MICHEL DE CALMEYER

PARTAGE	NATURE	SUPERFICIE B. J. V.	JURIDICTION	SITUATION	ENTREE EN POSSESSION	PROVENANCE	VALEUR Florins Fl. du Rh	DATE
A	2 maisons 1 pt bois	3/0/0	Vie de Bxl.	Overslo B	30/1/1703	achat	1100	1703
"	terre	2/1/17	idem	Saspoel W.	17/10/1687	idem		
"	idem	1/3/0	Watermael	Roodstroom	4/3/1699	idem	500	1697
B	idem	0/2/0	alleud	Watermael	23/4/1700	idem		
"	idem	0/3/0	idem	Gertruydendalle	idem	7		
"	idem	2/0/0	idem	Watermael	idem			
"	idem	1/0/0	idem	Ammansteraale	idem			
"	maison	0/2/0	Boitsfort	idem	2/6/1695	achat		
C	terre	0/1/0	Schaonenberg	Epsdael-Wal	19/9/1650	succession		
"	idem	0/3/0	Boitsfort	Conynberg	25/5/1671	achat	599	1758
"	idem	1/0/0	Hoeylaert	Hoeylaert	4/6/1687	success. Rowin		
"	idem	0/2/0	Watermael	Lindeveldt	29/4/1680	achat	443	1758
"	idem	1/0/0	idem	ter Linden	22/3/1700	idem	820	1758
"	idem	1/3/0	alleud	Lang Jender	30/4/1700	idem		
"	idem	0/2/0	Watermael	Groenakwegh	idem	idem		
C	Grande Maison	0/2/0	Boitsfort	Nederste B.	/1667	achat	5000	1759
"	" bampst "	0/0/50	idem	idem	2/5/1696	idem		
"	" wayde "	0/2/0	idem	idem	19/5/1696	idem	360	1696
B	Rente habit.	18/0/67						
"	idem	Raven 3 Fl.	Boitsfort	idem	21/1/1704	achat	50	1704
"	idem	id. 25 Fl.	Vie de Bxl.	idem	8/11/1701	achat	600	1701
C	Rente viagère	id. 37 Fl.R.	Boitsfort	s/m <sup>o</sup> dan Hertel	1/10/1680	achat	592	1680
"		id 31 Fl.			30/9/1693	achat	486	1699

A Part attribués à Pétronille de Calmeyer

B Part attribuée à Elisabeth de Calmeyer

C Part attribuée à Gaspar de Calmeyer

7/0/17

4/3/0

6/1/50

18/0/67

## ANNEXE III

Une impressionnante toiture à croupes, cinq fenêtres à l'étage, quatre au rez-de-caussée encadrant une porte cintrée dont l'imposte ajourée évoque un soleil couchant. Hommage discret de son inventeur au Grand Roi dont la Maison Haute vit le déclin ? Mieux vaudrait ne pas insister à moins de chercher à revivifier le mythe de Boffrand toujours présent en ce lieu.

Parce que cet architecte nantais a dessiné les plans d'un pavillon à construire à « Bouchefort » (1), on lui a aussi attribué, sans preuves, ceux de la Maison Haute. C'est en vain que nous en avons cherchées dans les archives dites « des Ouvrages de la Cour » vers lesquelles nous avaient guidés des auteurs partisans de cette thèse. Aussi étrange que cela soit, des considérations d'ordre architectural sont étrangères à cette conviction fondée sur un préjugé : la construction d'un pareil immeuble excédait les moyens d'un simple veneur. Qu'il l'ait habitée ? Soit, mais comme consierge, fonctionnaire ou locataire. Qui alors l'aurait fait édifier et pourquoi, sinon le gouvernement pour y installer le Consistoire de la Trompe ou d'autres services de la Vénétie. C'est ce que l'on écrivait encore en 1935 (2). La Maison Haute devenait ainsi un bâtiment officiel au même titre que la Maison Royale dont elle aurait été, en quelque sorte, une annexe. Or, la Maison Royale avait été restaurée voire rebâtie entre 1698 et 1700 sur ordre de l'Electeur de Bavière, à l'époque où Boffrand composait pour cette altesse le pavillon de « Bouchefort ». A défaut de réaliser celui-ci, on présuma qu'il s'était occupé de la Maison Royale et, par conséquent, aussi de la Maison Haute. Il est à noter que rien, dans les archives consultées (3), ne confirme cette intervention de Boffrand dans les travaux exécutés à la Maison Royale. La Maison Haute aurait-elle été, à ses débuts, un bâtiment officiel, que l'intervention de Boffrand dans sa construction et sa conception serait encore des plus problématiques.

Or, nous croyons avoir démontré que la Maison Haute n'a jamais été autre chose qu'une habitation privée. La cession du terrain en 1687, son acensement consécutif, et sa dévolution à partir de 1714 en sont des preuves irréfutables.

Germain Boffrand (1667-1754) (4), élève de Jules Hardouin-Mansard, architecte et garde des dessins du roi, en 1690, a beaucoup construit à partir de 1695, à Paris surtout, et pour une clientèle opulente. Rien, dans son abondante production, ne suggère que la Maison Haute puisse être son œuvre. Sa prédilection pour les linteaux cintrés, au rez-de-chaussée, et bombés, aux étages, resta constante. Frontons triangulaires, balustrades et toits à la Mansard faisaient également partie de son répertoire.

La principale caractéristique de la Maison Haute est l'absence de décor ou plutôt son extrême discrétion. Il consiste en une série de bandes saillantes verticales et horizontales encadrant les fenêtres, les allèges et les trumeaux de l'étage. A ces éléments, il faut ajouter une lucarne médiane à fronton et la porte cintrée. Les bandes saillantes — moins apparentes depuis que la façade est devenue monochrome (5) — ont été beaucoup employées, à Bruxelles, au XVII<sup>e</sup> et encore au XVIII<sup>e</sup> siècles (6). Ce rappel des constructions en colombages, fort à la mode en France sous Henri IV et Louis XIII (7), s'était mué en régionalisme à l'époque de son utilisation à Boitsfort quoiqu'on en trouve un exemple, plus tardif encore, dans la façade de l'hôtel d'Ursel (8) (1721 ou 1731 ?) souvent attribuée à Servandoni.

Si l'on était certain qu'ils n'ont jamais existé, on pourrait opposer à l'archaïsme des bandes saillantes l'absence de meneaux, ce qui constituait, chez nous, un modernisme puisque ceux-ci furent encore employés dans la construction de la nouvelle Chambre d'Uccle, par Corneille van Nerven, entre 1706 et 1717 (9).

La caractéristique privée de la Maison Haute, l'absence de preuves d'une intervention de Boffrand dans les travaux réalisés à Boitsfort et les considérations d'ordre architectural reprises plus haut nous incitent à rejeter l'attribution à Boffrand des plans de la Maison Haute dont, à moins d'une découverte fortuite, on ne connaîtra sans doute jamais le maître d'œuvre. On pourrait, bien sûr, avancer des noms, bien de chez nous, mais à quoi bon détruire le mythe de Boffrand si c'est pour lui en substituer un autre ?

(1) La pavillon de Bouchefort a été maintes fois reproduit : P. VERHAEGEN, *op. cit.*, fig. V; B.R. *La Réserve précieuse* (1961), p. 176-177, planche XIX; L. HAUTECŒUR, *L'architecture classique en France*, t. III, p. 137.

(2) Voir note 121.

(3) A.G.R. *Ouvrages de la Cour* 198-201 et 239.

(4) L. HAUTECŒUR, *op. cit.*, t. III, p. 124-140.

(5) On peut se demander si cette façade était destinée à être peinte. Il est certain que les bandes saillantes — en pierre — sur fond de briques, produiraient un effet très différent. Au XIX<sup>e</sup> siècle, déjà, la Maison Haute était enduite, mais en deux teintes, ce qui accentuait, mieux qu'aujourd'hui, le relief du décor.

(6) G. DES MAREZ, *Les monuments civils et religieux de Bruxelles*, t. I, p. 141, 148 et 155.

(7) L. HAUTECŒUR, *op. cit.*, t. I, p. 718 et sv.

(8) Jadis au Marché au Bois, à Bruxelles.

(9) Aile des Etats de Brabant (Hôtel de Ville), rue de l'Amigo.

#### ANNEXE IV

Hier leyt begraven den  
Compeer van Carolus den tweeden  
Coninck van Spanien

Dom Michel de Cafmeyer \*  
In syn leven jaegher ter peerdt  
sterft den 9 augusti 1713  
ende syn huysvrouwe  
Caecilia Rouys \*\* sterft  
den 26 augusti 1703  
Bidt voor de zielen.

\* On trouve trois formes de ce nom :  
Cafmeyer, Caffmeyer et Kafmeyer.

\*\* Une des nombreuses variantes du  
patronyme Rowies.

(épitaphe de Michel de Cafmeyer et  
Cécile Rowies - Eglise St.-Clément,  
Watermael).

#### DOM

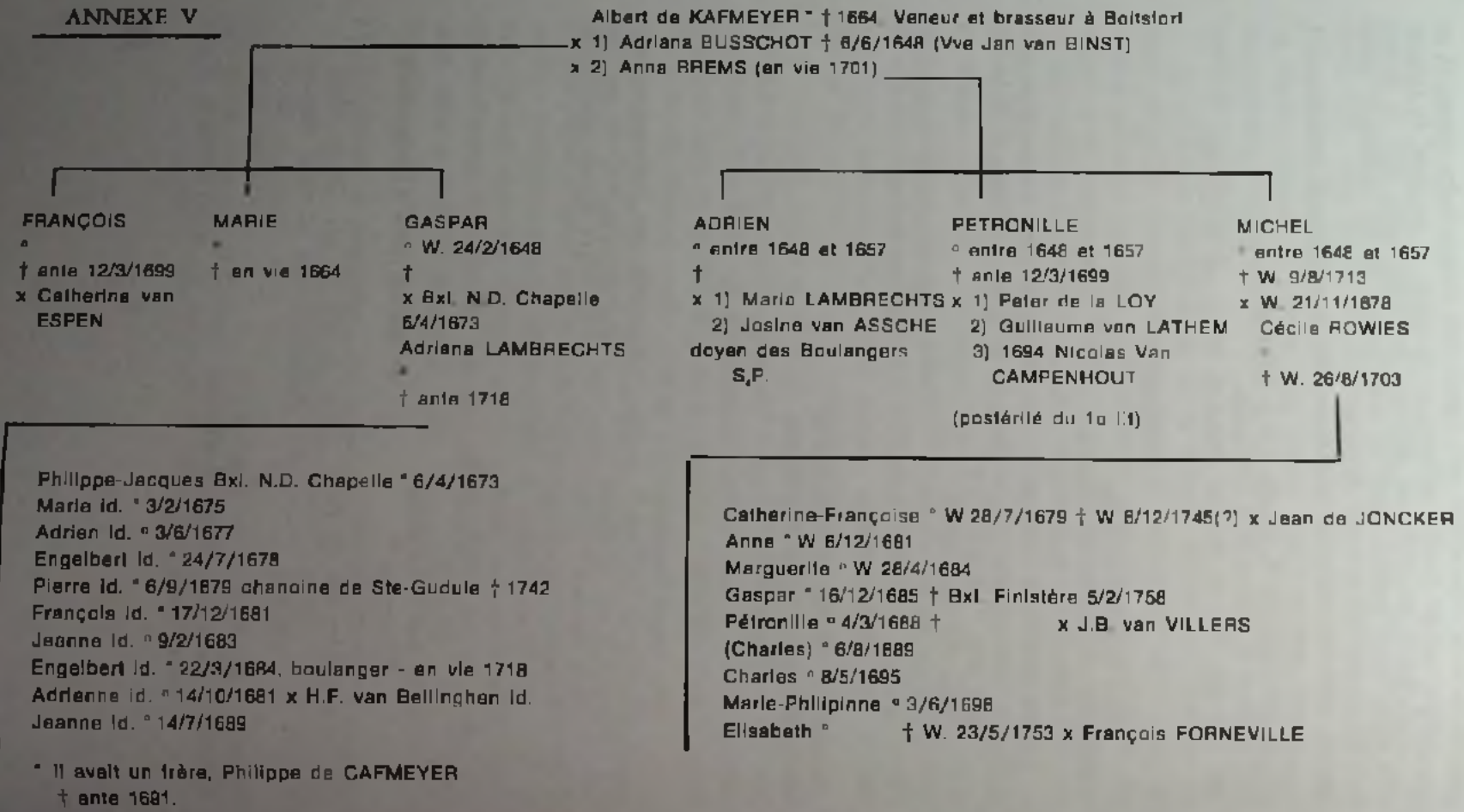
Hier liggen begraven  
Sr Francis Le Page \*  
den tydt van 69 jaeren  
jaeger geweest van de  
Majesteyts jaegerye in  
Brabant Picqueur  
Commandant te peerdt  
overleden den XXIII octob  
MDCCL  
ende Jouff\* Catharina  
Forneville \*\*  
syne huysvrouwe  
overleden den 31 jan  
1766  
R. I. P.

\* Il semble que l'orthographe « Le  
Page » soit plus ancienne que celle  
de « de Page » utilisée actuellement.

\*\* Souvent écrit « Fourneville ».

(épitaphe de Francis de Page et  
Catherine Fourneville - Eglise St.-Clé-  
ment, Watermael).

ANNEXE V



## Heurs et Malheurs

de la

## Politique Religieuse de Joseph II

à Watermael

« Joseph II, fils de Marie-Thérèse, était actif et plein de courage. Il aimait le bien, mais prenait parfois de mauvais moyens pour le réaliser. Son règne de dix ans peut se résumer dans cette épithète : *Ci-gît Joseph II qui fut malheureux dans toutes ses entreprises* » (1).

C'est à travers ce fortuit moral et ce bilan d'un règne — tous deux d'un raccourci saisissant — que des générations décolliers découvraient jusqu'il y a peu la personnalité complexe du souverain le plus moderne qui ait gouverné nos régions au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le plus moderne, mais non le plus apprécié. Pendant longtemps, on s'est plu à opposer la sagesse, la prudence, le tact de l'impératrice à l'ambition, l'impatience, la froide raison de son fils; et l'affection témoignée par les sujets à celle-là à l'hostilité manifestée à l'égard de celui-ci.



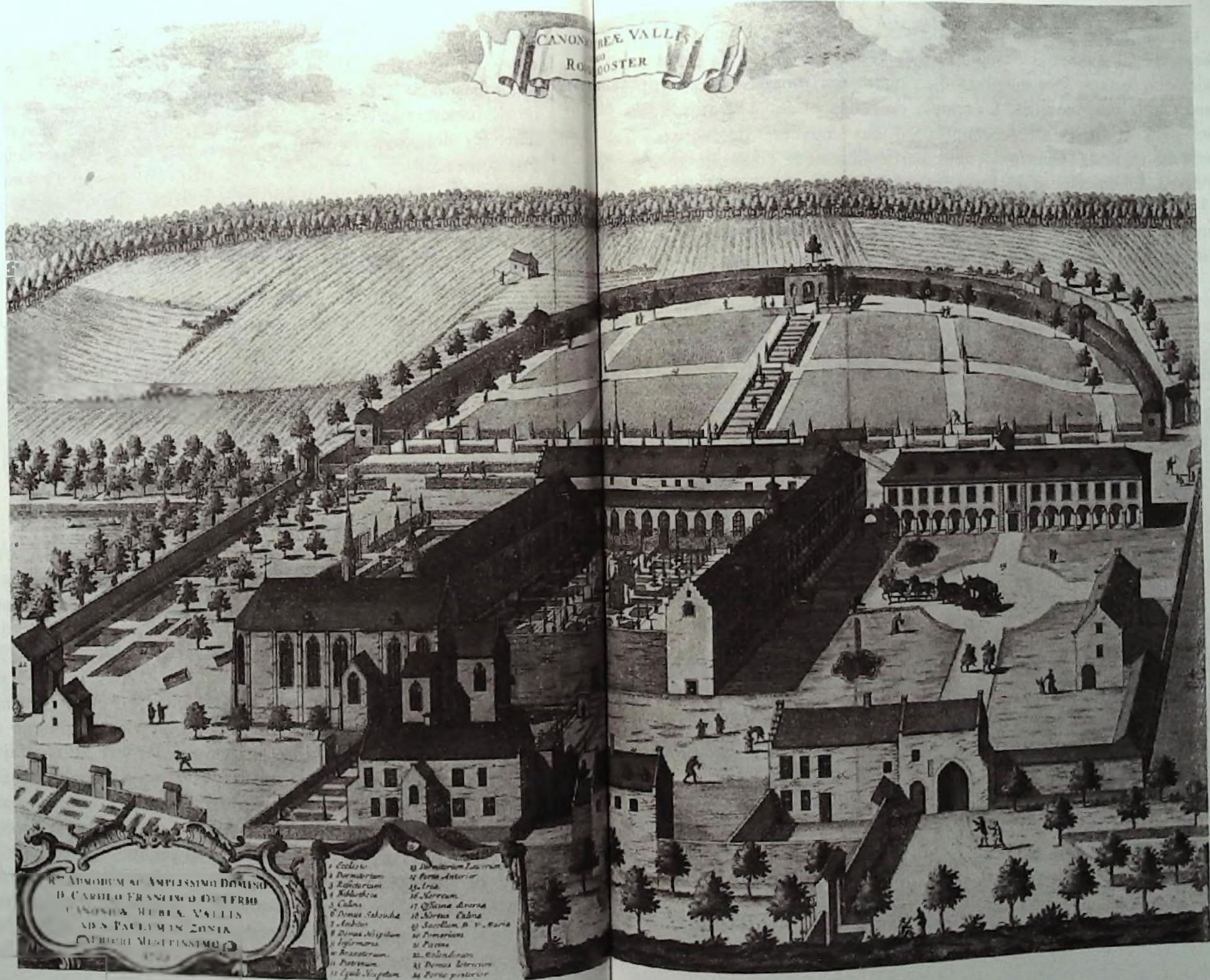
*Ense de Joseph II. Une légende particulièrement élogieuse accompagne cette médaille frappée à l'occasion du voyage de l'empereur dans les Pays-Bas (1784). Mais, de son vivant en tout cas, celui-ci y suscita plus d'hostilité que d'admiration. (Bruxelles, Bibliothèque royale, Cabinet des Médailles).*

Cependant, sur bien des points Joseph II n'est que le continuateur de l'œuvre inaugurée par Marie-Thérèse. Il en est ainsi par exemple de son action en matière religieuse, responsable pour une bonne part du discrédit qui l'a frappé pendant près de deux siècles. Car si Joseph II a donné son nom au joséphisme, sa mère en a conçu la philosophie dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (2). En effet, par ses interventions répétées dans les affaires d'Eglise, Marie-Thérèse entendait souligner

déjà qu'elle ne voulait à aucun prix que celle-ci fût un Etat dans l'Etat. Mais il est vrai que l'illustre impératrice ne manifesta jamais la prétention de régenter l'exercice du culte ou de remettre en cause l'intolérance religieuse érigée en système dans les domaines héréditaires au profit du seul catholicisme. Par contre, dès la mort de sa mère en 1780, Joseph II rompait résolument avec cette tradition séculaire. Qu'on songe par exemple à ses célèbres édits de tolérance ou aux innombrables ordonnances promulguées sous prétexte de purisme et de retour aux sources : celle fixant la durée maximum des offices, celle y limitant l'emploi des cierges, celle encore déterminant le nombre de coups d'encensoir à la messe solennelle. Autant de réformes qui valurent à leur auteur, et de son vivant, le qualificatif sarcastique d'empereur "sacristain".

\*\*\*

Mais ce qui retiendra plus spécialement l'attention ici, c'est l'édit du 17 mars 1783 par lequel Joseph II décidait la suppression pure et simple des "couvents de l'un et l'autre sexe où l'on ne mène qu'une vie purement contemplative et parfaitement inutile à la religion, à l'Etat et au prochain" (3). Mesure révolutionnaire entre toutes, et qui, dans le cadre des Pays-Bas autrichiens, allait toucher quelque 150 établissements. Or, l'empereur se défendait bien de l'avoir conçue comme un moyen de s'attaquer à l'Eglise ou à la foi. Publiée au contraire, en tout cas selon les termes mêmes de l'ordonnance impériale, "dans l'intérêt de la religion et de l'humanité", elle s'accompagnait d'autres dispositions longtemps passées sous silence. Ainsi était mis sur pied dans nos provinces un "Comité de la Caisse de Religion", dont la mission essentielle devait être d'assurer la gestion, voire la liquidation des biens ayant appartenu aux communautés dispersées, et d'en affecter le produit à mieux répondre aux besoins spirituels des masses (4). Sur



Le prieuré de Ronsevalle (gravure d'après un dessin de P. De Doncker, dans A. Sax, Chorographia Sacra Brabantiae, 1727). Même s'il s'agit d'une représentation entachée d'inexactitudes, elle indique assez correctement la situation des bâtiments conventuels.

le terrain toutefois, les préoccupations utilitaires, sinon de Joseph II lui-même, du moins de ses fonctionnaires, allaient également inspirer aux membres du Comité des initiatives nettement plus pragmatiques. L'exemple de celles prises à Watermael dans la foulée de la suppression des couvents de Val-Duchesse et Rouge-Cloître apparaît particulièrement éclairant à cet égard. Ici en effet se dégagent non seulement le souci évident de l'administration de remédier aux insuffisances d'une structure paroissiale archaïque, mais encore tout un chapitre de sa politique économique et même le reflet de ses ambitions sociales.



*Une illustration caricaturale de l'opposition inscrite dans nos régions par les réformes religieuses de Joseph II : le lion belge veut empêcher le vautour autrichien de prendre son envol, chargé d'objets sacrés (caricature anonyme, 1787 ?). (Bruxelles, Bibliothèque royale, Cabinet des Estampes).*

## PREMIER ACTE :

### LA SUPPRESSION DES COUVENTS DE VAL-DUCHESSÉ ET ROUGE-CLOÎTRE

Au moment où l'édit du 17 mars 1783 sonne le glas d'un grand nombre de fondations religieuses aux Pays-Bas, les deux établissements nés au moyen âge sur le territoire de la paroisse de Watermael rassemblaient encore quelques dizaines d'hommes et de femmes voués à une existence largement contemplative. Le plus ancien, fondé à Val-Duchesse au XIII<sup>e</sup> siècle à l'initiative de la duchesse de Brabant Aleyde, abritait à la veille de sa suppression quelque quarante moniales, sœurs et novices de l'ordre de saint Dominique. Le plus récent, né au siècle suivant de l'initiative de deux ermites inspirés par l'exemple de Ruusbroeck l'Admirable, regroupait à Rouge-Cloître, outre quelques frères convers, une communauté de vingt-trois chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Pour le premier comme pour le second, la décision impériale n'allait cependant se révéler qu'une étape dans leur longue histoire, puisqu'en 1790 des religieuses et des religieux réintégraient les bâtiments conventuels avant d'en être expulsés, et cette fois définitivement, par l'occupant français en 1796 (5).

\*\*\*

Si les religieuses de Val-Duchesse, qui comptèrent parmi les premières à être frappées par l'édit de suppression, ne firent guère opposition à la volonté de Joseph II, il en fut tout autrement dans le chef de la communauté de Rouge-Cloître. Les circonstances dans lesquelles lui fut communiqué en 1784 qu'elle figurait sur une nouvelle liste de maisons jugées inutiles, et donc vouées à la suppression, sont particulièrement bien connues. Non seulement on a conservé le témoignage d'un des religieux du prieuré — témoignage qui a fait récemment l'objet d'une édition commentée (6) —, mais les archives officielles du régime autrichien ont gardé elles aussi la trace de la forte résistance manifestée par les chanoines à l'initiative impériale (7).



*Habit ordinaire des Dominicaines à la fin de l'Ancien Régime  
(extrait de R.P. HELYOT. Histoire des ordres religieux, 1792).*



*Habit d'un chanoine régulier de Rouge-Cloître à la fin de l'Ancien Régime  
(extrait de J. MAILLART, Collection de costumes de tous les ordres  
monastiques dans la ci-devant Belgique, 1811).*

Cette résistance s'est concrétisée notamment dans le refus qu'ils opposèrent pendant plusieurs jours à l'ordre d'indiquer sous serment tous les biens et revenus détenus par la communauté en date du 17 mars 1783, et de déclarer par la même occasion tout ce qui en avait été " aliéné, distrait au détourné " depuis. Or, si les religieux justifiaient ce comportement en se disant " maîtres absolus à l'égard des aumônes qu'ils auraient pu faire ou des petits dons que le prieur aurait distribué à la communauté dans la certitude de leur suppression ", il semble

qu'elle ait été motivée avant tout par la volonté de ne pas rendre compte de tous les biens meubles qu'ils avaient effectivement placés en lieu sûr depuis la publication du célèbre édit. En somme, on a tout lieu de croire que se sentant menacée de dispersion, et du même coup de confiscation de ses biens, la communauté de Rouge-Cloître ait fait sienne une attitude bien connue de tous les détenteurs de capitaux traqués par le fisc...

Et ce n'est pas que les représentants du pouvoir central aient manqué d'ingéniosité pour mener à bien leur mission d'enquête. Ainsi voit-on l'administrateur Yernaux déclarer le 18 avril 1784 : " Je me suis efforcé de m'assurer si en fraude de la suppression il n'y avait pas eu de distractions d'effets à partager ensuite entre les individus du couvent ". Mais il ajoutait avec dépit : " Le procureur m'a fait connaître qu'il n'y avait jamais eu beaucoup de meubles dans le prieuré. C'est ainsi que par une réponse vague ils éludent toutes mes demandes, sans que j'ai pu jusqu'en ce moment par les détours les plus rusés satisfaire ma curiosité ou détruire mes soupçons à ce sujet ".

Soupçons ou certitudes ? En tout cas, dans un rapport ultérieur, ce zélé fonctionnaire n'était pas loin d'exprimer des convictions. Y évoquant par le menu son arrivée au prieuré le 13 avril, il soulignait avoir remarqué l'absence du procureur et avoir appris de la bouche d'un domestique que " la nuit du lundi au mardi un chariot du couvent devait être parti avec des effets ". Et Yernaux de commenter l'affaire en ces termes : " J'ose assurer (...) que ce soupçon paraît assez fondé; et pour le peu que je connaissais déjà ce qui se trouvait dans ce cloître, je puis conjecturer aisément de la réalité de ce qu'il avance. En premier lieu, aux meilleurs tableaux que je connais, l'on en a substitué d'autres de peu de valeur. J'ai aussi fait ouvrir la cellule du procureur absent, où j'ai vu des effets qui se trouvaient dans des chambres du couvent que je pourrais indiquer, et même avec certitude ".

L'ardeur mise par le représentant du gouvernement autrichien à défendre la lettre de l'édit impérial l'amène encore à s'étonner de l'abondance des effets accumulés dans le quartier

du prieur. De là à soupçonner celui-ci à son tour d'avoir détourné des biens qui ne lui appartenaient pas, il n'y avait qu'un pas que Yernaux franchit aussitôt. Et c'est à force de témoins gagnés à sa cause que le prieur doit tenter de démontrer qu'il a pu les acquérir de ses propres deniers. Aussi n'est-ce finalement que plus d'un mois après la notification officielle de la suppression et le départ de tous les autres religieux, que le prieur lui-même quittait l'enceinte de Rouge-Cloître.

Entre-temps, les délégués du gouvernement s'étaient trouvés confrontés à la tâche difficile de préserver le cloître du pillage des habitants environnants. Celui-ci, il est vrai, était déjà largement entamé au moment de leur entrée en fonction. Dans son rapport du 14 avril, l'administrateur Yernaux raconte que la veille à l'aube " la cour de la cense fourmillait de mendiants auxquels l'on donnait de la bière ". Interrogé sur l'origine de ce désordre, le prieur " conseilla de leur donner cette bière indifféremment, (par) crainte de quelque malversation de leur part. Il ajouta que la suppression prochaine de leur cloître était connue; que divulguée depuis deux jours, le bruit se répandit à la ronde; que les habitants des environs firent abattre des arbres dans les bois, qu'ils vinrent de nuit piller les jardins ". Et lorsque Yernaux rapporte encore que cette meute déchaînée fit également irruption dans les caves, on a peine à croire que ce fut pour en ressortir les mains vides... (8).

Il est bien entendu malaisé de saisir dans leur complexité les motivations de ces hommes qui, à Rouge-Cloître ou ailleurs — car ce comportement n'a rien d'exceptionnel en cette fin d'Ancien Régime —, devaient trouver ainsi l'occasion de se livrer au pillage. Mais il est évident qu'il serait trop simple de considérer que les razzias effectuées à ce moment aux dépens des institutions ecclésiastiques aient été uniquement une expression significative des tensions existant entre celles-ci et les masses



paysannes. Car s'il est vrai que la richesse considérable des unes contrastait à outrance avec la pauvreté, voire la misère des autres, au point de forcer naturellement la convoitise, on sait aussi la part que les abbayes ont prise dans le soulagement des maux engendrés par une société par trop inégalitaire. Dès lors même qu'on voit les "protégés" se dresser contre leurs "protecteurs", il apparaît que les premiers n'étaient pas sans appréhender les conséquences qu'aurait pu avoir sur eux la disparition des seconds. En fait, tout se passe comme si la suppression de bon nombre de couvents engendrait auprès des individus qui avaient pris l'habitude de vivre de leur charité, des réflexes de peur devant un avenir pour le moins incertain.

## DEUXIEME ACTE :

### LES TENTATIVES DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET SOCIALE

Au premier rang des dispositions prises par le pouvoir central dans le cadre de l'administration des couvents supprimés, figurent incontestablement les concessions octroyées en vue d'assurer la promotion de l'activité industrielle et le développement social. Ainsi par exemple, en 1785, un certain Wauthier obtient la location d'une partie importante des bâtiments de Rouge-Cloître pour y ériger une "fabrique d'acier". Deux ans plus tard, deux autres candidats-industriels frappent à la porte de l'ancien prieuré. L'un et l'autre se proposent d'y installer dans les bâtiments non encore occupés une "filature mécanique" et une "fabrique de toile" (9).

Mais c'est au moment où est conçu le projet de mettre sur pied une filature à Val-Duchesse qu'apparaissent le plus clairement les motivations à la fois économiques et sociales des



Le couvent de Val-Duchesse et la chapelle Sainte-Anne, d'après une gravure de G. Boutals, inspirée de celle réalisée en 1694 par J. Harrewyn. Le graveur anversois y a ajouté la représentation de sainte Anne et le texte de la prière qui témoigne de l'importance du culte rendu sous l'Ancien Régime à la mère de la Vierge.

autorités (10). En effet, dans la proposition qu'ils soumettent en janvier 1785 aux gouverneurs généraux Albert et Marie-Christine, les membres du Comité de la Caisse de Religion commencent par remarquer que les habitants de la forêt de Soignes avaient " considérablement perdu par la suppression des couvents, (...) non seulement par les aumônes que ces couvents faisaient aux pauvres gens, aux malades et aux nécessiteux en général, mais aussi par les ouvrages auxquels ils les occupaient ". Puis ils ajoutaient avoir constaté " que les aumônes que l'on donne en argent sont quelquefois mal employées, souvent insuffisantes, et que lorsque la chose est praticable il est préférable de procurer aux pauvres gens le moyen de gagner leur subsistance par le travail ".

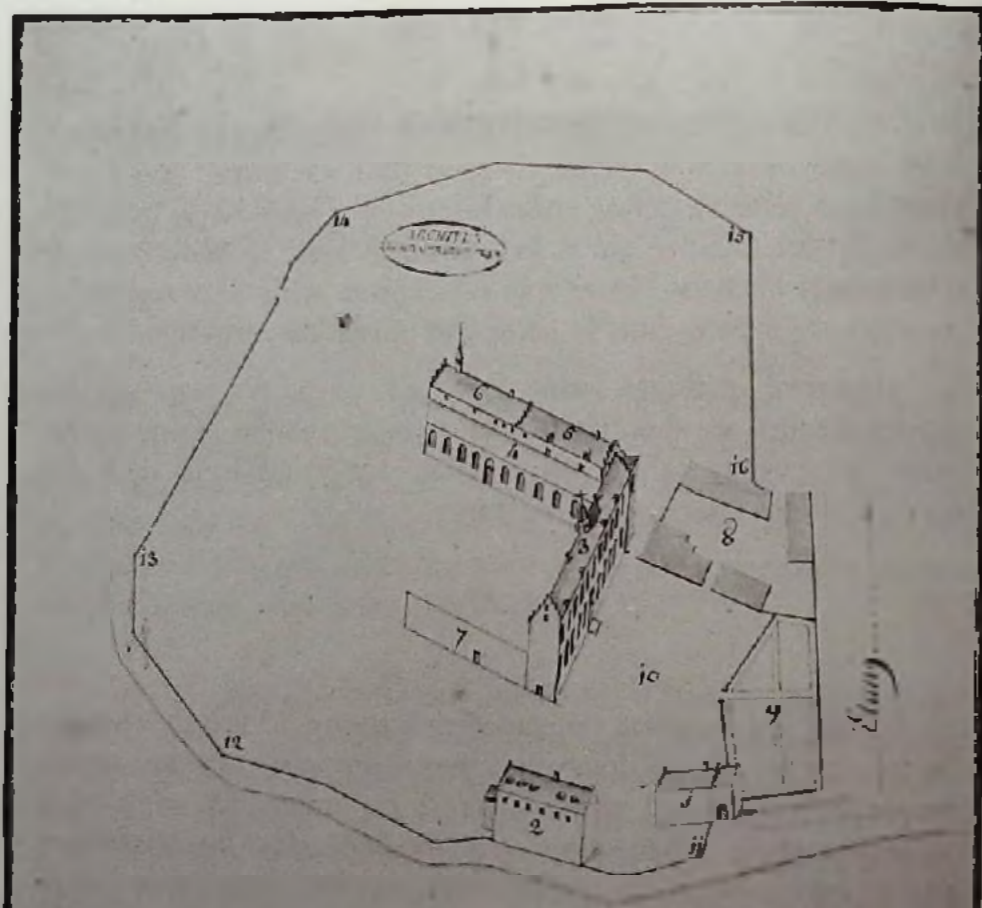
On ne peut évidemment manquer d'être surpris par le modernisme de cette argumentation qui, tout en dénonçant implicitement un système de charité favorisant la perpétuation des parias, dégageait en même temps une reconnaissance, implicite elle-aussi, du droit au travail. Mieux, c'est à une véritable initiative industrielle publique — bien entendu à la mesure des moyens modestes dont on dispose en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle — que sont dès lors conviés les gouverneurs généraux. En effet, le projet élaboré au sein du Comité visait rien moins qu'à placer cette filature sous la direction personnelle de l'administrateur du couvent, lequel se voyait confier à la fois la tâche de l'achat de la matière première et de la vente des filés, et celle de la surveillance du travail et de la tenue de la comptabilité. Quant à la formation des ouvriers, elle devait être assurée par des particuliers auxquels seraient garantis, outre le salaire, " la demeure dans un quartier au couvent et le chauffage pendant l'hiver ". Enfin, c'est encore la Caisse de Religion qui se proposait de financer l'achat des premiers rouets et celui des " autres ustensiles nécessaires pour laver, battre et carder les laines et pour le cardage des cotons ". Ainsi, concluaient les auteurs du document, cette filature permettrait de " procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquent et par là du pain à ceux qui sont menacés de périr de misère; ce serait

rendre utiles à l'Etat des bras destinés à l'inaction et à l'oisiveté; créer pour l'Etat une valeur d'industrie et de travail qui serait nulle sans cela; ce serait enfin le moyen d'inspirer le goût du travail à des enfants qui à la campagne sont le plus souvent abandonnés pendant l'hiver à la fainéantise et de leur apprendre un métier qui peut dans la suite leur servir de ressource ".

Approuvé quelques jours plus tard, ce projet était mis en œuvre aussitôt et aboutissait à la mise en marche d'une entreprise qui, avant la fin de l'année 1785, utilisait déjà les services d'une quarantaine d'enfants.

Force est cependant de constater à terme l'échec de chacune de ces initiatives, et donc de s'interroger aussi sur les causes de ces échecs. Parmi elles — et il est impossible d'en faire ici une analyse exhaustive — la modicité de l'investissement initial, en capital et en compétences, compte autant que l'insécurité permanente des industriels quant à leur avenir dans le cadre précis des couvents supprimés.

N'est-il pas significatif de la faiblesse des moyens engagés que dans leur formulation du projet de création d'une filature à Val-Duchesse, les membres de la Caisse de Religion insistent davantage sur les économies qu'il permettrait de réaliser que sur la somme de 800 florins à dépenser ? Au chapitre des économies, ils relevaient notamment avec satisfaction " que l'on aurait gratuitement la place, le directeur et un inspecteur ". Quand on sait que ce directeur devait être l'administrateur du couvent et que la fonction d'inspecteur était proposée à un de ses anciens concierges, on a évidemment peine à croire que le gouvernement optait pour une solution garante du succès de l'opération. Dans le même sens, on pourrait relever la parcimonie avec laquelle fut assuré l'équipement de la fabrique : à l'exception des premiers ouvriers qui trouvaient sur place quelques rouets, les autres étaient tenus de se procurer eux-mêmes leur outil de travail.



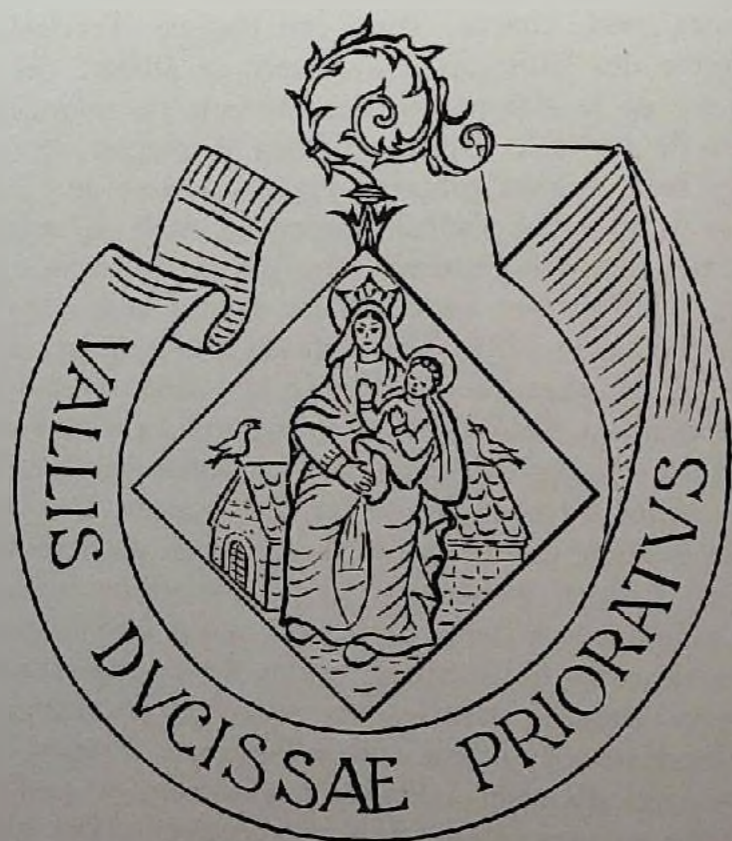
Le sieur de la Roche, Architecte et Architecte de la Cour, a été chargé par le Conseil d'arrêter le plan de la Manufacture de la Caisse de Religion, en vue de la suppression de la ville de Bruxelles, de faire un plan de cette Manufacture, désignant l'endroit et quelques bâtiments de la Manufacture de la Caisse de Religion, de la acquisition de Monsieur, par suite de laquelle l'administration des Bénédictins de la dite Priore.

- |  |   |
|--|---|
| N <sup>o</sup> 1. Entrée et Maison du Prieur | N <sup>o</sup> 7. Mur des Cloîtres      |
| 2. Brasserie                                 | 8. La Cour                              |
| 3. quartier des Etrangers                    | 9. jardin                               |
| 4. Une partie des Cloîtres                   | 10. Plaine ou Cour du Prieur            |
| 5. et 6. Latrines et Cuisines                | 11, 12, 13, 14 et 16. Mur de l'enceinte |
- Le plan de cette Manufacture a été dressé le 10 décembre 1785 par P. R. Culp.

Plan partiel du prieuré de Rouge-Cloître (A.G.R., Cartes et plans manuscrits, n<sup>o</sup> 1880). Ce plan fut levé par le géomètre P.R. Culp en 1785, à l'occasion de l'installation de la fabrique d'acier Wauthier. Dans un rapport explicatif daté du 11 décembre 1785, l'administrateur Yernaux précisait que les n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5 et 6 désignaient les bâtiments demandés par Wauthier. Il ajoutait : « J'ai fait tracer toute l'enceinte pour démontrer l'espace de jardin que ce même locataire serait dans le cas d'occuper ».

D'autre part, conçues dans une optique d'occupation à court terme des bâtiments conventuels, la plupart des entreprises nées de la suppression des couvents ne pouvaient pas connaître de véritable expansion. Dans la plupart des cas en effet, les baux à loyer proposés aux aventuriers de l'industrie naissante laissaient à l'administration le droit de mettre en vente à tout moment l'ensemble des bâtiments évacués par les religieux. Et c'est bien cette menace qui est mise à exécution à Rouge-Cloître en 1789. On y voit dès lors le maître de forge installé depuis quatre ans multiplier les offres d'achat auprès du gouvernement. Celui-ci hésite un moment à conclure avec lui le marché. Conscient de l'utilité de l'entreprise métallurgique, il sollicite même l'avis du conseiller des finances Delplancq, le véritable ministre des affaires économiques du gouvernement de Bruxelles. Celui-ci proclame : "La manufacture en ouvrages d'acier poli établie à Rouge-Cloître est, quant à son genre, dans la classe de celles qui méritent le plus d'encouragements. C'est une espèce nouvelle dans le pays, sur objet en vogue, et par lequel l'industrie étrangère enlève beaucoup d'argent" (11). Mais le souci d'assurer à l'Etat un maximum de profit d'une vente faite ou plus offrant finit par l'emporter. Les bâtiments monastiques sont scindés en plusieurs lots et mis en vente publique. L'expérience industrielle amorcée à Rouge-Cloître à la fin de l'Ancien Régime avait vécu.

Autre projet, même destin. En 1785, c'est à la création d'une véritable cellule scolaire que s'attellent les responsables de la Caisse de Religion (12). "Il serait de la plus grande utilité à Auderghem et dans les environs", exposaient ceux-ci au mois de novembre, "qu'il y eut une école pour y enseigner aux enfants et surtout aux jeunes filles non seulement le catéchisme, mais aussi à lire et à écrire, à coudre, à tricoter et à faire les divers autres ouvrages qui peuvent procurer du pain à celles qui en manquent". Or, soulignaient-ils, rien n'était



*Seau de Val-Duchesse en 1723.*

plus aisé alors qu'il suffisait d'engager à cette tâche quelques religieuses des couvents supprimés. A elles aussi on pouvait accorder une partie des bâtiments servant déjà à la filature, et outre qu'elles y logeraient, " elles y enseigneraient gratuitement toutes les pauvres filles de la paroisse et des environs qui voudraient y venir. Celles mêmes qui travailleraient à la filature pourraient pendant une heure aller s'instruire dans cette école, et les autres s'y rendraient avec d'autant plus d'empressement pendant l'hiver qu'en même temps qu'elles y seraient instruites elles y trouveraient encore un abri contre le froid ".

Approuvé par les gouverneurs généraux avec la même célérité que les projets industriels, celui-ci débouchait en 1786 sur l'ouverture d'une école dont la responsabilité était confiée

à une religieuse de l'ancien couvent de Terbank à Heverlee. Et celle-ci ne semble pas avoir été dépourvue de compétence puisque, à en croire en tout cas l'administrateur Francolet, elle était capable de " lire et écrire le français et le flamand, coudre, resarsir, tricoter et filer ". Mieux, que cette religieuse exerçait toujours ses fonctions au moment où s'écroule le régime de Joseph II témoigne bien d'un certain succès de l'entreprise...

### TROISIEME ACTE :

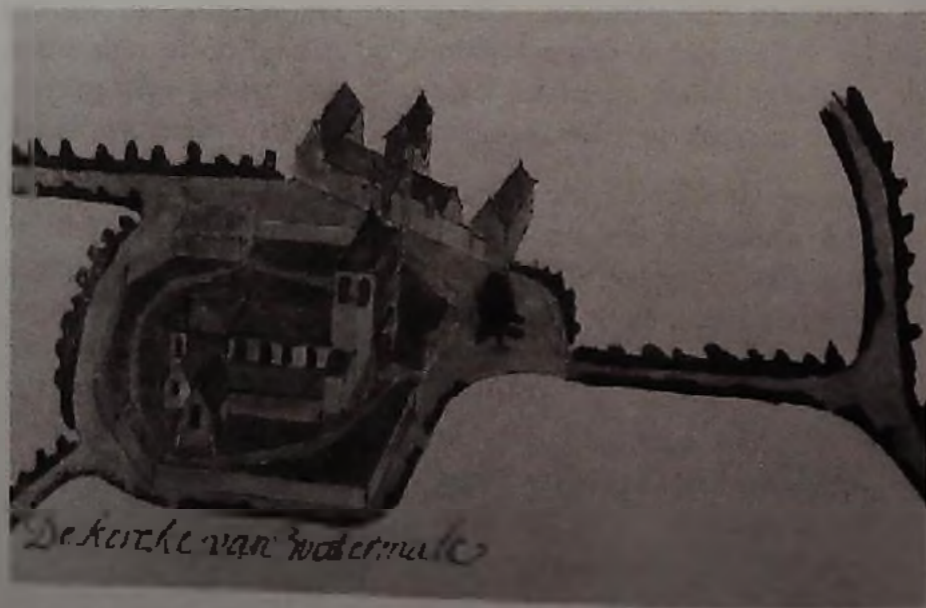
#### LE PROJET DE RESTRUCTURATION PAROISSIALE

On l'a dit déjà : parmi les objectifs assignés par Joseph II au projet de suppression des couvents jugés inutiles figurait celui de trouver les ressources nécessaires à répondre mieux aux besoins spirituels des masses. C'est que, dans bien des cas, la structure des paroisses n'avait pas été adaptée au fil des siècles à l'évolution démographique ou à celle de la répartition de l'habitat. Dans bien des cas aussi, les églises elles-mêmes, vétustes ou trop petites, appelaient d'urgentes transformations.

Certes, le Concile de Trente déjà avait clairement précisé que les nécessités des paroisses devaient être couvertes par les revenus des fabriques d'églises et le produit de la dîme, outre les contributions volontaires des fidèles. Mais ces revenus s'étaient révélés le plus souvent insuffisants, d'autant que les décimateurs avaient rarement pour premier souci celui d'assurer la vitalité des paroisses. Dès lors même surgirent de-ci de-là de véritables conflits entre bénéficiaires de la dîme et communautés paroissiales, conflits dans lesquels l'autorité civile fut de plus en plus régulièrement appelée à se poser en arbitre. En 1769, c'est même à une première intervention directe du pouvoir laïque qu'on assiste en cette matière. En effet, par un édit daté du 15 septembre, l'impératrice Marie-Thérèse rappelait solennellement que non seulement la restauration et l'entretien, mais aussi la construction des édifices religieux, des cimetières et des presbytères constituaient autant de charges inhérentes à

la dîme. C'est donc en application de cet édit que sous le règne de Joseph II, le Comité de la Caisse de Religion fut amené à répondre aux sollicitations des paroisses, du moins là où du fait de la suppression des couvents, il s'était substitué au décimateur primitif.

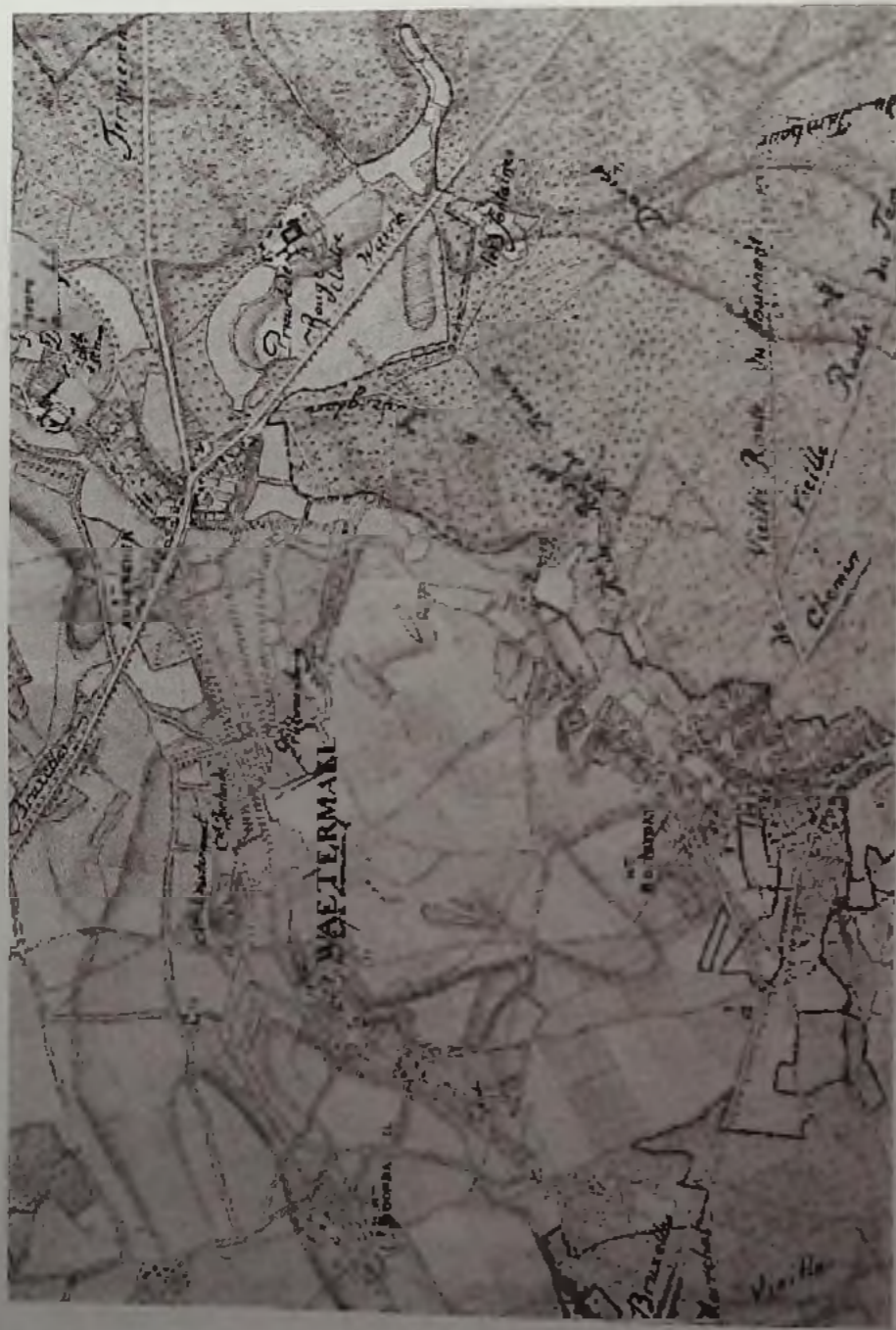
La paroisse de Watermael constitue sous cet angle un exemple significatif du dynamisme avec lequel la Caisse de Religion s'efforça de s'acquitter de sa tâche. Ici, il est vrai, la situation sur le terrain exigeait de toute évidence des réformes. Sans doute l'existence des couvents de Val-Duchesse et Rouge-Cloître et celle d'une chapellenie royale à Boitsfort avaient-elles permis pendant longtemps de pallier certaines au moins des



L'église Saint-Clément à Watermael, telle qu'elle figure sur un plan de l'Atlas terrier de l'Hôpital Saint-Jean à Brussels, dressé en 1707 par J. De Deken (Archives de la C.A.P. Atlas terrier St-Jean, n° 50, carte 25). On y distingue aussi, outre le Hof te Weseembek, la « maison d'école » située sur le cimetière. Cette maison fut détruite dans un incendie en 1864.

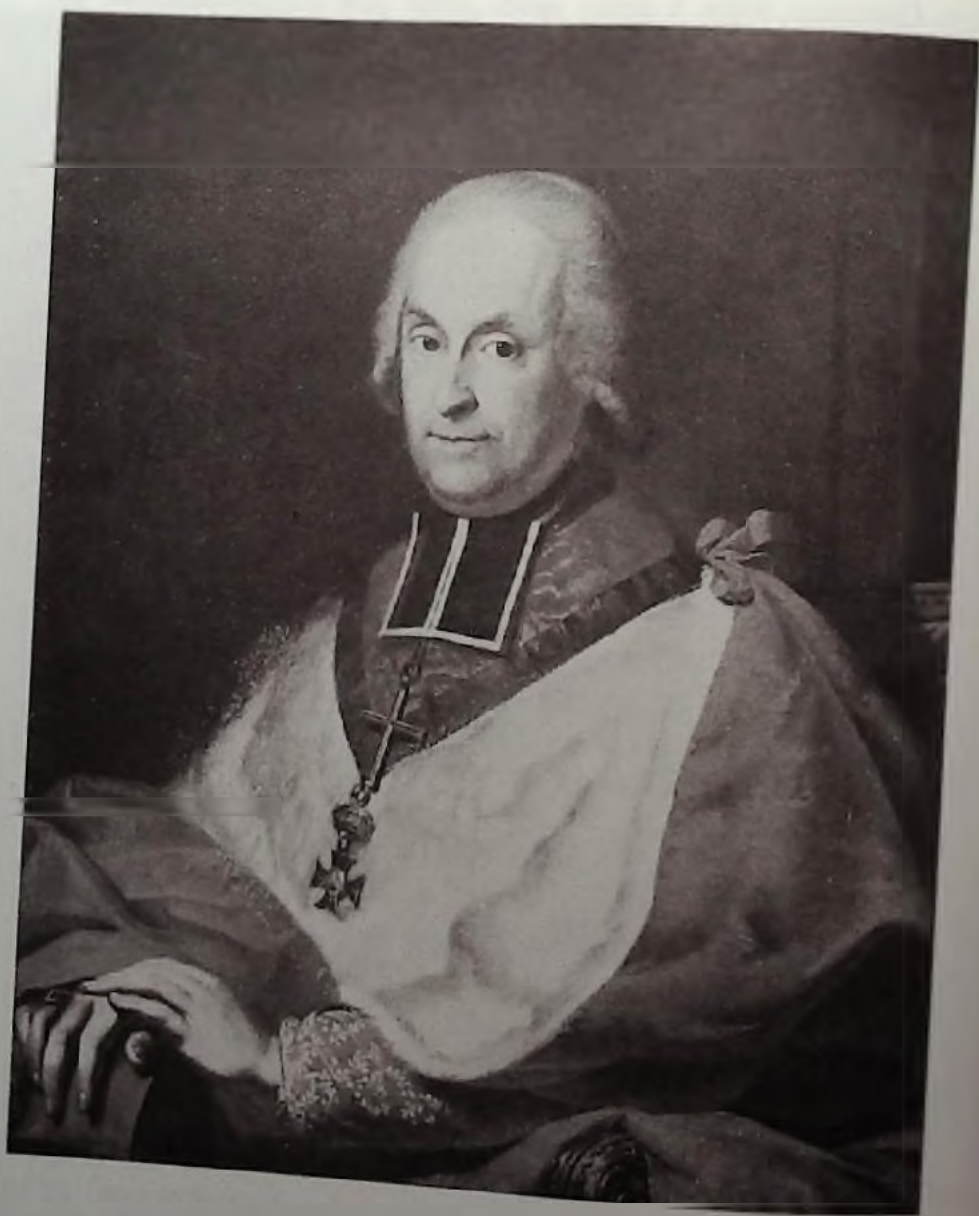
insuffisances nées de cette situation séculaire. Ainsi, des messes étaient dites régulièrement à Auderghem et Boitsfort et les habitants de ces hameaux avaient obtenu le droit d'y satisfaire à l'obligation dominicale. Mais en fonction même des prérogatives canoniques réservées au curé, celui-ci seul pouvait administrer la plupart des sacrements, ce qui imposait à lui-même ou à certaines de ses ouailles des déplacements importants effectués le plus souvent à pied sur des chemins à peine aménagés. Par ailleurs, l'église paroissiale de Watermael était devenue trop petite pour accueillir une population en croissance constante. Bien plus, endommagée tantôt par les effets du temps, tantôt par la violence des hommes — n'avait-elle pas déjà été saccagée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au point d'y rendre impossible la célébration des offices ? — elle n'avait pas toujours bénéficié des restaurations qu'imposait ce vénérable monument. Bref, on voit bien que le gouvernement des Pays-Bas se trouvait là confronté à un ensemble de problèmes auxquels la suppression des couvents donnait encore une acuité particulière.

La première initiative officielle prise pour tenter de résoudre ceux-ci date du 15 janvier 1785. Elle était le fait des gouverneurs généraux qui, dans une lettre adressée à l'archevêque de Malines, invitaient celui-ci à leur faire part, " après avoir examiné les circonstances du local et du nombre des paroissiens ", des dispositions qu'il jugeait " nécessaires et conformes aux besoins spirituels " des habitants de Watermael. De leur côté toutefois, les représentants de Joseph II dans nos provinces soulignaient, sur base d'un dossier circonstancié élaboré par des fonctionnaires du régime, la nécessité de remédier rapidement à une situation qu'ils jugeaient intolérable. En même temps, ils se déclaraient prêts à faire pourvoir au plus tôt d'une manière convenable aux besoins de la paroisse, et cela à la lumière du memorandum transmis à l'autorité épiscopale. Pour l'essentiel, celui-ci suggérait d'élargir la compétence attribuée jusque là aux prêtres desservant les chapelles de Boitsfort et Auderghem, tout en maintenant l'existence d'une seule paroisse et en réservant au seul curé de Watermael le droit de conférer les sacrements de baptême et de mariage (13).

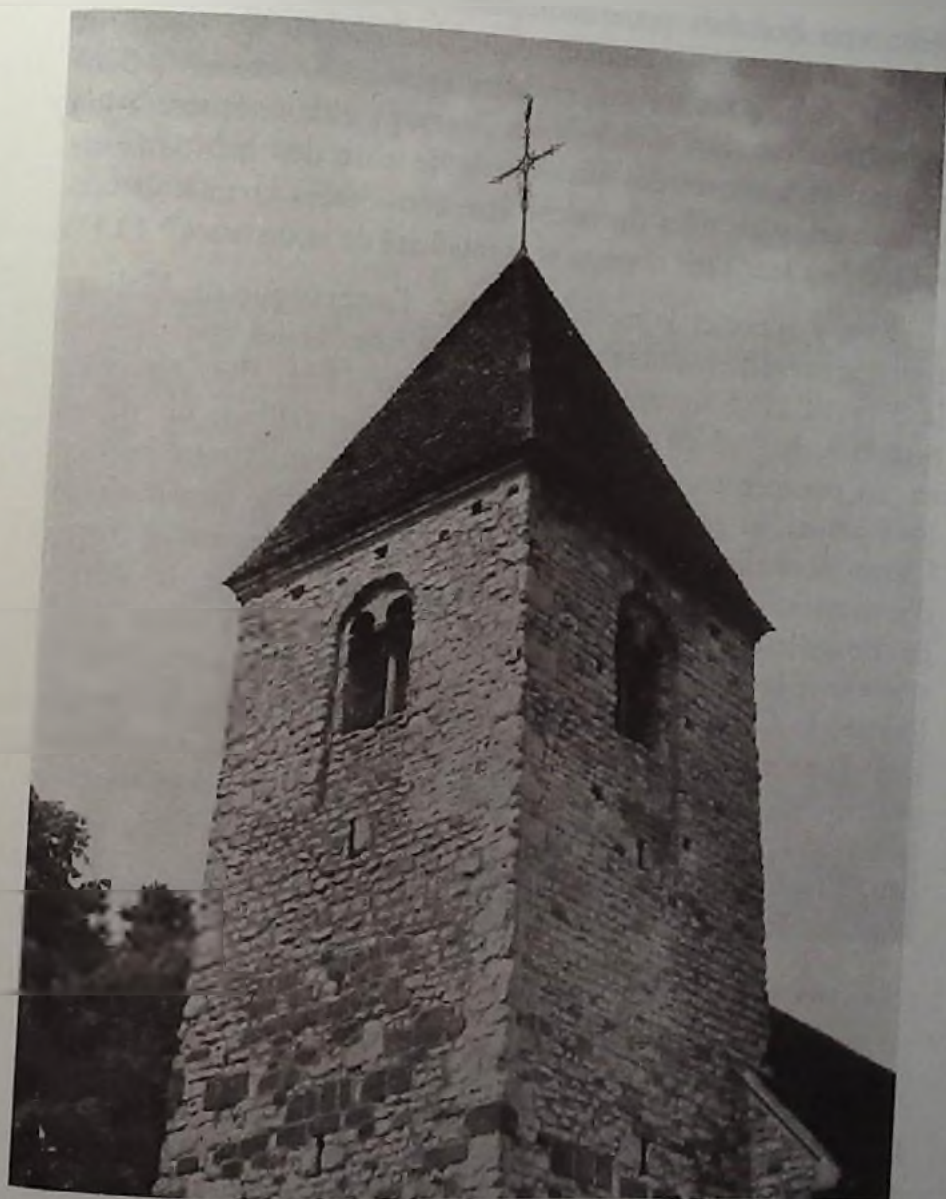


Extrait de la célèbre carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens, levée entre 1771 et 1778 par le comte de Ferraris. L'importance de l'habitat à Boitsfort et Auderghem témoigne bien du caractère straussin de la structure paroissiale dont l'église de Watermael constituait le centre.

Quelques jours à peine après avoir pris connaissance de ce texte, le cardinal de Franckenberg chargeait le doyen de Bruxelles-Orient d'effectuer un recensement des maisons et des habitants de Watermael et de ses hameaux, et de fournir toutes autres indications utiles à une éventuelle restructuration de la paroisse. Celui-ci s'acquittait de cette mission avec un souci exemplaire du détail et dégagait de son enquête un certain nombre de constatations. Avant tout, le doyen Joquet mettait en évidence le fait qu'à lui seul, le hameau de Boitsfort comptait plus d'habitants que Watermael et Auderghem réunis (soit 1178 contre 1069), de même qu'un plus grand nombre de maisons (soit 250 contre 206). D'autre part, c'est à Boitsfort qu'il relevait les maisons les plus éloignées de l'église paroissiale, soit celles situées à proximité de Groenendael et distantes du centre de Watermael de près de trois quarts de lieue. Aussi concluait-il à l'opportunité des intentions du gouvernement, tout en contestant le contenu précis de l'arrangement proposé par celui-ci. Selon lui en effet, ce projet laissait entier le problème de l'agrandissement de l'église de Watermael, alors que celle-ci devrait par la suite encore accueillir un grand nombre de fidèles des hameaux voisins. " Ceci paraîtra (...) plus clairement ", expliquait le doyen, " si l'on veut prendre attention à l'insuffisance de la chapelle de Boitsfort qui ne peut contenir tout au plus qu'un tiers de ses habitants, dont il y en a actuellement 933 qui sont obligés à entendre la messe et les instructions ". Dès lors, ajoutait-il, compte tenu à la fois du nombre de paroissiens établis à Boitsfort et de l'évidente nécessité d'y agrandir la chapelle, on pourrait agrandir celle-ci au point de la rendre apte à servir d'église paroissiale. Par ailleurs, et sans qu'il soit nécessaire d'effectuer là des travaux similaires, la chapelle d'Auderghem pourrait être érigée simultanément en église succursale, voire même en paroisse autonome. Et l'abbé Joquet de prononcer enfin le verdict que voici : " Après cette opération, l'église de Watermael ni la maison de cure n'y seraient plus nécessaires. Des habitants qui sont près de cette église et qui font le plus petit nombre, ceux qui habitent entre Watermael et Auderghem pourraient être joints à Auderghem, et ceux qui



Jean-Henri de Franckenberg (1726-1804), 10<sup>e</sup> archevêque de Malines. D'origine silésienne et formé à l'école des Jésuites, il dut sa nomination d'archevêque en 1759 à l'impératrice Marie-Thérèse et demeura titulaire du siège de Malines jusqu'en 1801. Il dut s'accomoder, non sans résistance, de la politique religieuse de Joseph II. (Portrait dû au peintre L.F.L. Van der Puyt, Coll. Baron Hontart).



La tour de la chapelle Sainte-Anne à Anderghem. Considérée par les historiens de l'art comme le plus beau petit oratoire du XI<sup>e</sup> siècle en Belgique, elle servit d'église paroissiale jusqu'en 1843. Transformée en grange par la suite, elle fut restaurée en 1915-1917 sous la direction du chanoine Lemaire. Cette restauration devait constituer un des premiers exemples de travail scientifique de ce type réalisés dans notre pays.

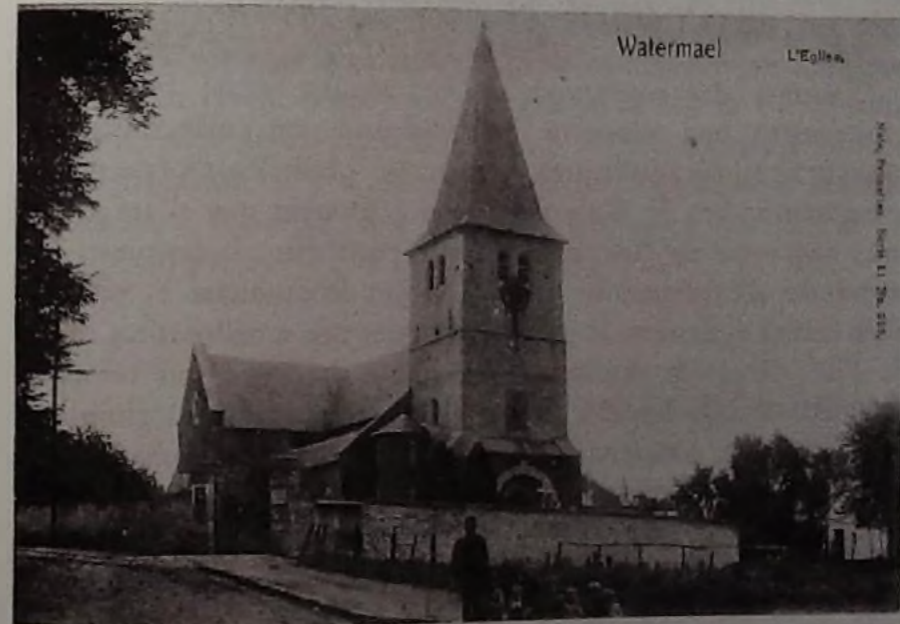
tirent vers Boitsfort pourraient aussi y être unis; et les uns et les autres n'auraient qu'un quart de lieue ou un quart de lieue et demi pour fréquenter leurs églises respectives". Sans doute, reconnaissait l'auteur de ces lignes, pareille restructuration viendrait à soulever des plaintes de la part des habitants de Watermael, mais elles devraient être considérées comme irrecevables, "vu leur petit nombre et la modicité de la distance" (14).

Sans y apporter la moindre nuance, l'archevêque de Malines faisait siennes l'ensemble de ces propositions et les transmettait le 29 avril 1785 aux gouverneurs généraux (15). Plus étonnant peut-être, le curé de Watermael lui-même se ralliait, du moins en un premier temps, à un projet qu'il jugeait "très bon en tous points, et pour le bien des paroissiens, et le profit de la Caisse de Religion" (16). C'est d'ailleurs également à force d'arguments d'économies pour le trésor public que le doyen de Bruxelles-Orient, et à sa suite le cardinal, espéraient faire triompher leurs vues. En adoptant celles-ci, soulignaient l'un et l'autre, la Caisse de Religion "ne serait plus tenue à l'entretien d'une vieille église dont les murailles sont très humides et remplies de salpêtre". De même, "elle n'aurait plus à entretenir une vieille maison de cure dont les remises et les écuries sont dans l'état le plus délabré".



En définitive, pour s'opposer à ce projet, il n'y eut que la communauté de Watermael... et le gouvernement lui-même. Alors que dès le 18 mars le curé se faisait l'écho de la volonté exprimée par ses paroissiens les plus proches de conserver leurs droits acquis, c'est le 10 décembre suivant que les gouverneurs généraux transmettaient à l'archevêque de Malines un nouveau memorandum. Les auteurs du document y reconnaissaient que le déséquilibre dans la répartition des paroisses sur le territoire de Watermael plaidait en faveur du transfert du curé à Boitsfort. Mais, ajoutaient-ils, "en rendant à ce projet la justice qui lui

est due, on a considéré aussi que cette translation pourrait faire naître des difficultés, surtout dans le cas que l'on voulut supprimer absolument l'église actuelle de Watermael, auquel cas il est à prévoir que tous les paroissiens domiciliés aux environs de cette église réclameraient et prétendraient même peut-être sa conservation" (17).



*L'église Saint-Clément à Watermael au début de ce siècle, soit après les transformations de 1871. Celles-ci amenèrent notamment au élargissement des nefs latérales et du transept nord. Quant au mur du cimetière, encore visible sur cette carte postale, il fut démoli en 1923 en même temps qu'était désaffecté le cimetière.*

Etrange situation assurément, où l'on voit l'Eglise se poser en gestionnaire économe des deniers publics, et l'Etat voler au secours des brebis abandonnées par leur pasteur! Et les péripéties du dossier sont loin de s'arrêter là. Une fois de plus pourtant, il ne peut être question de les suivre ici à la trace, d'autant qu'au moment où chavire le régime autrichien, on semblait bien s'être installé à Watermael dans la dynamique du provisoire. Le curé résidait toujours à Watermael, et deux



prêtres assuraient les fonctions pastorales à Auderghem et à Boitsfort. Entre-temps, et à l'initiative de l'administrateur de Val-Duchesse, les réparations les plus urgentes avaient été effectuées à l'église-mère, sauvant sans doute celle-ci d'une disparition définitive (18)...

#### EN GUISE DE CONCLUSION...

Dégager des conclusions d'une esquisse aussi rapide est évidemment une démarche hasardeuse et qui exigerait à la fois vérifications ultérieures et nuances. Mais il est certain que le cas particulier de Watermael tend à prouver que si les mises sous séquestre de Joseph II eurent pour effet occasionnel de permettre d'expérimenter une politique économique et sociale, elles furent également le moyen de tenter une amélioration réelle de l'infrastructure paroissiale. De toute évidence, on ne peut se satisfaire à la lumière de cet exemple du jugement simpliste qui a vu trop longtemps dans la politique de Joseph II une politique dirigée contre l'Eglise ou la pratique religieuse.

Bien entendu, la tentation serait grande aujourd'hui de condamner ces ingérences du pouvoir civil dans une matière strictement spirituelle. En même temps cependant, on ne pourrait oublier qu'il ne s'agit ici que d'un épisode parmi d'autres de la longue histoire des rapports développés sous l'Ancien Régime entre le Trône et l'Autel. Et qu'on se souvienne que ces ingérences ne se sont jamais faites à sens unique, et que durant des siècles l'Eglise en a tiré des avantages considérables. Force est d'ailleurs de constater combien l'Eglise d'Ancien Régime porte elle-même une part de responsabilité dans la naissance et le développement d'une situation qui allait provoquer l'intervention de Joseph II. Car il apparaît très clairement, au vu surtout de l'enquête effectuée en 1786 dans toutes les paroisses à l'initiative de l'empereur, qu'étaient nombreuses parmi elles celles dont la structure ne répondait plus aux besoins réels des fidèles.

Enfin, il reste que le conflit surgi au XIX<sup>e</sup> siècle autour de la personne de Joseph II et du joséphisme — conflit entre historiens catholiques et libéraux, et dont la citation reprise en tête de cet article constitue encore un écho lointain — repose tout entier sur le malentendu qui prend le joséphisme pour une invention de laïques. Or, on le sait bien aujourd'hui, le joséphisme " n'est pas né hors de l'Eglise, mais dans son propre sein; il n'a pas été inventé par ses ennemis, mais par ses propres enfants; non par des hommes d'Etat, mais par des théologiens. Ce sont ces derniers qui ont commencé par déployer leur zèle en faveur d'une vaste rénovation et ont su y intéresser les princes et leurs conseillers. (...) Derrière chaque ordonnance joséphiste il y a un théologien ou un canoniste comme inspirateur. C'est ce que pendant longtemps on a nié a priori " (19).

André VANDERBORGHT.

- (1) *L'histoire de Belgique par l'image* (pour le degré supérieur des écoles primaires), Editions La Procure, Namur-Bruxelles, 1948, p. 45.
- (2) Voir à ce propos la *Nouvelle histoire de l'Eglise*, sous la direction de L.J. ROGIER, R.AUBERT, M.D. KNOWLES, t. 4, Paris, 1966, p. 151 et sv.
- (3) Une étude approfondie de la politique religieuse de Joseph II dans nos provinces a été publiée par G. DE SCHEPPER sous le titre *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 3<sup>e</sup> série, n° 8, Louvain, 1942.
- (4) Ce Comité resta en fonction jusqu'en 1787. A ce moment, ses attributions furent confiées par Joseph II au Conseil de Gouvernement général, une institution créée la même année par l'empereur pour succéder aux célèbres Conseils collatéraux de Charles-Quint.

- (5) L'histoire des deux couvents a été étudiée par V. TAHON (*Le prieuré de Val-Duchesse*, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIII, 1909, p. 245-438) et A. MAES (*Rouge-Cloître - Rood Klooster*, Bruxelles, 1964). A propos de Rouge-Cloître, voir aussi E. PERSOONS, *Prieuré du Rouge-Cloître à Anderghem*, dans *Monasticon belge*, t. IV, vol. 4, Liège, 1970, p. 1089-1103.
- (6) Il s'agit de la chronique de J.F. VAN DER AUWERA conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale Albert 1er. Elle a été publiée par A. MAES, « *Simpel Waerhejd* ». *Kroniek van Rooklooster (1777-1809)*, Pittem, 1972.
- (7) Voir spécialement aux Archives générales du Royaume (A.G.R.), *Comité de la Caisse de Religion (C.C.R.)* n° 341.
- (8) En témoigne, semble-t-il, le fait que dans un rapport daté du 28 mai 1784 et faisant suite à des questions posées par les membres du Comité de la Caisse de Religion à propos de dépenses « excessives » faites au prieuré depuis sa suppression, l'administrateur Yernaux constatait : « Lorsque j'y suis entré le 13 avril dernier, la modicité des provisions était extrême; abstractivement aux vins, il n'y avait presque rien dans la maison ». Et il apportait encore ces précisions riches d'enseignement quant à la vie du prieuré au moment de sa suppression : « Vos Seigneuries pourraient juger par elles-mêmes combien la victuaille la plus modique journalièrement nécessaire dans une maison comme celle-ci doit occasionner de la dépense. Sans compter les parents des religieux qui venaient connaître où ils se seraient placés par la suite, et auxquels il eut été impossible d'interdire l'entrée du prieuré, il y avait plus de quarante personnes internes à nourrir tous les jours. Je me suis informé du régime habituel de la maison, duquel je ne me suis jamais écarté, au point que plus d'un religieux et le prieur même ne sont plaints très souvent de la modicité de la table et du scrupule que je faisais d'y admettre des étrangers. Vos Seigneuries sont à même de connaître combien ce couvent recevait de visites. Le dispensier m'a assuré qu'il ne pouvait compter un jour depuis plus de deux années sans qu'il n'y ait eu des étrangers à table, dont le nombre montait très souvent à plus de vingt personnes » (A.G.R., C.C.R., n° 340).
- (9) A.G.R., C.C.R., n° 338.
- (10) A.G.R., C.C.R., n° 335.
- (11) A.G.R., *Conseil de Gouvernement général*, n° 1433.
- (12) A.G.R., C.C.R., n° 335.
- (13) Archives de l'Archevêché de Malines (A.A.M.), *Archives paroissiales (A.P.)*, Watermael.

- (14) Rapport non daté de l'archiprêtre de Bruxelles-Orient en réponse à la commission du 22 janvier 1785. Le dénombrement complet des habitants de Watermael et de ses hameaux est joint à ce rapport (A.A.M., A.P., Watermael).
- (15) A.G.R., C.C.R., n° 335.
- (16) Le curé Van Ghindertaelen ajoutait : « Il est vrai que ce délogement causera quelques incommodités et frais au soussigné, mais il sacrifierait volontiers sa commodité pour le bien public » (A.A.M., A.P., Watermael).
- (17) A.A.M., A.P., Watermael.
- (18) Le 11 juin 1786, l'administrateur Francolet écrivait aux membres du Comité de la Caisse de Religion : « J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant les ardoisiers au couvent supprimé d'Auderghem, j'ai fait examiner en même temps par le maître-ardoisier la tour de l'église de Watermael, laquelle il a trouvée dans un très mauvais état, y manquant au moins 3000 ardoises et la charpente étant en péril de pourrir si l'on n'y fait de réparation cette année » (A.G.R., C.C.R., n° 336).
- (19) *Nouvelle histoire de l'Eglise*, op. cit., p. 160-161.

De-ci

de-là...

*Poèmes extraits de « Chansons et Improvisations » de Eugène de Pradel, chansonnier français, né en 1784, qui composa des textes sur la Révolution belge de 1830.*

## LA LIBERTE BELGE

---

Air : *Amis, la matinée est belle.* (De la Muette).

Généreux fils de la Belgique,  
Plein d'amour pour la liberté,  
L'éclat de ta valeur civique  
Vivra dans la postérité.  
Unissant courage et prudence,  
Sois prêt aux combats;  
Le triomphe ou la mort s'avance,  
Attends, l'arme au bras :  
La liberté ne t'échappera pas ! (bis)  
Du pillage et de l'incendie  
Ta main réprima les excès :  
Qui sans crainte exposa sa vie,  
A du sang pour d'autres succès.  
Unissant courage et prudence,  
Sois prêt aux combats;  
Le triomphe ou la mort s'avance,  
Attends, l'arme au bras :  
La liberté ne t'échappera pas !

L'ormeau se croise en palissade  
Devant l'asile paternel;  
Mais la plus forte barricade  
Est dans ton courage immortel.  
Unissant courage et prudence,  
Sois prêt aux combats;  
Le triomphe ou la mort s'avance,  
Attends, l'arme au bras :  
La liberté ne t'échappera pas !

Oppose le calme à l'orage;  
Mais veille encor sur tes foyers.

La honte est près de l'esclavage,  
Et l'honneur est sous des lauriers.  
Unissant courage et prudence,  
Sois prêt aux combats;  
Le triomphe ou la mort s'avance,  
Attends, l'arme au bras :  
La liberté ne t'échappera pas !

Peuple, l'Europe te contemple,  
Songe à ces droits que tu défends;  
Et ta liberté, dans son temple,  
Ouvre les bras à ses enfans.  
Unissant courage et prudence,  
Sois prêt aux combats;  
Le triomphe ou la mort s'avance,  
Attends, l'arme au bras :  
La liberté ne t'échappera pas !



## LA DENTELLE DE BRUXELLES

Couplets chantés dans la troisième soirée littéraire,  
donnée dans la salle du Grand Concert, le 3 mars 1830.

Air : *De Julie ou Le Pot de fleurs.*

Chaque peuple a son industrie.  
J'ai célébré par la chanson  
De Lyon la riche soierie,  
Les brillants tapis d'Aubusson.  
Pour les gants, où Grenoble excelle,  
J'eus des refrains qu'on doit encourager;  
Je vais broder sur le tissu léger  
De la *dentelle de Bruxelles.*

Sa transparence voile à peine  
Le sourire de la pudeur,  
Et pourtant l'amante incertaine  
Lui doit un abri protecteur.  
Moins timide et surtout plus belle  
Dans ce réseau qui couvre ses appas,  
Elle séduit par ce qu'on ne voit pas  
Sous la *dentelle de Bruxelles.*

Dans les plaisirs de Therpsicore,  
Voyez-vous ses plis onduleux  
Dessiner, embellir encore  
Un objet bien doux à nos yeux ?  
Les ris, les grâces naturelles,  
Pour échapper aux regards des jaloux,  
Vont se nicher dans tous les petits trous  
De la *dentelle de Bruxelles.*

Dans ces climats où la nature  
Doit à l'art un charme vainqueur,  
De la plus magique parure  
Craignons l'effet pour notre cœur.  
En vain l'inconstance a des ailes,  
Aimer ici, c'est aimer plus d'un jour,  
Car, entre nous, les filets de l'amour  
Sont en dentelle de Bruxelles.



# BIBLIOGRAPHIE



## BULLETIN DU COMITE DU FOLKLORE CHAMPENOIS

*Publication trimestrielle, N° 123-125, année 1977-1978.*

- Vie du comité.
- Enquête sur l'habitation.
- Enquête sur le folklore social et parajuridique, par C. BARRILLIOT.
- Légendes autour du menhir d'Aumencourt-le-Petit, par Charles POULAIN.
- Gastronomie familiale champenoise (vers 1900), par Christian MICHEL.  
Série de recettes à la liqueur.
- Menu, par C. BARRILLIOT.
- Notes de lecture et suite d'enquêtes, par Germaine MAILLET.
  - Habitation rurale.
  - Enseignes.
  - Châteaux.
  - Eglises fortifiées.
  - Coq de clocher.
  - Anglure.
  - Jeanne d'Arc et Bourlémont.
  - Pompierre.
  - Saint Jacques.
  - Sacres.
  - Personnages historiques et légendaires.
  - Faire pleuvoir.
  - Couvraires et versaines.
  - Vigne.
  - Moulins.
  - Four banal.
  - Gastronomie.

- Parures et métiers de la ferme au XIXe siècle.
- Jeux.
- Claudel Champenois.
- Coutumes de mariage.
- Musées.

#### TRAVAUX DU COMITE DU FOLKLORE CHAMPENOIS

*Volume VII, 1978*

- La religion aux XIe et XIIe siècles.
- Aspects de la liturgie et de la dévotion de l'église.
  - La prière de tous les jours.
  - Les sacrements.
  - Les fêtes de l'année.
- La vie religieuse populaire.
  - Rites liturgiques d'esprit populaire.
  - Rite en-dehors de l'église.
  - Coutumes anciennes rejetées.
- La christianisation des rites anciens.
- Figures mystérieuses de l'art religieux.
- La pensée religieuse populaire.
- Conclusion.
- Notes.

#### CHRONIQUE DE LA SOCIETE ROYALE LE VIEUX-LIEGE : SITES ET MONUMENTS

*Publication bimestrielle. N° 223 (Tome III, n° 17), septembre-octobre 1978.*

- **Sortira-t-on de l'impasse la Fagne de Malchamps-Bérinzenne ?**  
Brève description géographique de la Fagne spadoise suivie de l'histoire de sa protection. Rappel et discussion de quatre documents officiels d'aménagement de cette région, autorisant notamment la Société Spa-Monopole à effectuer des travaux menaçant l'intégrité du territoire, dont les auteurs se font les défenseurs.

#### COMTE DE JETTE

*Bulletin trimestriel du Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore du Comté de Jette et de la région - a.a.b.l. N° 3, juillet-septembre 1978.*

- **Jette : L'Eglise Saint-Pierre a 100 ans.**

Photos, reproductions de dessins, sculptures et tableaux évoquant l'histoire de l'Eglise Saint-Pierre de Jette.

#### HAINAUT TOURISTIQUE

*Revue bimestrielle publiée par la Fédération du Tourisme du Hainaut, N° 190, septembre 1978.*

- **Aspects touristiques du Hainaut : Les Châteaux**, par Joseph DELMELLE.

Présentation d'une trentaine de châteaux du Hainaut de l'époque romane au 18e siècle et brève description des trésors qu'ils renferment.

- **Mousson : La fête des Hurlus**, par André LOSFELD.

Description de la fête des Hurlus, ces anciens propagandistes luthériens du 16e siècle qui formèrent des bandes d'iconoclastes et furent réprimés par les Catholiques.

- **Splendeurs passées des chantiers navals sambriens**, par Roger FOULON.

Evolution des péniches (en bois puis en fer), des écluses et des chantiers navals sambriens rendus inutiles depuis l'augmentation du tonnage.

- **Connaissez-vous le Pays des Collines ?** par Joseph DELMELLE.

L'auteur nous incite à la découverte du paysage et des richesses folkloriques, artistiques, architecturales, artisanales et humaines que recèle le « Pays des Collines », à 30 km environ au N-O de Mons.

- **François-Joseph Gossec de Vergnies, musicien de la Révolution**, par Jean PIERARD.

- **Une grande exposition wallonne : Charleroi 1911**, par Walter THIBAUT.

Description des différents pavillons.

- **L'hospice Plunkett de Rathmore**, par E.L. DEVELEER.  
Il s'agit d'un hôtel particulier offert en 1309 à la ville de Mons par le seigneur de Houdeng, pour être transformé en hospice; il fut financé au 17<sup>e</sup> siècle par le baron Plunkett de Rathmore. Il est aujourd'hui abandonné.

#### L'INTERMEDIAIRE DES GENEALOGISTES

*Revue bimestrielle. N° 196, juillet 1978.*

- **La famille de la Winamplanche**, par Jean le PAS.
- **Notes généalogiques sur les Thevelin à Ypres**, par le Baron BONAERT.
- **Les fiefs de la seigneurie de la Follie (Ecaussinnes-d'Enghien) et de la seigneurie d'Henripont**, par l'Abbé L. JOUS.
- **De Belgis illustribus. Les quartiers d'ascendance du poète Maurice Carême (1899-1978)**, par Michel FOULON.
- **La Généalogie et l'Héraldique au service de l'histoire de l'art : Hommage à Luc et Paul Haesaerts**, par Denise LELARGE.
- **Héraldique : Deux meubles énigmatiques**, par G. de C.
- **Assemblées de famille.**
- **Aux Membres.**
- **Chronique de nos Provinces.**  
ANVERS : Rubens et ses descendants.  
FLANDRE OCCIDENTALE : De kwartierstaat en het graf van Jan van Eyck.  
HAINAUT : Montbliart. Registres d'état civil de Néchin.  
LIEGE : Généalogie des Collard Bovy. Revue du cercle historique de Fléron.  
LIMBOURG : Geschiedenis van de winningen Nicolai te Wilderen en omgeving.  
NAMUR : Aux sources de l'Eau d'Heure. Blasons brugeois et namurois.
- **Chronique de l'étranger. France.**

#### LA VIE LIEGEOISE

*Périodique mensuel. N° 8, août 1978.*

- **En 1978, un 15 août folklorique en Outre-Meuse, c'est...**, par le Ministre de la Culture de la République Libre d'Outre-Meuse.  
Description et programme des festivités liégeoises du 15 août : Tchanchès, cortège, mât de Cocagne, fête foraine.
- **Du folklore aux chants chorals et danses classiques : Les Alouettes des Bruyères**, par L. NISSEN.  
Bref historique du groupe de danses folkloriques et classiques de Jupille « Chants et danses folkloriques » qui, en 1949, prit le nom des « Alouettes des Bruyères », suivi du programme des « Bruyères-Attractions ».

